



RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

CONSULTATIONS DE 2018 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, CINQUIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT

27 décembre 2018

Dans le cadre des consultations de 2018 au titre de l'article IV, de la cinquième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et de la revue des assurances de financement, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du conseil d'administration le 19 décembre 2018. Ce rapport a été rédigé à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 6 novembre 2018 avec les autorités centrafricaines sur l'évolution et les politiques économiques du pays sous-tendant l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 6 décembre 2018.
- Une **annexe d'information** établie par les services du FMI.
- Une **note d'information complémentaire** rédigée par les services du FMI
- Une **déclaration de l'administrateur** pour la République centrafricaine.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée au FMI par les autorités centrafricaines*

Mémorandum de politique économique et financière des autorités centrafricaines*

Protocole d'accord technique*

*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services

PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090

Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201

Courriel : publications@imf.org Web : <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international
Washington**



Communiqué de presse n°18/487
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
19 décembre 2018

Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, D. C. 20431 USA

Le conseil d'administration du FMI achève la cinquième revue de l'accord en faveur de la République centrafricaine au titre de la facilité élargie de crédit et approuve un décaissement de 31,6 millions de dollars

- Le conseil d'administration du FMI a aussi conclu les consultations de 2018 au titre de l'article IV.
- Les autorités centrafricaines mettent en œuvre un vaste programme de réformes économiques afin de consolider la stabilité macroéconomique, de favoriser une croissance inclusive et de réduire la pauvreté.
- Estimée à 4,3 % en 2017, la croissance devrait rester inchangée.

Le 19 décembre 2018, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la cinquième revue de l'accord en faveur de la République centrafricaine au titre de la [facilité élargie de crédit \(FEC\)](#). L'achèvement de cette revue permet le décaissement de 22,84 millions de DTS (environ 31,6 millions de dollars).

L'accord FEC triennal a été approuvé par le conseil d'administration du FMI le 20 juillet 2016, et son montant a été augmenté à deux reprises pour atteindre 133,68 millions de DTS (environ 185,2 millions de dollars, ou 120 % de la quote-part de la République centrafricaine).

À l'issue des débats du conseil d'administration sur la République centrafricaine, M. Mitsuhiro Furusawa, directeur général adjoint et président par intérim, a fait la déclaration suivante :

« Les résultats obtenus par la République centrafricaine dans le cadre du programme appuyé par la FEC sont satisfaisants en dépit d'une situation sécuritaire et humanitaire difficile.

« Les autorités restent déterminées à maintenir une politique budgétaire compatible avec la stabilité macroéconomique, qui est essentielle pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Le budget 2019 est axé sur l'objectif de solde primaire intérieur, tout en prévoyant une augmentation des dépenses sociales et d'investissement. L'intégration dans le budget de recettes et dépenses d'organismes et de fonds publics qui en étaient précédemment exclues constitue un pas important en vue d'accroître la transparence des finances publiques.

« Pour financer durablement une hausse des services publics, un effort vigoureux de mobilisation des recettes intérieures, qui demeurent faibles, est nécessaire. À cette fin, les autorités accéléreront l'utilisation d'outils informatiques et moderniseront les administrations des douanes et des impôts. Étant donné le risque élevé de surendettement du pays, il est essentiel de continuer à recourir à des financements sous forme de dons pour préserver la viabilité de la dette. La mise en œuvre du programme d'investissement pour le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix renforcera les perspectives économiques, créera des emplois et réduira la pauvreté.

« Les réformes structurelles ont progressé, contribuant au renforcement du compte unique du Trésor, à la rationalisation des taxes quasi budgétaires, à l'amélioration de la transparence du budget et à la traçabilité des recettes intérieures. La publication trimestrielle des rapports d'exécution budgétaire permet de mieux suivre et surveiller les dépenses publiques. Il convient de se préoccuper davantage du renforcement de la surveillance financière des institutions et des entreprises publiques, de la réduction des procédures de paiement exceptionnelles, de l'amélioration du climat des affaires et du renforcement du régime de déclaration des avoirs. Il sera important aussi de tenir les engagements pris en matière de renforcement de la gouvernance et de la transparence de la gestion des ressources naturelles.

« Le programme de la République centrafricaine continue d'être appuyé par la mise en œuvre de politiques et de réformes d'accompagnement par les institutions régionales dans les domaines de la réglementation des changes et du cadre de politique monétaire et en soutien de l'augmentation des avoirs extérieurs nets régionaux, ce qui est essentiel pour le succès du programme. »

Le conseil d'administration du FMI a aussi conclu les consultations de 2018 au titre de l'article IV avec la République centrafricaine.

Estimée à 4,3 % en 2017, la croissance devrait rester inchangée, portée par un secteur forestier dynamique, le BTP et des projets d'investissements financés sur ressources extérieures. L'inflation a reculé du fait de la baisse des prix des produits alimentaires et manufacturés. La croissance pourrait atteindre 5 % à moyen terme. Cependant, les risques sont à la baisse, liés principalement à la volatilité de la situation sécuritaire. Les projections reposent sur le succès des efforts de paix et de réconciliation dans le cadre de l'initiative de l'Union africaine, le déploiement progressif des forces de sécurité et des services publics dans les provinces, ainsi qu'une mise en œuvre soutenue des réformes.

En juillet 2018, le Parlement a adopté une loi de finances rectificative afin de tenir compte des résultats budgétaires du premier semestre de l'année. Les données jusqu'à fin septembre confirment que le déficit budgétaire reste contenu et que le programme budgétaire est en bonne voie. Le déficit des transactions extérieures courantes est estimé à 8,3 % du PIB en 2017. Selon les informations actuellement disponibles, il restera à un niveau similaire en 2018. La facture des importations de pétrole devrait augmenter, mais la hausse des exportations de bois et la vente de diamants stockés compenseront l'impact sur la balance commerciale. Le secteur bancaire est resté stable et la croissance du crédit à l'économie est montée à 5,2 % en glissement annuel à fin septembre 2018.

Les autorités centrafricaines ont mis en œuvre un vaste programme de réformes économiques afin de consolider la stabilité macroéconomique, de favoriser la croissance inclusive et de réduire la pauvreté. Le Parlement a adopté une loi de finances pour 2019 qui est de nature à assurer la stabilité macroéconomique. Cette loi de finances accroît la transparence des finances publiques en intégrant les recettes et les dépenses qui en étaient précédemment exclues. Les autorités envisagent aussi d'accroître les dépenses sociales. Pour renforcer les perspectives de croissance, la résilience et la réduction de la pauvreté, les autorités se sont engagées à renforcer la mobilisation des recettes budgétaires, à promouvoir la bonne gouvernance et l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'à améliorer le climat des affaires.

Évaluation par le conseil d'administration¹

Les administrateurs souscrivent à l'orientation générale de l'évaluation effectuée par les services du FMI. Étant donné l'insécurité persistante et les besoins humanitaires considérables de la population, ils reconnaissent les efforts déployés par la République centrafricaine pour mettre en œuvre son programme économique, ainsi que les résultats satisfaisants qui ont été obtenus dans le cadre de l'accord FEC. Les administrateurs soulignent qu'il importe de remettre en place des institutions solides et de maintenir la stabilité macroéconomique, qui représentent une occasion importante de sortir d'une situation fragile. Dans ce contexte difficile, les administrateurs notent avec satisfaction que les autorités restent déterminées à atteindre les objectifs du programme, et soulignent qu'il est nécessaire de mettre en œuvre le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix et le programme de développement afin de renforcer les perspectives économiques. Les administrateurs soulignent qu'une croissance plus élevée et inclusive est nécessaire pour créer des emplois et réduire la pauvreté. Ils soulignent qu'il est important que le FMI continue d'accompagner le pays à travers la fourniture d'assistance technique et d'une coordination étroite avec les autres partenaires au développement, en tenant dûment compte des capacités d'absorption du pays.

Les administrateurs notent avec satisfaction que les autorités sont déterminées à veiller à ce que la politique budgétaire reste compatible avec la stabilité macroéconomique, tout en augmentant les dépenses sociales. Ils soulignent qu'il importe de continuer de mieux mobiliser les recettes intérieures pour accroître durablement la prestation des services publics. À cet égard, les administrateurs encouragent les autorités à continuer de renforcer les administrations des douanes et des impôts, à améliorer l'échange d'informations entre les organismes publics, à moderniser les systèmes de paiement et à utiliser davantage les systèmes informatiques. Ils félicitent les autorités d'avoir intégré dans le budget 2019 des recettes et des dépenses d'organismes et de fonds publics qui en étaient précédemment exclues, ainsi que d'avoir accru les crédits budgétaires alloués aux principaux ministères qui fournissent des services sociaux. Les administrateurs saluent la simplification récente de la structure des prix des produits pétroliers, qui devrait limiter l'impact d'une hausse des cours mondiaux du pétrole sur le budget.

¹ À l'issue des délibérations, la directrice générale, en qualité de présidente du conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. On trouvera une explication des termes convenus utilisés communément dans les résumés des délibérations du conseil d'administration à l'adresse : <http://www.imf.org/external/np/sec/misc/qualifiers.htm>.

Les administrateurs notent l'amélioration de la gestion des finances publiques, y compris la communication d'informations régulières et en temps voulu sur l'exécution du budget, et le moindre usage des procédures de dépenses exceptionnelles. Ils encouragent les autorités à continuer de rationaliser les taxes et prélèvements quasi budgétaires. Les administrateurs soulignent l'importance d'une bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption. Ils encouragent les autorités à renforcer le régime de déclaration des avoirs, à mettre en œuvre la Convention des Nations Unies contre la corruption et à améliorer la gestion des ressources naturelles, notamment en adhérant aux principes de l'initiative pour la transparence des industries extractives.

Les administrateurs notent que, selon les services du FMI, la position extérieure semble plus faible qu'attendu au vu des paramètres fondamentaux à moyen terme et aux politiques souhaitables. Ils indiquent que l'insécurité, le coût élevé des transports et la faiblesse du système judiciaire rendent le pays moins attractif pour l'investissement. Prenant note du risque élevé de surendettement, les administrateurs recommandent de limiter les emprunts et de plutôt chercher à mobiliser autant que possible des financements sous forme de dons. Ils appellent aussi à poursuivre les efforts d'apurement des arriérés extérieurs. Les administrateurs saluent les progrès accomplis dans le règlement des arriérés intérieurs et encouragent à mettre en œuvre résolument cette stratégie, tout en assurant la transparence et la responsabilisation du processus.

Les administrateurs notent que le programme de la République centrafricaine continue d'être appuyé par la mise en œuvre de politiques et de réformes par les institutions régionales, ce qui est essentiel pour le succès du programme. Il s'agit de la mise en œuvre des trois assurances de politique fournies dans la lettre de juin 2018, mises à jour, en ce qui concerne l'assurance relative aux avoirs extérieurs nets, dans la lettre de décembre 2018, et comme décrit dans le document de référence régional de décembre 2018. L'achèvement de la sixième revue dépendra de la mise en œuvre de ces assurances.

Il est prévu que la prochaine consultation avec la République centrafricaine au titre de l'article IV se déroulera conformément à la décision du conseil d'administration relative aux cycles de consultation pour les pays membres ayant conclu un accord avec le FMI.

Tableau 1. République centrafricaine : principaux indicateurs économiques et financiers, 2016–23

	2016	2017	2018		2019	2020	2021	2022	2023
	Est.	Est.	4e rev.	Proj.			Proj.		
	(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)								
Revenu national et prix									
PIB à prix constants	4,5	4,3	4,3	4,3	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
PIB par habitant à prix constants	2,6	2,4	2,4	2,4	3,1	3,0	3,0	3,1	3,1
PIB à prix courants	11,2	8,1	8,4	7,4	8,2	7,6	7,6	7,6	7,6
Déflateur du PIB	6,3	3,6	3,9	3,0	3,0	2,5	2,5	2,5	2,5
IPC (moyenne annuelle)	4,6	4,1	4,0	3,0	3,0	2,5	2,5	2,5	2,5
IPC (fin de période)	4,7	4,2	3,6	2,5	2,3	2,7	2,4	2,6	2,4
Monnaie et crédit									
Monnaie au sens large	5,8	10,3	8,5	2,3	11,6	7,6	7,6	7,6	7,6
Crédit à l'économie	17,5	-0,1	5,9	5,5	3,3	7,7	7,3	8,7	11,0
Secteur extérieur									
Exportations de biens en volume	52,3	42,5	9,3	10,0	10,4	8,1	8,6	8,6	5,5
Importation de biens en volume	13,4	-2,5	6,7	5,2	6,2	5,4	5,7	5,3	5,7
Termes de l'échange	-0,4	-19,0	-11,4	-13,4	0,2	1,2	2,7	0,6	0,4
	(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Épargne nationale brute	8,2	5,5	6,9	7,3	9,0	9,9	10,6	11,3	12,0
<i>Dont</i> : transferts officiels courant	3,7	1,9	3,3	3,1	2,8	2,0	1,8	1,6	1,4
Épargne nationale brute	-3,3	-3,7	-3,0	-2,9	-0,3	1,2	2,0	3,0	4,0
Publique	-1,0	-1,5	-0,1	-0,5	0,3	0,5	0,8	1,1	1,4
Privée	-2,3	-2,2	-2,9	-2,4	-0,6	0,7	1,2	1,8	2,5
Consommation	103,3	103,7	103,0	102,9	100,3	98,8	98,0	97,0	96,0
Publique	7,3	7,5	7,0	7,3	7,5	7,7	7,7	7,7	7,7
Privée	96,0	96,2	96,0	95,5	92,8	91,1	90,3	89,3	88,3
Investissement brut	13,7	13,8	15,3	15,9	16,6	16,8	16,2	16,2	16,6
Public	3,1	4,8	6,3	6,9	7,5	7,8	7,2	7,2	7,1
Privé	10,6	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,5
Solde des transactions courantes									
<i>Dons compris</i>	-5,5	-8,3	-8,4	-8,6	-7,6	-7,0	-5,7	-4,9	-4,7
<i>Dons exclus</i>	-10,7	-11,7	-13,2	-13,3	-11,7	-10,6	-9,2	-8,4	-8,0
Balance globale des paiements	0,9	3,1	-1,6	-1,8	-0,2	1,4	1,6	1,9	2,1
Finances de l'administration centrale									
Total des recettes (<i>dons compris</i>)	14,1	13,7	16,6	17,5	18,8	18,3	17,9	18,0	18,1
<i>Dont</i> : recettes intérieures	8,2	8,3	9,2	9,3	10,7	10,9	11,2	11,5	11,8
Total des dépenses ¹	12,6	14,8	15,8	16,8	18,1	18,4	17,7	17,7	17,7
<i>Dont</i> : dépenses d'équipement	3,1	4,8	6,3	6,9	7,5	7,8	7,2	7,2	7,1
Solde global									
Hors dons	-4,4	-6,5	-6,6	-7,6	-7,4	-7,4	-6,5	-6,2	-5,9
Dons compris	1,6	-1,1	0,9	0,7	0,7	-0,1	0,1	0,3	0,4
Solde primaire intérieur ²	-1,1	-2,2	-1,4	-1,4	-1,2	-1,2	-0,9	-0,6	-0,3
Dettes du secteur public	56,0	52,8	47,0	48,5	42,2	39,2	36,4	33,8	31,5
<i>Dont</i> : dette intérieure ³	26,3	25,1	21,2	22,5	18,0	16,6	15,3	14,0	12,9
<i>Dont</i> : dette extérieure	29,6	27,8	25,8	26,0	24,2	22,6	21,1	19,7	18,6
PPA par habitant (dollars PPA)	651,8	676,9	705,9	705,9	735,8	765,0	795,0	824,8	855,9
PIB nominal (milliards FCFA)	1.041	1.126	1.218	1.209	1.308	1.408	1.515	1.630	1.754

Sources : autorité centrafricaine ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Dépenses en base caisse.

² Hors dons, paiements d'intérêts et dépenses d'équipement financées sur ressources extérieures.

³ Y compris dette publique envers la BEAC et les banques commerciales, et arriérés publics.



RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

6 décembre 2018

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2018 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, LA CINQUIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET LA REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT

RÉSUMÉ

Contexte. La République centrafricaine (RCA) est un pays fragile, en proie à une sécurité précaire et à une pauvreté généralisée. La situation macroéconomique s'est stabilisée après la crise de 2013 : la croissance a repris, l'inflation a reculé, les recettes intérieures se sont redressées et les ratios d'endettement ont diminué. La stratégie économique du gouvernement est appuyée par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) conclu en juillet 2016 pour un montant total de 133,68 millions de DTS (120 % de la quote-part).

Programme. Les résultats enregistrés dans le cadre du programme ont été satisfaisants. Tous les critères de réalisation quantitatifs et continus à fin juin 2018 ont été remplis. Les entretiens ont essentiellement porté sur le budget 2019, les moyens de faire face à la hausse des cours mondiaux du pétrole et les réformes visant à améliorer la gestion des finances publiques et la gouvernance. Le programme est appuyé par des efforts déployés à l'échelle de l'union pour maintenir une orientation adéquate de la politique monétaire, constituer des réserves régionales et assurer la stabilité du secteur financier.

Perspectives à moyen terme. Les services du FMI projettent une reprise progressive. Les risques sont à la baisse en raison de l'insécurité. Pour renforcer la croissance et réduire la pauvreté, il est indispensable de rétablir la paix, d'étendre les services publics aux provinces, de maintenir le rythme d'exécution des investissements financés sur ressources extérieures, d'entreprendre des réformes visant à stimuler une croissance inclusive et tirée par le secteur privé, et d'améliorer la gouvernance.

Principales recommandations. Accorder la priorité à la mobilisation de recettes intérieures pour financer durablement l'expansion des services publics ; renforcer la

transparence et la bonne gouvernance afin de gagner en légitimité et de susciter la confiance ; redoubler d'efforts pour éradiquer la pauvreté et améliorer le climat des affaires ; et promouvoir l'égalité des sexes pour renforcer la résilience.

Vues des services du FMI. Les services du FMI souscrivent à la requête des autorités de voir conclure la cinquième revue de l'accord au titre de la FEC. L'achèvement de cette revue permettra de procéder à un décaissement équivalent à 22,84 millions de DTS. Les services du FMI recommandent également l'achèvement de la revue des assurances de financement.

Approuvé par
**Annalisa Fedelino (AFR) et
 Martin Sommer (SPR)**

Les entretiens se sont déroulés à Bangui (du 26 octobre au 6 novembre). L'équipe des services du FMI était composée de M. Toujas-Bernaté (chef, a participé aux entretiens du 3 au 6 novembre), Mme Tenison, et MM. Ouedraogo, Davies et Stenzel (tous du département Afrique (AFR)) et MM. Benon et Zoungarani (représentant résident et économiste local). L'équipe a rencontré le Président Touadéra, le Premier ministre, M. Sarandji, le ministre des Finances et du Budget, M. Dondra, le ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération, M. Moloua, le directeur national de la BEAC et des hauts responsables du gouvernement. L'équipe s'est entretenue avec d'autres membres du gouvernement à l'occasion d'un séminaire et a rencontré des parlementaires, des représentants des milieux d'affaires, du corps diplomatique et des bailleurs de fonds, ainsi que des syndicats et de la société civile. La contribution de Mme Attey à l'établissement du présent rapport est vivement appréciée.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE : RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS DE L'ÉTAT	5
ÉVOLUTION RÉCENTE	6
RESULTATS DU PROGRAMME	8
PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET RISQUES	9
ENTRETIENS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE	10
A. Thème # 1 : Renforcement de la stabilité macroéconomique	10
B. Thème # 2 : Mobilisation des recettes	13
C. Thème # 3 : Bonne gouvernance et lutte contre la corruption	14
D. Thème # 4 : Favoriser la réconciliation en créant des débouchés économiques, en réduisant la pauvreté et en promouvant l'égalité des sexes	18
MODALITÉS DU PROGRAMME ET ASSURANCES DE FINANCEMENT	20
ASSISTANCE TECHNIQUE ET CADRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	21
AUTRES QUESTIONS RELATIVES À LA SURVEILLANCE	22
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	22

ENCADRÉS

1. Fragilité et conditions de vie en République centrafricaine	7
--	---

GRAPHIQUES

1. Mobilisation de recettes	16
2. Résultats et perspectives macroéconomiques, 2012–21	26

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2016–23	27
2a. République centrafricaine : opérations financières de l'administration centrale, 2016–23 (milliards de FCFA)	28
2b. opérations financières de l'administration centrale, 2016–23 (en % du PIB)	29
3. situation monétaire, 2016–23 (milliards de FCFA, fin de période)	30
4a. Balance des paiements, 2016–23 (milliards de FCFA)	31
4b. Balance des paiements, 2016–23 (en % du PIB)	32
5. Besoins de financement extérieur, 2018–23	33
6. Plan de gestion de trésorerie, 2018	34
7. Engagements pour 2018 et 2019	35
8. Indicateurs de capacité à rembourser le FMI, 2018–29	36
9. Indicateurs de solidité financière, décembre 2011–juin 2018	37
10. Calendrier des décaissements, 2016–19	38
11. Matrice d'évaluation des risques (MER)	39
12. Application des principales recommandations des consultations de 2016 au titre de l'article IV	40

ANNEXES

I. Cadre de renforcement des capacités : stratégie, octobre 2018	41
II. Promouvoir la bonne gouvernance et combattre la corruption en République centrafricaine	48
III. Promouvoir l'égalité des sexes en République centrafricaine : voies vers la paix et la bonne gouvernance	51
IV. Évaluation du secteur extérieur	58

APPENDICES

I. Lettre d'intention	74
Pièce jointe I. Mémoire de politique économiques et financières	76
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique 2018	87

CONTEXTE : RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS DE L'ÉTAT

1. **La République centrafricaine (RCA) est prise au piège de la fragilité.** Au cours des dernières décennies, la mauvaise gouvernance, le manque de débouchés et la prolifération de groupes armés ont entraîné une instabilité politique et réduit le contrôle de l'État sur le territoire. Par conséquent, le PIB par habitant s'est contracté à un rythme soutenu. Lors de la prise de la capitale par les rebelles en 2013, les perturbations qui en ont découlé ont aggravé considérablement la situation humanitaire et économique. Aujourd'hui, d'après les estimations de la Banque mondiale, le taux de pauvreté est supérieur à 70 %. La moitié de la population dépend de l'aide humanitaire (encadré 1).

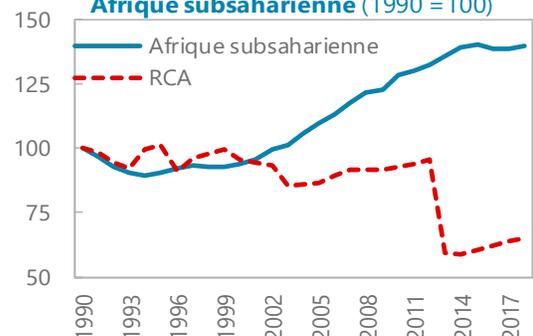
2. **Le retour à l'ordre constitutionnel en 2016 a constitué l'occasion d'un nouveau départ.** À sa prise de fonctions, le gouvernement du président Touadéra s'est attaqué aux grands enjeux : promouvoir la paix et la réconciliation, améliorer la gouvernance ; et lutter contre la pauvreté et les disparités entre femmes et hommes, tout en préservant la stabilité macroéconomique. Une mission multidimensionnelle de maintien de la paix des Nations Unies contribue à créer un climat propice au rétablissement des structures de l'État à travers le pays. Néanmoins, il y a eu un regain des tensions et de la violence depuis 2017 et le nombre de réfugiés et de déplacés à l'intérieur du pays a augmenté (graphique 1 du texte). La situation sécuritaire demeure instable et une vague de violence meurtrière a frappé la capitale Bangui au début de cette année.

3. **La conclusion d'un accord de paix global reste incertaine.** L'Union africaine assure la médiation du processus de paix et a pu faire avancer les choses. Un panel mandaté par l'UA a effectué plusieurs missions sur le terrain et recueilli les doléances qui serviront de base au dialogue entre le gouvernement et 14 groupes armés officiellement reconnus. Parallèlement, les autorités locales, les groupes armés, la société civile et les chefs religieux mènent des efforts de médiation à l'échelle communautaire en vue d'enrayer la dynamique locale du conflit.

4. **Les priorités du gouvernement sont de rétablir l'autorité de l'État et de lutter contre la pauvreté.** L'administration a été déployée dans la plupart des régions (12 sur 16). Le gouvernement a renforcé sa coopération en matière de sécurité avec les partenaires bilatéraux

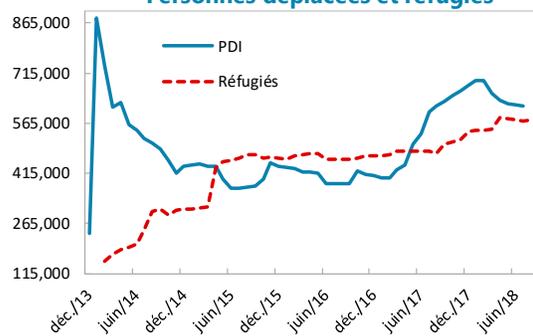
Graphique 1 du texte. République centrafricaine : situation humanitaire

PIB réel par habitant en RCA et en Afrique subsaharienne (1990 = 100)



Source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale

Personnes déplacées et réfugiés



Source : UNHCR

afin de reconstituer, de former et d'équiper les forces de sécurité nationales qui dépendent toujours largement de l'aide extérieure. Cela a permis au gouvernement d'accélérer le déploiement de l'armée nationale en dehors de la capitale, en étroite collaboration avec les casques bleus. Le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA), qui couvre la période de 2017 à 2021 et est vivement soutenu par les bailleurs de fonds, sert de feuille de route pour rétablir l'administration publique, lutter contre la pauvreté et promouvoir la reprise économique.

5. **Conclu en 2016, l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) est le point d'ancrage de la politique macroéconomique.** Le programme a aidé à mobiliser un appui budgétaire considérable de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement (BAD), de l'Union européenne et de la France. Cela fait part de l'approche globale du FMI pour remédier aux difficultés de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et sa stratégie est pleinement alignée sur les priorités régionales de réforme. La mise en œuvre des précédentes recommandations a été satisfaisante (tableau 12). La stabilité macroéconomique a été préservée et les dettes intérieure et extérieure sont sur une trajectoire descendante.

6. **Le mode opérationnel du FMI en RCA tient compte de la fragilité du pays.** Les conseils de politique sont intégrés dans un programme exhaustif de renforcement des capacités prévoyant des missions pratiques de développement des capacités et un programme de formation ciblé. Les principales recommandations de l'assistance technique informent l'ensemble de réformes structurelles du programme appuyé par la FEC. Des missions de revue et des visites des services du FMI sont organisées régulièrement pour suivre la mise en œuvre des mesures recommandées. Pour faire face aux considérations d'économie politique et à la résistance des intérêts particuliers, les services du FMI entretiennent un dialogue précoce avec les autorités en proposant des options et en veillant à la souplesse du programme de réformes.

ÉVOLUTION RÉCENTE

7. **La reprise économique se poursuit, mais reste timide.** Depuis 2016, la croissance moyenne a été de 4,4 % et devrait atteindre 4,3 % en 2018, grâce au dynamisme du secteur forestier, à la construction et aux projets d'investissement financés sur ressources extérieures. L'inflation a reculé, en moyenne, à la faveur du déclin des prix des produits alimentaires et manufacturés.

8. **En juillet, le Parlement a adopté une loi de finances rectificative pour 2018.** Les données à fin juin confirment que le programme budgétaire, recettes comprises, est sur la bonne voie. Le solde primaire intérieur (base caisse) a dépassé les attentes, car les dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures, ainsi que les transferts et les subventions, ont été moindre qu'escomptées. La hausse des cours mondiaux du pétrole représente un risque modéré pour la projection de recettes de 2018, mais il est peu probable que les dépenses remontent au niveau initialement prévu, ce qui atténue le risque de s'écarter de l'objectif du programme en matière de déficit.

Encadré 1. Fragilité et conditions de vie en République centrafricaine

La fragilité de la RCA tient à de multiples facteurs. Au fil des ans, un manque de cohésion sociale, l'accaparement du pouvoir politique par une élite très restreinte, les disparités entre Bangui et la périphérie, l'exploitation illicite des ressources naturelles, l'impunité et une insécurité permanente ont contribué à l'érosion de la confiance et des institutions publiques (voir le rapport des services du FMI pour les consultations de 2016 au titre de l'article IV et la demande d'un programme au titre de la FEC).

Une enquête nationale livre des informations sur les conditions de vie¹. L'Institut centrafricain des statistiques et des études économiques et sociales (ICASEES), avec le concours financier et technique de la Banque mondiale, a mené une enquête en 2016 afin de recueillir des données et de mieux cerner les conditions de vie actuelles.

L'activité économique est dominée par l'agriculture à petite échelle. L'élevage, l'exploitation minière et le secteur forestier sont d'une importance secondaire. Le commerce et l'emploi public prédominent à Bangui. L'industrie forestière, qui génère plus de 60 % des recettes d'exportation, se situe principalement dans les régions du sud-ouest. L'exploitation minière contribue faiblement à l'économie formelle, même s'il ressort de l'enquête qu'elle emploie 100 000 personnes, ce qui pourrait être une sous-estimation.

Le pays manque d'infrastructures et l'accès aux services est faible. L'approvisionnement en électricité se limite à Bangui et à quelques localités avoisinantes et même là, l'offre est de loin inférieure à la demande. Seulement 30 % des communes ont déclaré avoir accès à l'eau potable, que ce soit à travers la société nationale des eaux ou l'exploitation de pompes à eau. Moins de la moitié du pays est couverte par le réseau de téléphonie mobile et l'accès aux services bancaires est négligeable en dehors de Bangui. Seulement 43 % des communes ont déclaré disposer d'écoles primaires opérationnelles dans leurs plus grands villages. La situation concernant les centres de santé est encore pire. Les autorités locales évoquent comme principales contraintes un manque d'installations et une pénurie de personnel qualifié.

L'enquête auprès des ménages a révélé les effets de la crise de 2013. La plupart des personnes travaillent dans le secteur agricole de manière informelle. Les ménages possèdent généralement peu de moyens de production (houes, bicyclette, charrette, charrue, etc.) ou d'articles ménagers (meubles, radio, téléphone cellulaire, téléviseur, etc.). La propriété d'actifs avait diminué en 2016, par rapport à 2012. À titre d'exemple, le nombre de ménages possédant une bicyclette ou une radio a baissé de 30 à 15 % et de 42 à 23 %, respectivement. Les niveaux d'instruction sont généralement faibles. Dans les zones rurales, moins de 20 % des habitants ont un niveau d'instruction secondaire ou supérieur. Environ 50 % des femmes ne sont pas formellement instruites.

¹ Consulter l'Enquête nationale sur les monographies communales de 2016, disponible sur le site <http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/154771488193937523/Central-African-Republic-2016-National-commune-monography-survey>, pour une présentation détaillée des résultats..

9. **La position extérieure reste globalement inchangée et le crédit à l'économie rebondit.** L'augmentation des exportations de bois et de diamants a été compensée par celle de la facture des importations de pétrole résultant de la hausse des cours et de l'appréciation du dollar américain. Les exportations de diamants ont été provisoirement stimulées par la vente du stock accumulé pendant la crise. Les avoirs extérieurs nets (AEN) ont augmenté au cours des deux dernières années mais devraient chuter cette année et l'année prochaine. La position extérieure est plus faible que ne le laissent croire les paramètres fondamentaux à moyen terme et la politique économique souhaitable, due surtout aux facteurs structurels responsables de la faiblesse du climat des affaires, tandis que la politique macroéconomique cadre globalement avec les valeurs optimales à moyen terme. L'encours du crédit à l'économie a progressé de 5,2 % (en glissement annuel) à fin septembre, un net redressement par rapport à la contraction de 0,1 % en 2017.

10. **La RCA présente un risque élevé de surendettement, mais sa vulnérabilité diminue.**

L'analyse de viabilité de la dette (AVD) de juillet 2018 a montré que la trajectoire d'endettement de la RCA est vulnérable à des chocs sur le PIB, les exportations et les recettes. En 2018, la RCA a contracté un nouveau prêt de 13 millions de dollars (0,6 % du PIB) assorti d'un élément don de 50,2 %, pour remettre en état une route qui mène à l'aéroport. Ce prêt respecte les clauses de l'accord FEC relatives aux emprunts à des conditions avantageuses. Les arriérées post-PPTE ont été régularisés, à la faveur d'un accord entre les autorités et l'Inde. Les remboursements débuteront en 2023 pour une période de 20 ans. S'agissant de la dette intérieure, la République centrafricaine continue de rembourser les banques commerciales et a commencé à payer les intérêts liés à la dette consolidée envers la BEAC.

11. **La situation économique régionale de la CEMAC reste délicate du fait d'une accumulation de réserves plus faible que prévu.**

La croissance régionale pourrait atteindre 2,3 % en 2018 (contre 1 % en 2017), principalement grâce au rebond de la production pétrolière. Toutefois, à la fin septembre, les AEN étaient nettement inférieurs aux prévisions en raison de retards dans le financement extérieur, de résultats mitigés dans l'exécution des programmes nationaux, et de la lenteur du rapatriement des recettes d'exportation. Pour répondre à cette carence, la BEAC a adopté des mesures correctives, faisant passer son taux directeur de 2,95 % à 3,5 % le 31 octobre et renforçant la mise en œuvre de la réglementation des changes en vigueur. Le 25 octobre à N'Djamena, les chefs d'État de la CEMAC ont réaffirmé leur engagement en faveur de la stratégie régionale issue du sommet de Yaoundé et d'un renforcement de leur coopération en vue de rétablir la stabilité extérieure et budgétaire de la région.

RESULTATS DU PROGRAMME

12. **Les résultats du programme sont satisfaisants.** Tous les critères de réalisation quantitatifs et continus à fin juin 2018 ont été remplis (tableau 1 du MPEF). Les recettes intérieures s'élevaient à 56,7 milliards de FCFA (contre un plancher de 53,4 milliards de FCFA), le solde primaire à 0,0 milliard de FCFA (contre un plancher de -10,0 milliards de FCFA) et les remboursements d'arriérés intérieurs à 19,0 milliards de FCFA (comparativement à un objectif de 14,2 milliards de FCFA). Les résultats budgétaires à fin septembre cadrent avec le programme et les objectifs fixés pour la fin de l'année seront probablement atteints. Aucun nouveau prêt non-assorti de conditions avantageuses n'a été contracté. Les dépenses sociales ont atteint 12,5 milliards de FCFA (contre un plancher indicatif de 9 milliards de FCFA), tandis que la proportion de dépenses par procédures exceptionnelles a dépassé le plafond indicatif de 5 %, même si elle a baissé de 24 % en 2017 à 9 % au cours des deux premiers trimestres.

13. **Tous les repères structurels à fin juin et fin septembre ont été mis en œuvre (tableau 2 du MPEF).** Des projections du service de la dette issues du Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) sont disponibles et les permis d'exploitation forestière et minière délivrés depuis le 1er janvier 2018 ont été publiés. Deux des trois repères structurels fixés pour fin juin 2018 n'ont pas été réalisés dans les délais, en raison de retards dans l'obtention des financements des bailleurs de fonds pour l'audit de deux organismes publics et de consultations

internes plus longues que prévu sur la révision de la structure de tarification des produits pétroliers. Les audits du fonds forestier et de l'agence des télécommunications ont été finalisés en octobre et la nouvelle structure de tarification des produits pétroliers a été adoptée en novembre, donnant lieu à des économies budgétaires de 0,1 % du PIB.

14. **Les progrès des réformes budgétaires structurelles sont satisfaisants, bien qu'inégaux.** La mise en œuvre de la convention sur les recettes conclue avec les banques a entraîné une réduction sensible des disparités entre les recettes déclarées par les administrations des impôts et des douanes et les recettes enregistrées au Trésor. La rationalisation des taxes parafiscales progresse, même si l'audit projeté de l'ensemble des structures nécessite plus de temps que prévu. La loi de finances rectificative comprenait une liste de fonds de trésorerie et fixait des plafonds pour leur utilisation (des mesures importantes pour réduire le recours aux procédures de dépenses exceptionnelles).

PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET RISQUES

15. **Les services du FMI prévoient que la croissance atteindra 5 % à partir de 2019.** Cette projection de croissance repose sur le rétablissement progressif de la paix, de l'expansion des services publics aux provinces, de la bonne absorption des investissements financés sur ressources extérieures et de la mise en œuvre soutenue des réformes (tableau 1 du texte). Les projets, financés par des dons, d'expansion de la production d'énergie hydroélectrique et solaire, devraient doubler la capacité de production actuelle, ce qui atténuera le goulet d'étranglement de l'approvisionnement en électricité. Il est prévu que l'inflation passe en dessous de 3 %, tandis que le déficit des transactions courantes devrait progressivement diminuer à moyen terme, sous l'effet de l'expansion des exportations forestières. Les transferts nets devraient rester importants, y compris les dons officiels et les transferts privés provenant principalement des organisations non gouvernementales. L'investissement direct étranger, très faible, devrait progressivement augmenter, en particulier dans les secteurs des télécommunications et de l'exploitation forestière.

Tableau 1 du texte. République centrafricaine : perspectives à moyen terme, 2017–23

	2017	2018		2019	2020	2021	2022	2023
		Rapport FMI 18/204						
	Est.	Est.	Proj.			Proj.		
PIB réel	4.3	4.3	4.3	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
Inflation (moyenne annuelle)	4.1	4.0	3.0	3.0	2.5	2.5	2.5	2.5
solde courant (% du PIB)	-8.3	-8.3	-8.6	-7.6	-7.0	-5.7	-4.9	-4.7
Solde budgétaire global (dons compris, % du PIB)	-1.1	0.9	0.7	0.7	-0.1	0.1	0.3	0.4
Solde primaire intérieur (% du PIB)	-2.2	-1.4	-1.4	-1.2	-1.2	-0.9	-0.6	-0.3
Dette publique (% du PIB)	52.8	47.0	48.5	42.2	39.2	36.4	33.8	31.5

Sources : autorités de la RCA ; estimations et projections des services du FMI

16. **Une reprise plus marquée est possible, mais les risques sont principalement à la baisse.** Une augmentation de la violence pourrait exacerber la crise humanitaire, ralentir la croissance, accroître l'inflation et réduire les recettes fiscales (tableau 11). Le manque de cohésion politique et la faiblesse des capacités risquent de compromettre l'exécution de la stratégie de consolidation de la paix et de développement des autorités, de retarder les projets d'investissement public ou entraîner des erreurs de politique économique. Sur le plan extérieur, des retards dans l'ajustement régional de la CEMAC ou dans la fourniture de l'aide extérieure, ou de nouvelles hausses des cours mondiaux du pétrole pourraient peser sur le solde budgétaire et la balance des paiements. Si un choc intérieur ou extérieur venait à se matérialiser, la stabilité macroéconomique pourrait être perturbée par un creusement du déficit budgétaire qui, en l'absence de sources de financement alternatives, pourrait conduire à l'accumulation de nouveaux arriérés. En revanche, la croissance pourrait nettement augmenter si le programme de réformes est mis en œuvre rapidement, si un accord de paix inclusif est conclu et si l'embargo sur les exportations de diamants est entièrement levé.

17. **Les autorités ont mis en exergue les risques de révision à la hausse des perspectives.** Leur optimisme est lié aux progrès accomplis par le gouvernement dans la promotion de la paix, le rétablissement de l'autorité de l'État et l'accélération de l'exécution des programmes d'investissement financés sur ressources extérieures. Elles reconnaissent toutefois l'incertitude entourant le scénario de référence et l'importance des risques à la baisse. En cas de choc négatif, elles sont résolues à ajuster les dépenses non prioritaires ou d'équipement financées sur ressources intérieures pour éviter de compromettre une stabilité macroéconomique durement acquise.

ENTRETIENS DE POLITIQUE ECONOMIQUE

Les entretiens relatifs au maintien de la stabilité à court terme ont porté principalement sur le budget 2019, les effets de la hausse des cours mondiaux du pétrole et de nouvelles mesures destinées à améliorer la gestion des finances publiques et la transparence. Pour ce qui est de stimuler la croissance à moyen terme et de la rendre inclusive, l'accent a été mis les défis en matière de prestation des services publics et d'amélioration du climat des affaires. À cet effet, les services du FMI ont insisté sur l'importance d'accroître la mobilisation des recettes intérieures, de renforcer la transparence et la bonne gouvernance, ainsi que de favoriser la réconciliation en créant des débouchés économiques, en réduisant la pauvreté, en améliorant le climat des affaires et en promouvant l'égalité des sexes.

Tableau 2 du texte. République centrafricaine : budget 2019

	2018	2019	
	proj.	4e Revue	Projet de budget
Recettes totales	17.5	17.0	18.8
Recettes intérieures	9.2	9.5	10.7
Recettes fiscales	8.5	8.7	8.6
Recettes non fiscales	0.8	0.8	2.1
dont : recettes précédemment exclues			1.1
Dons	8.3	7.6	8.1
Programmes	3.1	2.7	2.8
Projets	5.2	4.8	5.3
Dépenses	15.7	16.4	18.1
Dépenses primaires courantes	9.3	9.2	10.2
Traitements et salaires	5.0	5.0	4.9
Transferts et subventions	2.3	2.2	2.7
dont : contrepartie des taxes parafiscales			0.5
Biens et services	2.3	2.1	2.7
dont : contrepartie des taxes parafiscales			0.4
Dépenses d'équipement	6.9	6.9	7.5
Financées sur ressources intérieures	1.1	1.5	1.7
Financées sur ressources extérieures	5.8	5.4	5.8
Intérêts	0.3	0.3	0.3
Solde global	0.7	0.7	0.7
Solde primaire intérieur	-1.4	-1.2	-1.2

A. Thème # 1 : Renforcement de la stabilité macroéconomique

Budget 2019

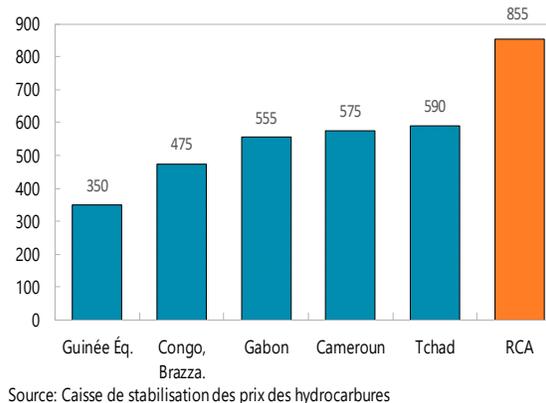
18. **La loi de finances soumise au Parlement est conforme au programme.** Le budget cible un déficit primaire intérieur de 1,2 % du PIB, avec des recettes intérieures de 10,7 % du PIB et des dépenses primaires intérieures de 11,9 % du PIB. Les ratios de recettes et de dépenses devraient augmenter par rapport à 2018, car les recettes et les dépenses de plusieurs organismes et fonds de l'État y ont été incluses, une étape importante pour accroître la transparence budgétaire (tableau 2 du texte) (¶12 du MPEF).

19. **Les prévisions de recettes s'appuient sur les réformes de l'administration fiscale et l'enregistrement des taxes parafiscales.** L'arrivée à échéance d'exonérations fiscales, les réformes visant à renforcer l'administration des recettes et la modification du prix de référence des exportations de bois devraient entraîner un gain budgétaire de 0,3 % du PIB. Les services du FMI ont prévenu que les réformes administratives pourraient tarder à porter leurs fruits. La prise en compte des taxes parafiscales devrait augmenter les recettes enregistrées de plus de 1 % du PIB (¶13 du MPEF), mais entraîner un gain net marginal (0,1 à 0,2 % du PIB) pour le budget à court terme.

20. **Les dépenses sociales seront accrues.** Le projet de loi de finances prévoit une maîtrise de la masse salariale, avec un faible niveau d'embauches nettes. La hausse des dépenses courantes consacrées aux transferts et biens et services s'explique essentiellement par l'augmentation des dépenses sociales et par la contrepartie de la prise en compte des taxes parafiscales. Les augmentations de dépenses les plus importantes sont proposées pour les ministères de l'éducation (+ 21,4 %) et de la santé (+ 27,9 %), principalement afin d'accroître l'investissement dans les centres de santé et les établissements scolaires (¶14 du MPEF).

21. **La hausse des cours mondiaux du pétrole pourrait peser sur le budget.** La volatilité récente des cours internationaux du pétrole pourrait affecter le budget si les prix venaient à augmenter. Afin d'en limiter l'incidence budgétaire, les autorités ont simplifié la structure des prix du pétrole, ce qui a permis d'économiser 0,1 % du PIB. Les prix du pétrole à la pompe sont sensiblement plus élevés que dans les pays voisins, limitant la possible ampleur d'éventuels ajustements à la hausse (graphique 2). Néanmoins, les autorités ont indiqué qu'elles considéreront des révisions des prix à la pompe, si besoin est. Les services du FMI préconisent qu'un tel changement s'accompagne d'une communication minutieuse et de mesures pour protéger les plus vulnérables afin de garantir une vaste adhésion

Graphique 2 du texte. République centrafricaine : prix du diesel, juin 2018 (FCFA/ litre)



du public. La baisse récente des cours du pétrole représente un risque à la hausse pour les soldes budgétaires².

Apurement des arriérés intérieurs

22. **L'apurement des arriérés intérieurs continue.** Les autorités ont adopté un plan global assorti d'échéances pour apurer les arriérés intérieurs (tableau 3 du texte)³. Ce plan comprend des garde-fous solides (notamment des rapports d'étape trimestriels produits par un cabinet d'audit international) pour garantir la transparence du processus de remboursement. Le remboursement de ces arriérés devrait atteindre 2,3 % du PIB d'ici fin 2018. Certains remboursements ont été retardés par les exigences rigoureuses de contrôle et d'identification, et sont désormais prévus pour 2019. Des rapports réguliers soumis par un auditeur externe confirment l'exécution de la stratégie et le respect des garde-fous (T24 du MPEF).

	2017		2018				2019			
	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	
			proj.							
Arriérés de salaires et de pensions										
Encours										
(en milliards de FCFA)	64.9	62.5	57.3	56.9	50.8	44.2	33.2	22.1	11.1	
(en % du PIB)	5.8	5.1	4.7	4.7	4.2	3.3	2.5	1.7	0.8	
Remboursements	2.4	5.2	0.4	6.1	6.6	11.1	11.1	11.1	11.1	
Arriérés dus à des petites et moyennes entreprises										
Encours										
(en milliards de FCFA)	9.2	9.2	3.8	0.8	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	
(en % du PIB)	0.8	0.8	0.3	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	
Remboursements	0.0	5.4	3.0	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	

Source : autorités de la RCA ; calculs des services du FMI.

Assurer la stabilité financière

23. **La stabilité et le développement du secteur financier demeurent un objectif clé.** Les banques restent suffisamment capitalisées et les créances douteuses ont été ramenées de 31 % à la fin 2015 à environ 22 %, mais leur répartition sectorielle montre de grandes disparités (tableau 9). Les secteurs minier, manufacturier et de l'immobilier affichent les ratios de créances douteuses les plus élevés, qui dépassent 50 % du total des prêts bruts). Les quatre banques de la RCA ont mis en œuvre les principales recommandations de la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC), l'organisme régional de supervision bancaire, en matière de gouvernance et de respect des normes prudentielles. Cependant, certains retards ont été accusés dans l'application des recommandations relatives au contrôle interne et à la lutte contre

² Le budget 2019 table sur un cours international du pétrole de 75 dollars le baril.

³ Le tableau 3 du texte ne montre que les remboursements des arriérés accumulés avant 2014.

le blanchiment de capitaux, notamment l'identification des usagers de la banque mobile et la mise à jour du système informatique des banques.

Vues des autorités

24. Les autorités sont fermement déterminées à assurer la stabilité macroéconomique.

À cet égard, elles prévoient de réduire les dépenses non prioritaires si les recettes sont inférieures aux attentes, en vue de maîtriser le déficit budgétaire primaire. Si la hausse des cours du pétrole se poursuit, elles considéreront une augmenteront les prix à la pompe afin de limiter la perte de recettes fiscales. Elles se sont engagées à apurer d'ici à la fin de 2018 l'ensemble des arriérés de salaires de 2003 ainsi que ceux des mois de novembre et décembre 2002 (¶124 du MPEF). S'agissant du secteur financier, elles ont exprimé leur soutien à la mise en œuvre des recommandations de la COBAC et suivront de près l'application des mesures restantes (¶129 du MPEF).

B. Thème # 2 : Mobilisation des recettes

25. La crise de 2013 a entravé la perception des recettes. Les recettes fiscales sont tombées d'environ 10 % du PIB en 2012 à 4,4 % du PIB en 2014. Elles devraient remonter à environ 8,4 % du PIB en 2018 grâce à l'amélioration des contrôles fiscaux et douaniers et aux changements apportés à la politique fiscale, comme la hausse des droits d'accises. Les recettes sont faibles par rapport à celles d'autres pays de la région et en situation de fragilité. Cela est en partie dû à la faiblesse du revenu par habitant en RCA, à la place importante de l'agriculture dans l'économie, ainsi qu'au niveau élevé de fragilité et de faiblesse des institutions, notamment le contrôle partiel du territoire par l'État (graphique 1). Il sera crucial de mobiliser ce potentiel de recettes pour financer durablement les projets ambitieux d'expansion des services publics, dont la sécurité, aux provinces.

26. Les services du FMI soulignent qu'un effort résolu pour renforcer l'administration des recettes pourrait considérablement accroître les recettes intérieures et contribuer à améliorer la gouvernance. La mobilisation pérenne des recettes est un effort de longue haleine qui requiert un développement soutenu des institutions et une forte volonté politique⁴. Les taux d'imposition en RCA sont globalement adéquats, mais l'administration des recettes pourrait être renforcée par l'utilisation plus généralisée des systèmes informatiques, une application systématique de la législation et l'intensification des contrôles fiscaux et douaniers (¶118 du MPEF). La lutte contre la fraude sera tout aussi importante, notamment via le meilleur contrôle des produits d'importation d'utilisation courante comme le ciment et les huiles de cuisson et la publication des résultats des réunions mensuelles de rapprochement des valeurs utilisées par la douane (repère structurel proposé, fin décembre 2018, ¶118 du MPEF). À plus long terme,

⁴ Une étude récente utilisant une base de données couvrant 44 pays d'Afrique subsaharienne de 2000 à 2016 (Perspectives économiques régionales pour l'Afrique subsaharienne) ne décèle que six épisodes de mobilisation soutenue des recettes (définie comme une hausse des recettes hors ressources naturelles de deux points de pourcentage du PIB hors ressources naturelles sur une période de trois ans).

l'accroissement de l'activité dans les secteurs minier, forestier, de l'agro-industrie et des télécommunications pourrait doper les recettes intérieures. Par ailleurs, la perception des recettes provinciales pourrait être améliorée tout en assurant des transferts et une prestation de services correspondant.

Vues des autorités

27. **Les autorités souscrivent à l'orientation générale des recommandations des services du FMI.** Elles soulignent leur ferme détermination à réformer en profondeur l'administration des recettes et saluent l'assistance technique du FMI. Elles signalent que des travaux sont en cours pour construire un nouveau siège de l'administration fiscale, ce qui permettra de moderniser les outils informatiques obsolètes. Elles expriment un grand intérêt à adopter de nouvelles technologies pour faciliter la perception des recettes et le paiement des impôts. Elles comptent s'inspirer en particulier de l'expérience du Rwanda et du Sénégal en matière de recours aux TIC pour mobiliser les recettes intérieures et prennent l'engagement de créer une nouvelle plateforme informatique au ministère des Finances d'ici à fin décembre 2018 (¶22 du MPEF). En même temps, elles insistent sur le fait que les réformes mettront du temps à porter leurs fruits et que l'aide extérieure, en particulier l'assistance technique du FMI, restera indispensable.

C. Thème # 3 : Bonne gouvernance et lutte contre la corruption

28. **La faiblesse des institutions et le haut niveau de corruption perçu compromettent la légitimité de l'État (annexe II).** Il est essentiel de mettre en place des institutions responsables pour s'attaquer aux préoccupations généralisées de népotisme, de clientélisme et de corruption. Les services du FMI ont souligné que l'amélioration de la gouvernance serait avantageuse du point de vue économique. De nombreuses études prouvent que la bonne gouvernance et un niveau moindre de corruption sont associés à une hausse de la croissance et des recettes fiscales⁵. La transmission se fait notamment par : l'amélioration de la stabilité macroéconomique et financière, la hausse des investissements publics et privés, et de plus fortes incitations à accumuler du capital humain, payer ses impôts et respecter la loi⁶. Les services du FMI considèrent qu'un ambitieux programme d'amélioration de la gouvernance pourrait dans un premier temps viser à promouvoir la transparence des finances publiques, renforcer le régime de lutte contre la corruption et améliorer la gestion des ressources naturelles. L'étape suivante consisterait à étendre les réformes à d'autres domaines clés présentant des faiblesses de gouvernance, comme le cadre réglementaire et l'État de droit.

⁵ Voir FMI (2016) « Corruption : Costs and Mitigating Strategies ».

⁶ D'après les estimations d'Ugur et Dasgupta (2011), une progression d'une unité sur l'indice de perception de la corruption peut stimuler la croissance du PIB par habitant de 0,09 point de pourcentage. « Evidence on the Economic Growth Impacts of Corruption in Low-Income Countries and Beyond », EPPI-Centre Report No 1914, Institute of Education, University of London.

Transparence des finances publiques

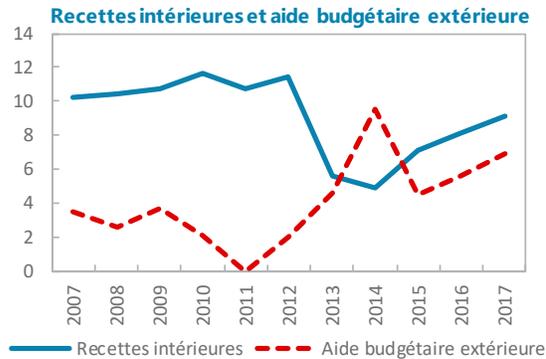
29. **Les réformes visant à améliorer la gestion des finances publiques progressent.** Les autorités : publient des rapports trimestriels sur l'exécution du budget ; ont fermé plus de 200 comptes détenus par l'État auprès des banques privées ; ont soumis les comptes de gestion de 2016 et 2017 à l'approbation de la Cour des comptes ; ont fixé des plafonds d'utilisation des fonds de trésorerie ; et ont pris des mesures pour réduire le recours aux procédures exceptionnelles de dépenses. Le passage à un nouveau système de gestion financière est prévu pour 2020 et devra être géré minutieusement. Il convient de poursuivre les efforts destinés à améliorer les procédures et l'efficacité des dépenses, à renforcer la tutelle des entreprises et des organismes publics et à réduire les taxes parafiscales.

- *Procédures de dépenses* : d'ici fin décembre, les autorités fermeront l'ensemble des caisses de trésorerie afin d'assurer une comptabilité appropriée (repère structurel, fin décembre 2018) et émettront, pour la première fois, une circulaire relative à l'exécution du budget (repère structurel, fin décembre 2018). Il est prévu de modifier en profondeur les réglementations relatives à l'évacuation sanitaire des fonctionnaires (repère structurel, fin mars 2019). Les autorités ont entamé la décentralisation des procédures de dépenses, ce qui devrait améliorer l'exécution du budget, et créeront une plate-forme informatique pour les ministères sectoriels (repère structurel proposé, fin décembre 2018) (¶121 du MPEF).
- *Tutelle financière au-delà de l'administration centrale* : les premières réformes sont prévues pour le début de l'année 2019 et visent à réviser la législation relative aux organismes publics (repère structurel, fin mars 2019) et à réorganiser le ministère des Finances, ce qui renforcera la tutelle financière des entreprises et organismes publics (¶122 et 23 du MPEF).

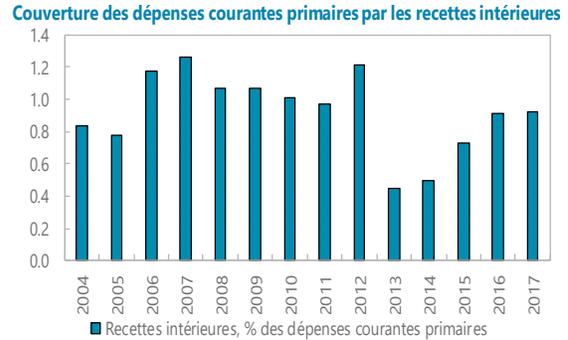
Réduire les taxes parafiscales : le projet de loi des finances pour 2019 intègre les recettes des organismes et fonds publics les plus importants (l'équivalent de 1 % du PIB) et prévoit déjà d'éliminer les taxes non justifiées du point de vue économique. Les audits de toutes les entités bénéficiaires de recettes parafiscales (43 au total) devraient s'achever en décembre. Une fois fait, les autorités les transféreront toutes au compte unique du trésor et élimineront l'ensemble des taxes parafiscales non justifiées (repère structurel, fin décembre 2018) (¶119 et 20 du MPEF).

Graphique 1. République centrafricaine : mobilisation de recettes

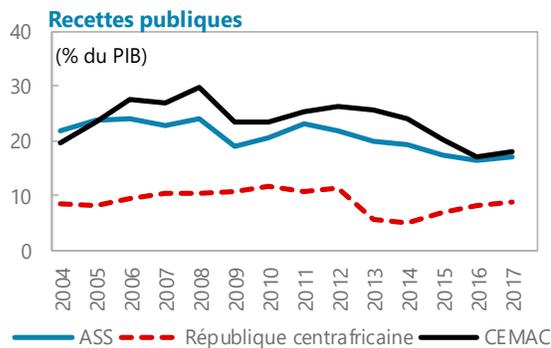
Après la crise de 2013, les recettes intérieures se sont redressées et l'aide extérieure a été importante.



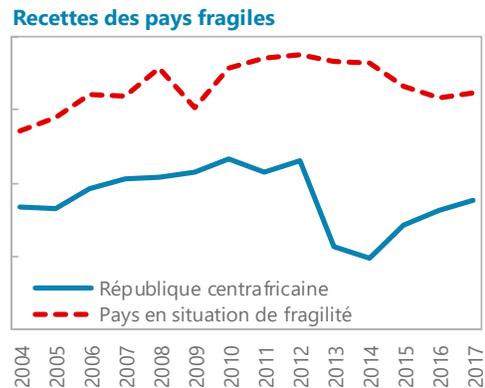
Les recettes intérieures sont maintenant presque suffisantes pour couvrir les dépenses primaires courantes.



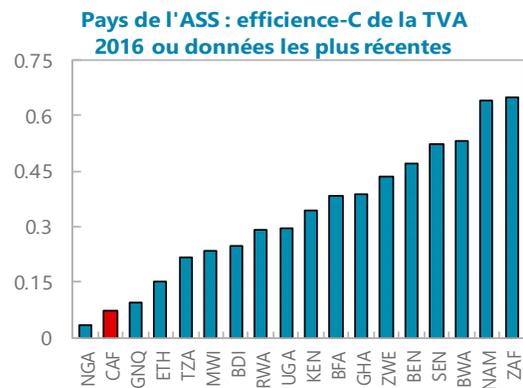
Cependant, les recettes fiscales restent inférieures aux moyennes régionales...



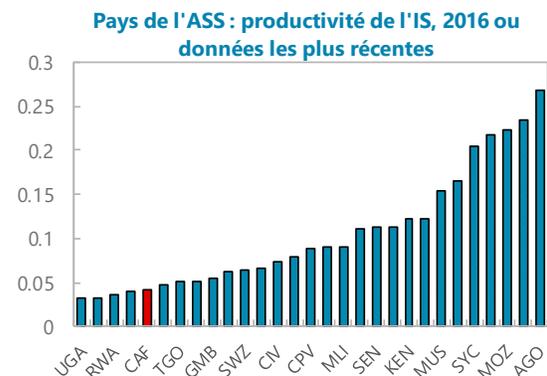
et à celles d'autres pays fragiles.



La faiblesse de l'administration fiscale est l'une des principales causes de ces résultats médiocres, comme en atteste la faiblesse de la TVA...



et l'inefficience de l'impôt sur les sociétés.



Source : estimations des services du FMI

Lutte contre la corruption**30. Au fil du temps, les autorités ont pris les mesures suivantes pour lutter contre la corruption.**

- La Convention des Nations Unies contre la corruption a été ratifiée en 2006. Cette ratification a été suivie d'une étude du chapitre III (incrimination, détection et répression) et du chapitre IV (coopération internationale) en 2016.
- La constitution oblige le Président, le Premier ministre et les membres du gouvernement à déclarer leur patrimoine à la Cour constitutionnelle au début et à la fin de l'exercice de leurs fonctions. Toutefois, aucune loi d'exécution n'a été adoptée pour encadrer ce régime de déclaration.
- La Haute autorité chargée de la bonne gouvernance a été mise sur pied en 2017. Elle a élaboré une stratégie nationale de bonne gouvernance avec le concours financier du PNUD.

31. En dépit de ces mesures, la corruption demeure un problème majeur. Les services du FMI préconisent les mesures suivantes pour appuyer celles qui ont déjà été prises.

- Appliquer les recommandations de l'étude de la Convention contre la corruption, pour conférer le caractère d'infraction pénale à tous les actes de corruption et faciliter l'assistance juridique mutuelle.
- Adopter une loi encadrant le régime de déclaration du patrimoine conformément aux meilleures pratiques, notamment pour veiller à ce que les obligations de déclaration visent les hauts fonctionnaires et les membres de leur famille, exiger la déclaration de tous les avoirs détenus à l'intérieur et à l'extérieur du pays, directement ou de manière effective, mettre en place un mécanisme de vérification, établir des sanctions dissuasives pour non-respect de la législation et exiger la publication des déclarations.
- Renforcer les capacités de la Haute autorité chargée de la bonne gouvernance et lui assurer un financement adéquat en temps utile.

Gestion des ressources naturelles

32. La RCA regorge de ressources naturelles qui, si elles étaient bien gérées, pourraient contribuer à une croissance inclusive en générant des recettes budgétaires, des revenus et des emplois. Cependant, ces ressources ont été parfois utilisées pour financer des conflits violents. En outre, certaines populations locales estiment qu'elles ne profitent pas de l'exploitation des ressources, ce qui peut provoquer des mécontentements.

33. Les autorités ont pris des initiatives destinées à améliorer la gestion des ressources naturelles :

- En 2003, la RCA a intégré le processus de Kimberley de certification des diamants, qui a pour but de prévenir la vente de diamants provenant de zones en proie à un conflit. Après la crise

de 2013, ce processus a imposé un embargo sur l'exportation des diamants qui a ensuite été partiellement levé.

- En 2010, la RCA a adhéré à l'initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) qui oblige les pays à publier des informations ponctuelles et exactes sur des aspects clés de la gestion de leurs ressources naturelles. Sa participation à l'ITIE a été suspendue en 2013. Elle a entamé une procédure pour faire lever cette suspension.
- Tous les contrats d'exploitation minière et forestière sont désormais publiés sur le site Web du ministère des Finances et du budget.

34. **Des efforts plus poussés dans ce sens pourraient davantage réduire le rôle que les ressources naturelles jouent dans le financement de conflits violents.** Les services du FMI félicitent les autorités pour les efforts déjà entrepris afin d'améliorer la gestion des ressources naturelles. Elles ont notamment publié tous les permis d'exploitation forestière émis jusqu'au 30 juin 2018 et tous les nouveaux permis d'exploitation minière délivrés depuis le 1er janvier 2018 sur le site Web du ministère des Finances et du Budget. En outre, elles ont transmis toutes ces informations au secrétariat permanent de la CEMAC chargé des réformes économiques et financières, pour s'acquitter des engagements régionaux de la RCA. Les autorités pourraient redoubler d'efforts pour faire lever la suspension de l'ITIE, encourager une plus grande participation de la société civile à la gestion des ressources naturelles et veiller à ce que les populations riveraines profitent de l'exploitation de ces ressources (¶26 du MPEF).

Vues des autorités

35. **Les autorités ont souligné leur détermination à améliorer la gouvernance et à combattre la corruption.** Elles ont fait valoir que tous les membres du gouvernement ont déclaré leur patrimoine à la Cour constitutionnelle comme exigé par la constitution et confirmé par la Haute autorité chargée de la gouvernance. Elles se félicitent de l'assistance technique du FMI en matière de gestion des finances publiques et attendent avec intérêt une assistance supplémentaire dans le contexte de la réorganisation du ministère des Finances et de la nécessité d'accroître le recours aux technologies de l'information pour améliorer la mobilisation de recettes fiscales.

D. Thème # 4 : Favoriser la réconciliation en créant des débouchés économiques, en réduisant la pauvreté et en promouvant l'égalité des sexes

36. **L'économie reste non compétitive parce que les coûts de production sont élevés et le climat des affaires présente des risques.** Les coûts de production sont élevés, car le pays est enclavé, l'infrastructure de mauvaise qualité et les entreprises doivent payer des services de sécurité. Parmi les risques figurent la précarité de la situation sécuritaire, des faiblesses dans le système judiciaire et l'incertitude budgétaire liée à la multitude de taxes et d'institutions de recouvrement.

37. **Les autorités sont déterminées à améliorer le climat des affaires pour stimuler le développement du secteur privé.** La loi portant charte des investissements a été adoptée en juin 2018 et le projet de loi portant modification du cadre juridique des partenariats public/privé est en train d'être finalisé. Les autorités prévoient de mener d'autres réformes structurelles et institutionnelles en vue de moderniser et de mettre à jour le cadre juridique régissant les principaux secteurs de l'économie. À cet effet, elles entendent réviser le code minier pour le rendre conforme à la réglementation régionale des changes. Elles prévoient également de renforcer le Cadre mixte de concertation pour l'amélioration des affaires (CMCAA) afin de promouvoir et d'approfondir le dialogue entre l'État et le secteur privé.

38. **La mise en œuvre du plan national de développement se poursuit.** Le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA) est une stratégie globale visant à renforcer les institutions et à éradiquer la pauvreté, à laquelle les partenaires en développement adhèrent. L'exécution de projets d'investissement financés sur ressources extérieures a sensiblement progressé en 2018 et devrait désormais atteindre 5,8 % du PIB (contre les 4,8 % précédemment projetés). De surcroît, la hausse prévue des dépenses sociales des ministères clés et le redéploiement progressif de l'administration dans les provinces devrait élargir l'accès aux services sociaux de base (¶27 du MPEF).

Égalité des sexes (annexe III)

39. **La RCA dispose d'une loi sur l'égalité des sexes, mais elle n'est pas suffisamment mise en œuvre.** Parmi les engagements figurent un plan d'action national conforme à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui appelle à reconnaître le rôle des femmes dans les situations de conflit, à les protéger et à accroître leur participation et leur représentation à tous les niveaux de prise de décision, de gestion et de règlement des conflits. La loi nationale fixe un quota de représentation des femmes d'au moins 35 % au Parlement pendant la période de transition jusqu'en 2026, puis de 50 % par la suite. Le RCPCA fait de l'égalité des sexes un objectif transversal de ses trois piliers prioritaires (¶28 du MPEF). Le gouvernement a créé un observatoire national de l'égalité des sexes pour suivre l'évolution du respect de ces engagements, mais cette structure manque cruellement de financement.

40. **Sur la base de l'expérience d'autres pays fragiles, la RCA a l'occasion de profiter de l'amélioration des relations entre femmes et hommes pour tourner la page d'un cycle de conflit et stimuler la croissance.** De nombreux travaux établissent un lien entre égalité des sexes d'une part, et baisse de la fragilité, renforcement de la stabilité et amélioration des résultats macroéconomiques, d'autre part. Il ressort d'une analyse de décomposition qu'un niveau d'égalité entre femmes et hommes semblable à celui du Rwanda pourrait accroître le PIB annuel moyen de la RCA de 0,8 %. Cette analyse montre l'importance de respecter ses engagements en matière d'égalité des sexes. Les services du FMI recommandent que la première étape de ce processus consiste à doter l'Observatoire national de l'égalité des sexes de fonds et de pouvoirs et à recueillir des données ventilées par sexe.

Vues des autorités

41. **Les autorités reconnaissent que l'amélioration du climat des affaires et de l'égalité des sexes est indispensable pour garantir la paix et réduire la pauvreté.** Elles ont actualisé la charte des investissements en juin 2018 et sont en train d'élaborer un projet de loi pour promouvoir les partenariats public-privé (¶127 du MPEF). Elles entendent poursuivre le dialogue avec le secteur privé afin de répondre aux préoccupations légitimes. La mise en œuvre du plan national de développement se poursuit et une aide extérieure supplémentaire est attendue en 2019. Les autorités ont réaffirmé leur attachement à l'égalité des sexes et créeront un observatoire national de parité hommes/femmes afin de suivre l'exécution des lois et l'évolution des questions d'égalité des sexes dans le pays (¶128 du MPEF).

MODALITÉS DU PROGRAMME ET ASSURANCES DE FINANCEMENT

42. **Il est proposé de maintenir les critères de réalisation à fin décembre en l'état.** Les objectifs indicatifs pour mars 2019 ont été révisés à la lumière du cadre actualisé pour assurer un suivi continu des résultats du programme. Deux nouveaux repères structurels sont proposés pour fin décembre 2018 : i) publier les résultats de la réunion mensuelle de rapprochement des valeurs utilisées par la douane avec celles fournies par la société de préinspection ; ii) le ministère des Finances créera une plate-forme informatique afin de rendre opérationnelle la déconcentration de la chaîne de la dépense (¶118, 21 du MPEF).

43. **Le programme demeure entièrement financé.** La RCA a obtenu des engagements fermes de financement pour le reste du programme. L'ensemble de l'aide budgétaire attendue en 2018 a été décaissé. Un autre décaissement de la Banque mondiale est prévu au cours du premier semestre de l'année 2019. Pour l'avenir, les principaux partenaires en développement (Banque mondiale, Banque africaine de développement, Union européenne et France) ont exprimé l'intention de poursuivre leur aide budgétaire, surtout si la RCA sollicite un autre accord avec le FMI.

44. **La BEAC et la COBAC ont continué d'honorer leurs engagements et ont mis à jour leurs assurances de politique en appui aux programmes des pays de la CEMAC.** En réponse à la moindre accumulation d'AEN, la BEAC a pris des mesures correctives, augmentant son taux directeur et renforçant l'application de la réglementation des changes. Conformément aux assurances de politique fournies en juin 2018, d'ici à la fin de l'année, la BEAC soumettra également une nouvelle réglementation des changes au comité ministériel de l'UMAC pour adoption et mettra pleinement en vigueur le nouveau cadre de politique monétaire. Les assurances de politique mises à jour présentent de nouvelles projections d'AEN régionaux, la prévision pour fin 2018 ayant été révisée à la baisse mais celle de fin 2019 restant largement inchangée. Pour réaliser ces projections, la BEAC a réitéré son engagement à mettre en œuvre

une politique monétaire suffisamment stricte, tandis que les pays membres appliqueront des politiques d'ajustement dans le contexte des programmes appuyés par le FMI. À partir du premier semestre de 2019, des consultations semestrielles seront organisées entre les États membres, les institutions régionales et les services du FMI, en vue d'examiner la mise en œuvre de la stratégie régionale et, le cas échéant, de définir et d'adopter de nouvelles mesures correctives au niveau national ou régional pour permettre la poursuite ou l'adoption de programmes appuyés par le FMI dans les pays membres de la CEMAC. Ces assurances de politique sont essentielles à la réussite du programme en RCA, car elles contribueront à renforcer la viabilité extérieure de la région et, partant, de la RCA.

45. **La BEAC continue d'appliquer le reste des recommandations de l'évaluation des sauvegardes de 2017.** L'adoption intégrale des normes internationales d'information financière (IFRS) par la BEAC suit son cours comme prévu et des mesures sont prises pour accélérer l'adoption des révisions apportées aux instruments juridiques secondaires afin qu'ils soient conformes à la Charte de la BEAC, en consultation avec les services du FMI.

46. **La RCA dispose de ressources suffisantes pour rembourser le FMI.** Des montants importants devront être remboursés au FMI au cours des années à venir (tableau 8) et les autorités déposent régulièrement des fonds à la BEAC pour s'assurer que les remboursements se fassent en temps opportun.

47. **La plupart des créanciers officiels auxquels des arriérés sont dus ont consenti au financement du FMI.** La RCA a accumulé des arriérés antérieurs au point d'achèvement de l'initiative PPTTE envers des pays non membres du Club de Paris (Argentine, Guinée équatoriale, Iraq, Libye et province chinoise de Taïwan). Parmi ces créanciers, la Libye a demandé plus de temps pour faire part de sa décision quant à un financement du FMI. La RCA doit toujours des arriérés à un créancier privé et s'attelle de bonne foi à conclure un accord avec lui. Étant donné qu'une aide financière rapide est jugée indispensable à la réussite du programme de la RCA et que les autorités mènent des politiques judicieuses, le FMI peut accorder un financement à ce pays, nonobstant ses arriérés extérieurs envers des créanciers privés.

48. **Les autorités se sont déclarées intéressées par un nouvel accord.** Elles estiment que l'accord au titre de la FEC a été utile pour répondre au besoin prolongé de financement de la balance des paiements, ancrer les politiques macroéconomiques et définir le programme de réformes. Les services du FMI encouragent les autorités à continuer de mettre en œuvre leur programme avec diligence pour étayer leur demande d'un nouvel accord. Les entretiens en vue de la conclusion d'un nouvel accord pourraient commencer dans le contexte de la sixième et dernière revue de l'actuel accord au titre de la FEC.

ASSISTANCE TECHNIQUE ET CADRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

49. **Le FMI fournit une assistance importante pour renforcer les capacités.** Depuis janvier 2017, au titre du projet pilote de cadre de renforcement des capacités du FMI (annexe I), la RCA a

bénéficié d'une importante assistance du FMI et de l'AFRITAC Centre. Les buts à moyen terme sont d'accroître les recettes, de rendre les dépenses plus efficaces, de rétablir la discipline et la transparence budgétaires, de renforcer la gestion de la dette, et de créer un socle de capacité macrobudgétaire. Les priorités en matière de renforcement des capacités cadrent pleinement avec les principaux objectifs de réforme du programme. Les autorités souscrivent à la plupart des recommandations. Les résultats spécifiques enregistrés depuis janvier 2018 sont notamment la conclusion avec les banques privées d'un nouvel accord de recouvrement des recettes qui interdit les compensations automatiques et exige le transfert des fonds en temps opportun, ainsi que l'intégration des taxes parafiscales au budget. L'assistance technique porte également sur les statistiques des finances publiques et sur les comptes nationaux. Compte tenu du nombre de missions d'assistance technique et de la faiblesse des capacités d'absorption, il est nécessaire d'améliorer le suivi et la coordination. À cet effet, les autorités ont renforcé la Cellule de suivi de la réforme économique et financière (CS-REF) afin de mieux coordonner l'assistance technique et la formation (1130, 31 du MPEF).

AUTRES QUESTIONS RELATIVES À LA SURVEILLANCE

50. **En dépit de graves lacunes, la communication de données reste globalement adéquate pour la surveillance et a des effets limités sur la fiabilité et la qualité des recommandations.** La production de statistiques sur les comptes nationaux, la balance des paiements et les finances publiques pâtit de la mauvaise qualité des données sources, de problèmes liés à l'établissement de données, d'omissions, de retards, d'incohérences et d'un manque de coopération entre les entités publiques. Ceci dit, la disponibilité des données s'améliore : les comptes nationaux de la période 2013-2017 ont été finalisés et sont sur le point d'être publiés ; l'amélioration et la diffusion des statistiques du secteur extérieur suit son cours et les données relatives à la balance des paiements pour la période 2013-2015 ont été récemment validées ; s'agissant des données sur les finances publiques, jusqu'à présent la priorité a été accordée au renforcement du recouvrement et de la communication des opérations de l'administration centrale et le processus d'élargissement de la couverture à d'autres administrations n'en est qu'à ses débuts. Les services du FMI ont souligné que l'amélioration de la qualité, de la portée et de la ponctualité des données économiques est cruciale pour faciliter l'élaboration des politiques économiques, et que des ressources adéquates doivent être consacrées à la production de ces données. Les autorités étaient du même avis et ont souligné que les capacités dont elles disposent sont insuffisantes et du besoin que l'aide extérieure se poursuive pour améliorer la communication de données.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

51. **La RCA est coincée dans un cycle de violence et de conflit.** Le processus d'érosion de la cohésion sociale et de la confiance, de contraction du PIB et d'aggravation de la pauvreté remonte à bien avant la crise de 2013. L'on ne peut s'attendre à une sortie rapide de cet état d'extrême fragilité. Néanmoins, des institutions légitimes sont en cours de reconstruction, un

soutien international considérable appuie la mise en place d'un climat propice aux réformes et la stabilité macroéconomique a été rétablie. Les autorités méritent d'être pleinement accompagnées pour saisir cette importante occasion de renforcer la résilience et de sortir de cette situation de fragilité.

52. **Une croissance économique plus dynamique et plus inclusive est indispensable pour créer des emplois et réduire la pauvreté.** Le redressement économique se poursuit à un rythme soutenu, mais selon les projections actuelles, le niveau d'activité ne retrouvera son niveau antérieur à la crise qu'au cours des années 2020s. Cela ne suffira pas à réduire sensiblement la pauvreté ni à créer les emplois et débouchés nécessaires pour dissuader la population d'intégrer les groupes armés. Par ailleurs, ces perspectives font l'objet de risques à la baisse, car une hausse de la violence pourrait rapidement réduire à néant tout progrès enregistré depuis 2013. Afin d'accroître la croissance, il convient de consolider la paix et la sécurité, d'étendre les institutions de l'État aux provinces et de mettre en œuvre rapidement le programme de développement. Pour accompagner ce passage à une vitesse supérieure, les services du FMI préconisent de mener des réformes ciblées dans des domaines prioritaires tout en tenant compte du déficit de capacités.

53. **Il est fondamental de mobiliser des recettes intérieures pour financer durablement la prestation de services publics.** Un potentiel considérable de recettes fiscales reste inexploité surtout en raison des défaillances des administrations douanière et fiscale et de la fraude. Des mesures immédiates comme un recours plus systématique aux technologies de l'information, le renforcement des contrôles et l'application de sanctions en cas de violation, peuvent permettre de mobiliser davantage de recettes. Une volonté politique ferme s'impose pour mettre fin à une culture d'abus.

54. **Pour signaler clairement son intention de rompre avec le passé, le gouvernement pourrait lancer une campagne de promotion de la transparence.** Des progrès notables ont été enregistrés ces dernières années. Les autorités ont rehaussé la transparence des finances publiques, publié les permis d'exploitation minière et forestière et relancé le processus d'adhésion à l'ITIE. Cependant, d'autres mesures sont nécessaires. Il convient de renforcer le régime de déclaration du patrimoine en adoptant une législation de mise en œuvre qui définit le champ d'application du régime, étend les exigences de déclaration aux membres de la famille, facilite l'accès du public aux déclarations et précise les sanctions en cas de violation. Dans le même ordre d'idées, il est prioritaire de corriger les faiblesses de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

55. **Diverses contraintes sapent le climat des affaires.** La position extérieure est plus faible que ne l'impliquent les paramètres fondamentaux à moyen terme et les politiques souhaitables. L'insécurité, le manque d'infrastructures essentielles, l'accès limité au crédit, le coût élevé du transport, une concurrence déloyale et le manque de personnel qualifié réduisent l'attractivité de la RCA pour les investisseurs. En outre, les faiblesses et l'imprévisibilité du système judiciaire constituent des préoccupations majeures pour le secteur privé. Le gouvernement ne doit

ménager aucun effort pour approfondir le dialogue avec le secteur privé et œuvrer au renforcement du système judiciaire.

56. **Le respect des engagements pris en matière d'égalité des sexes pourrait stimuler la résilience et la croissance.** L'atteinte de résultats semblables à ceux que l'on observe dans d'autres pays de la région sur le plan de l'égalité des sexes pourraient doper la croissance. Par ailleurs, il est largement prouvé que promouvoir l'égalité entre femmes et hommes renforce la résilience et réduit la fréquence et l'intensité des conflits. Les premières étapes devraient inclure la collecte de plus de données ventilées par sexe, notamment à travers l'Observatoire national, et l'intensification des efforts de communication et de sensibilisation.

57. **En dépit des difficultés inhérentes au contexte, la mise en œuvre du programme a été satisfaisante.** Tous les critères de réalisation à fin juin ont été remplis et les réformes structurelles suivent leur cours, malgré quelques retards. Les services du FMI estiment que le budget 2019 concourt à la stabilité macroéconomique et saluent l'intégration des taxes parafiscales, une étape importante en vue d'accroître la transparence des finances publiques. La hausse prévue des dépenses sociales est louable. Néanmoins, il est possible que l'objectif en matière de recettes soit trop optimiste, compte tenu du rendement incertain des mesures administratives. Dans ce contexte, les services du FMI saluent l'intention des autorités de réévaluer les projections de recettes durant le premier semestre de 2019 et, au besoin, d'ajuster les dépenses non prioritaires afin de préserver la stabilité macroéconomique.

58. **Les mesures prises par les autorités afin de limiter l'impact budgétaire de la hausse des cours du pétrole vont dans le bon sens.** La simplification de la structure des cours du pétrole par l'élimination ou la réduction des frais payés aux intermédiaires générera des économies budgétaires considérables. En cas de persistance de la hausse des cours du pétrole, les autorités devraient envisager un ajustement des prix à la pompe. Il sera important d'évaluer minutieusement les répercussions sociales et les risques liés à une augmentation des prix à la pompe, étant donné que ces derniers sont déjà élevés par rapport aux pays voisins. En outre, pour obtenir l'adhésion du public à cette mesure, il faudra communiquer prudemment les raisons qui la justifient.

59. **Les risques qui pèsent sur le programme demeurent élevés.** Les tensions entre les belligérants restent prononcées et pourraient s'envenimer, ce qui compromettrait la croissance, les recettes et la capacité des autorités à exécuter le programme. Les services du FMI continueront d'évaluer les effets du contexte politique et sécuritaire sur les résultats du programme. Un retard dans la mise en œuvre de la stratégie régionale d'ajustement de la CEMAC pourrait également avoir des effets néfastes.

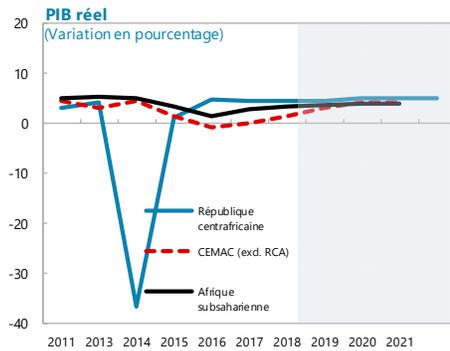
60. **Compte tenu des résultats du programme de la RCA, des progrès satisfaisants réalisés dans mise en œuvre des assurances de politique régionales pour fin décembre et des mesures prises face à l'insuffisance des AEN, les services du FMI recommandent l'achèvement de la cinquième revue.** Le programme économique décrit dans la lettre d'intention et le mémorandum de politique économique et financière ci-joints reste pertinent

pour réaliser les objectifs du programme dans un contexte difficile marqué par l'insécurité et la faiblesse des capacités administratives. Les services du FMI proposent que l'achèvement de la sixième revue dépende de la concrétisation des assurances de politique indispensables à l'échelle de l'Union, comme le prévoit le document régional de référence de décembre 2018. Les services du FMI recommandent également que soit achevée la revue des assurances de financement.

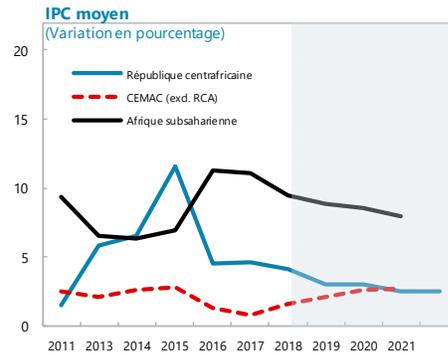
61. Il est proposé que la prochaine consultation au titre de l'article IV se déroule conformément à la décision sur les cycles de consultations au titre de l'article IV, décision n° 14747-10/96.

Graphique 2. République centrafricaine : résultats et perspectives macroéconomiques, 2012–21

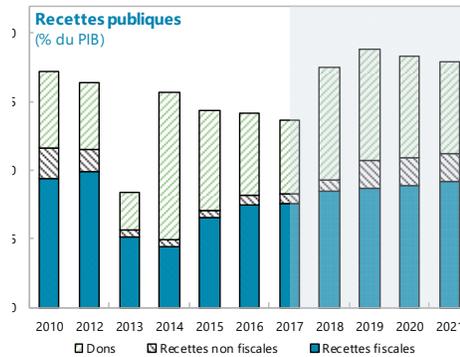
L'exécution rapide des réformes économiques et l'amélioration de la sécurité pourrait accélérer la croissance économique à moyen terme au-delà des



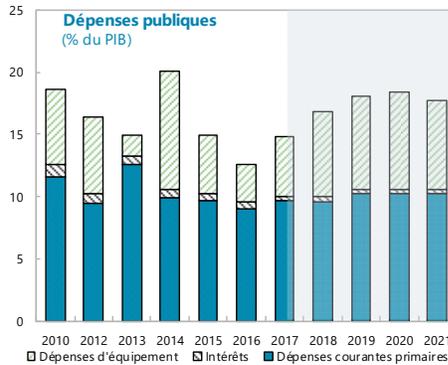
...tandis que l'inflation devrait fléchir.



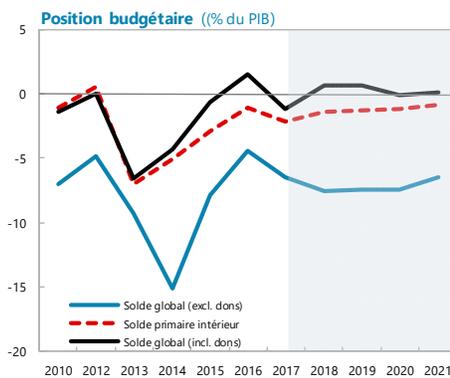
Les réformes des recettes commencent à porter leurs fruits et les recettes fiscales devraient augmenter



...s'accompagnant d'une hausse des dépenses d'équipement liée à l'exécution du RCPCA.



Le solde primaire intérieur devrait s'améliorer



et la position extérieure traduit l'importance des besoins d'investissement



Sources : autorités de la RCA ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 1. République centrafricaine : principaux indicateurs économiques et financiers, 2016–23

	2016	2017	2018		2019	2020	2021	2022	2023
	Est.	Est.	4e Rev.	Proj.			Proj.		
(Variation annuelle en %, sauf indication contraire)									
Revenu national et prix									
PIB a prix constants	4.5	4.3	4.3	4.3	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
PIB par habitant a prix constants	2.6	2.4	2.4	2.4	3.1	3.0	3.0	3.1	3.1
PIB a prix courants	11.2	8.1	8.4	7.4	8.2	7.6	7.6	7.6	7.6
Deflateur du PIB	6.3	3.6	3.9	3.0	3.0	2.5	2.5	2.5	2.5
IPC (moyenne annuelle)	4.6	4.1	4.0	3.0	3.0	2.5	2.5	2.5	2.5
IPC (fin de période)	4.7	4.2	3.6	2.5	2.3	2.7	2.4	2.6	2.4
Monnaie et crédit									
Monnaie au sens large	5.8	10.3	8.6	2.3	11.6	7.6	7.6	7.6	7.6
Crédit à l'économie	17.5	-0.1	5.9	5.5	3.3	7.7	7.3	8.7	11.0
Secteur extérieur									
Volume des exportations de biens	52.3	42.5	9.3	10.0	10.4	8.1	8.6	8.6	5.5
Volume des importations de biens	13.4	-2.5	6.7	5.2	6.2	5.4	5.7	5.3	5.7
Termes de l'échange	-0.4	-19.0	-11.4	-13.4	0.2	1.2	2.7	0.6	0.4
(Pourcentage du PIB; sauf indication contraire)									
Epargne intérieure brute	8.2	5.5	6.9	7.3	9.0	9.9	10.6	11.3	12.0
<i>Dont: transferts officiels courants</i>	3.7	1.9	3.3	3.1	2.8	2.0	1.8	1.6	1.4
Epargne intérieure brute	-3.3	-3.7	-3.0	-2.9	-0.3	1.2	2.0	3.0	4.0
Etat	-1.0	-1.5	-0.1	-0.5	0.3	0.5	0.8	1.1	1.4
Secteur privé	-2.3	-2.2	-2.9	-2.4	-0.6	0.7	1.2	1.8	2.5
Consommation	103.3	103.7	103.0	102.9	100.3	98.8	98.0	97.0	96.0
Etat	7.3	7.5	7.0	7.3	7.5	7.7	7.7	7.7	7.7
Secteur privé	96.0	96.2	96.0	95.5	92.8	91.1	90.3	89.3	88.3
Investissement brut	13.7	13.8	15.3	15.9	16.6	16.8	16.2	16.2	16.6
Etat	3.1	4.8	6.3	6.9	7.5	7.8	7.2	7.2	7.1
Secteur privé	10.6	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.5
Solde des transactions courantes									
<i>Dons compris</i>	-5.5	-8.3	-8.4	-8.6	-7.6	-7.0	-5.7	-4.9	-4.7
<i>A l'exclusion des dons</i>	-10.7	-11.7	-13.2	-13.3	-11.7	-10.6	-9.2	-8.4	-8.0
Balance des paiements globale	0.9	3.1	-1.6	-1.8	-0.2	1.4	1.6	1.9	2.1
Finances de l'administration centrale									
Recettes totales (dons compris)	14.1	13.7	16.6	17.5	18.8	18.3	17.9	18.0	18.1
<i>dont: recettes intérieures</i>	8.2	8.3	9.2	9.3	10.7	10.9	11.2	11.5	11.8
Dépenses totales ¹	12.6	14.8	15.8	16.8	18.1	18.4	17.7	17.7	17.7
<i>dont: dépenses d'investissement</i>	3.1	4.8	6.3	6.9	7.5	7.8	7.2	7.2	7.1
Solde global									
A l'exclusion des dons	-4.4	-6.5	-6.6	-7.6	-7.4	-7.4	-6.5	-6.2	-5.9
Dons compris	1.6	-1.1	0.9	0.7	0.7	-0.1	0.1	0.3	0.4
Solde primaire intérieur ²	-1.1	-2.2	-1.4	-1.4	-1.2	-1.2	-0.9	-0.6	-0.3
Dette du secteur public	56.0	52.8	47.0	48.5	42.2	39.2	36.4	33.8	31.5
<i>Dont: dette intérieure</i> ³	26.3	25.1	21.2	22.5	18.0	16.6	15.3	14.0	12.9
<i>Dont: dette extérieure</i>	29.6	27.8	25.8	26.0	24.2	22.6	21.1	19.7	18.6
PPA par habitant (dollars PPA)	651.8	676.9	705.9	705.9	735.8	765.0	795.0	824.8	855.9
PIB nominal (milliards de FCFA)	1,041	1,126	1,218	1,209	1,308	1,408	1,515	1,630	1,754

Sources: autorités centrafricaines; estimations et projections des services du FMI

¹ Les dépenses sont sur base caisse.

² A l'exclusion des dons, charges d'intérêt et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

³ Comprend la dette de l'Etat envers la BEAC et les banques commerciales et les arriérés de l'Etat.

**Tableau 2a. République centrafricaine : opérations financières de
l'administration centrale, 2016–23**
(milliards de FCFA)

	2016	2017	2018		2019	2020	2021	2022	2023
		Est.	4e Rev.	Proj.					
Recettes	147.1	154.0	202.7	212.1	245.8	257.5	270.5	293.1	317.4
Recettes intérieures	84.9	93.5	112.0	112.1	139.9	153.8	170.3	188.1	207.2
Recettes fiscales	78.0	84.6	102.3	102.2	113.0	124.8	139.1	154.6	171.1
Impôts sur revenus et bénéfices	19.2	14.5	25.3	21.6	27.7	23.2	25.8	28.6	31.5
Taxes sur biens et services	39.3	40.7	51.0	51.6	57.1	58.1	64.8	72.0	79.8
<i>Dont: TVA</i>	22.8	29.4	30.2	33.1	35.9	41.8	46.6	51.8	57.4
Impôts sur commerce international	19.5	29.4	25.9	29.0	28.2	43.5	48.5	54.0	59.8
Recettes non fiscales	6.9	8.9	9.7	9.9	26.9	29.0	31.2	33.5	36.1
Dons	62.2	60.6	90.6	100.0	105.9	103.7	100.2	105.0	110.2
Programme	38.4	21.2	39.7	37.5	37.2	27.8	27.0	26.0	25.0
Projet	23.8	39.4	50.9	62.5	68.7	75.9	73.2	79.0	85.2
Dépenses ¹	130.9	166.8	192.0	203.7	236.7	258.6	268.7	288.7	310.3
Dépenses primaires	96.2	118.1	129.4	129.4	156.2	170.8	183.6	197.8	213.0
Dépenses primaires courantes	93.3	109.2	111.6	116.1	133.8	144.8	155.8	167.6	180.4
Traitements et salaires	55.9	57.0	60.6	60.6	63.5	70.4	75.7	81.5	87.7
Transferts et subventions	17.6	24.5	26.6	27.5	35.2	36.6	39.4	42.4	45.6
Biens et services	19.8	27.7	24.4	28.0	35.1	37.8	40.6	43.7	47.1
Interêts dus	5.8	3.8	4.1	4.2	4.3	4.4	4.4	4.4	4.6
sur dette extérieure	3.6	2.1	2.2	2.3	2.4	2.6	2.6	2.6	2.9
sur dette intérieure	2.2	1.7	1.9	1.9	1.9	1.8	1.8	1.8	1.8
Dépenses en capital	31.8	53.8	76.2	83.3	98.7	109.4	108.6	116.7	125.3
financées sur ressources propres	2.9	9.0	17.8	13.3	22.5	26.0	27.8	30.2	32.5
financées sur ressources extérieures	28.9	44.9	58.4	70.0	76.2	83.4	80.7	86.5	92.7
Solde global									
Dons exclus	-46.0	-73.3	-79.9	-91.6	-96.8	-104.8	-98.4	-100.6	-103.1
<i>Dont: solde primaire intérieur ²</i>	-11.3	-24.7	-17.3	-17.3	-16.3	-17.0	-13.3	-9.7	-5.8
Dons inclus	16.2	-12.8	10.7	8.5	9.1	-1.1	1.8	4.4	7.1
Variation nette des arriérés (- = réduction)									
Intérieurs	-6.0	-9.0	-47.9	-31.7	-44.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>dont: arriérés sociaux</i>		-2.4	-38.7	-18.3	-44.0				
Extérieurs	2.5	-2.5	-1.0	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	1.3	4.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	14.0	-19.4	-38.2	-24.2	-34.9	-1.1	1.8	4.4	7.1
Financements identifiés									
Extérieurs (nets)	-0.4	12.6	1.8	1.8	1.8	1.8	1.9	1.8	4.2
Crédits de projets	5.1	5.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Crédits de programme	0.0	8.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement	-8.7	-1.8	-5.7	-5.7	-5.7	-5.7	-5.6	-5.7	-3.3
Financement exceptionnel	3.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieurs (nets)	-13.7	7.0	36.4	22.4	33.1	-0.7	-3.7	-6.2	-11.3
Système bancaire	-13.7	0.6	36.4	22.4	33.1	-5.7	-8.7	-16.2	-26.3
BEAC	-7.2	8.2	39.2	25.2	35.9	-2.8	-5.7	-13.0	-23.0
<i>dont: Contrepartie des ressources du FMI</i>	9.0	21.6	28.8	27.1	10.4	-4.4	-4.8	-8.9	-14.3
Amortissement des avances et prêts consolidés	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-7.3	-7.5
Banques commerciales	-6.4	-7.6	-2.8	-2.8	-2.8	-2.9	-3.0	-3.2	-3.3
Non bancaire	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	5.0	5.0	10.0	15.0
Financement exceptionnel ⁴	0.0	6.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement résiduel	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.1	0.0
<i>Pour mémoire:</i>									
Dette totale du gouvernement	582.8	594.7	572.1	586.6	552.0	551.6	550.8	550.6	552.2
Dette intérieure du gouvernement ³	274.1	282.3	257.9	272.4	236.0	233.8	231.0	228.9	226.4
PIB nominal	1041	1126	1218	1209	1308	1408	1515	1630	1754

Sources: données communiquées par les autorités nationales et estimations et projections des service

¹ Les dépenses sont enregistrées sur une base caisse.² Hors dons, paiement d'intérêts, et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.³ Y compris arriérés et les ressources du FMI.⁴ Correspond aux nouveaux accords de prêt avec les banques commerciales.

Tableau 2b. République centrafricaine : opérations financières de l'administration centrale, 2016–23
(en % du PIB)

	2016	2017	2018		2019	2020	2021	2022	2023
		Est.	4e Rev.	Proj.		Proj.			
	(Pourcentage du PIB)								
Recettes	14.1	13.7	16.6	17.5	18.8	18.3	17.9	18.0	18.1
Recettes intérieures	8.2	8.3	9.2	9.3	10.7	10.9	11.2	11.5	11.8
Recettes fiscales	7.5	7.5	8.4	8.5	8.6	8.9	9.2	9.5	9.8
Impôts sur revenus et bénéfices	1.8	1.3	2.1	1.8	2.1	1.7	1.7	1.8	1.8
Taxes sur biens et services	3.8	3.6	4.2	4.3	4.4	4.1	4.3	4.4	4.5
<i>Dont: TVA</i>	2.2	2.6	2.5	2.7	2.7	3.0	3.1	3.2	3.3
Impôts sur commerce international	1.9	2.6	2.1	2.4	2.2	3.1	3.2	3.3	3.4
Recettes non fiscales	0.7	0.8	0.8	0.8	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1
Dons	6.0	5.4	7.4	8.3	8.1	7.4	6.6	6.4	6.3
Programme	3.7	1.9	3.3	3.1	2.8	2.0	1.8	1.6	1.4
Projet	2.3	3.5	4.2	5.2	5.3	5.4	4.8	4.8	4.9
Dépenses ¹	12.6	14.8	15.8	16.8	18.1	18.4	17.7	17.7	17.7
Dépenses primaires	9.2	10.5	10.6	10.7	11.9	12.1	12.1	12.1	12.1
Dépenses primaires courantes	9.0	9.7	9.2	9.6	10.2	10.3	10.3	10.3	10.3
Traitements et salaires	5.4	5.1	5.0	5.0	4.9	5.0	5.0	5.0	5.0
Transferts et subventions	1.7	2.2	2.2	2.3	2.7	2.6	2.6	2.6	2.6
Biens et services	1.9	2.5	2.0	2.3	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7
Intérêts exigibles	0.6	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Extérieurs	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Intérieurs	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Dépenses d'équipement	3.1	4.8	6.3	6.9	7.5	7.8	7.2	7.2	7.1
Financées sur ressources propres	0.3	0.8	1.5	1.1	1.7	1.8	1.8	1.9	1.9
Financées sur ressources extérieures	2.8	4.0	4.8	5.8	5.8	5.9	5.3	5.3	5.3
Solde global									
Dons exclus	-4.4	-6.5	-6.6	-7.6	-7.4	-7.4	-6.5	-6.2	-5.9
<i>Dont: solde primaire intérieur ²</i>	-1.1	-2.2	-1.4	-1.4	-1.2	-1.2	-0.9	-0.6	-0.3
Dons inclus	1.6	-1.1	0.9	0.7	0.7	-0.1	0.1	0.3	0.4
Variation nette des arriérés (- = réduction)									
Intérieurs	-0.3	-1.0	-4.0	-2.7	-3.4	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>dont: arriérés sociaux</i>			-3.2	-1.5	-3.4	0.0			
Extérieurs	0.2	-0.2	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	0.1	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	1.3	-1.7	-3.1	-2.0	-2.7	-0.1	0.1	0.3	0.4
Financements identifiés	-1.3	1.7	3.1	2.0	2.7	0.1	-0.1	-0.3	-0.4
Extérieurs (nets) ¹	0.0	1.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2
Crédits de projets	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5	0.4
Crédits de programme	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement	-0.8	-0.2	-0.5	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4	-0.3	-0.2
Financement exceptionnel	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieurs (nets)	-1.3	0.6	3.0	1.9	2.5	0.0	-0.2	-0.4	-0.6
Système bancaire	-1.3	0.0	3.0	1.9	2.5	-0.4	-0.6	-1.0	-1.5
BEAC	-0.7	0.7	3.2	2.1	2.7	-0.2	-0.4	-0.8	-1.3
<i>dont: Contrepartie des ressources du FMI</i>	0.9	1.9	2.4	2.2	0.8	-0.3	-0.3	-0.5	-0.8
Banques commerciales	-0.6	-0.7	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2
Non bancaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.4	0.3	0.6	0.9
Financement exceptionnel ⁴	0.0	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement résiduel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>									
Dette totale du gouvernement	56.0	52.8	47.0	48.5	42.2	39.2	36.4	33.8	31.5
Dette intérieure du Gouvernement ³	26.3	25.1	21.2	22.5	18.0	16.6	15.3	14.0	12.9

Sources: données communiquées par les autorités nationales et estimations et projections des services du FMI.

¹ Les dépenses sont enregistrées sur une base caisse.

² Hors dons, paiement d'intérêts, et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

³ Y compris arriérés et les ressources du FMI

⁴ Correspond aux nouveaux accords de prêt avec les banques commerciales.

Tableau 3. République centrafricaine : situation monétaire, 2016-23

(milliards de FCFA, fin de période)

	2016	2017	2018				2019			2020	2021	2022	2023
		Q4	Q2	Q3	Q4	Q4	Q1	Q2	Q4	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
			Proj.	4e Rev	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.					
(Milliards de FCFA, fin de période)													
Avoirs extérieurs nets	54.7	103.7	96.7	85.2	84.3	82.4	83.3	70.7	80.0	99.8	124.2	154.8	192.0
BEAC	38.7	74.0	55.1	50.2	54.7	52.8	53.6	41.1	50.4	70.2	94.6	125.1	162.3
Banques commerciales	16.0	29.6	41.6	35.0	29.6	29.6	29.6	29.6	29.6	29.6	29.6	29.6	29.6
Avoirs intérieurs nets	218.0	194.9	217.9	231.3	242.2	225.2	232.2	253.7	269.0	269.8	273.5	273.2	343.9
Crédit Intérieur net	317.2	317.6	336.4	353.8	364.9	347.9	354.9	376.4	386.1	392.5	396.2	395.9	391.4
Créances nettes sur le secteur public	172.5	173.0	189.4	190.5	209.4	195.4	201.1	221.3	228.5	222.8	214.1	197.9	171.6
Position nette du Gouvernement Central	172.5	173.0	189.4	190.5	209.4	195.4	201.1	221.3	228.5	222.8	214.1	197.9	171.6
BEAC	153.9	162.1	179.0	180.8	201.3	187.3	193.7	214.6	223.2	220.4	214.7	201.7	178.7
Creances/Contrepartie DTS	114.4	112.6	112.6	112.6	112.6	112.6	112.6	112.6	112.6	112.6	112.6	105.3	97.8
FMI (net)	70.3	87.2	84.2	98.5	116.0	114.3	114.3	128.9	124.7	120.4	115.6	106.8	92.5
Dépôts	-30.7	-37.7	-17.8	-30.3	-27.3	-39.6	-33.3	-26.9	-14.2	-12.6	-13.5	-10.3	-11.6
Banques commerciales	18.5	10.9	10.4	9.7	8.1	8.1	7.4	6.7	5.3	2.4	-0.6	-3.8	-7.1
Crédits aux autres organismes publics (net)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédits à l'économie	144.7	144.5	147.1	163.3	155.5	152.5	153.8	155.1	157.6	169.7	182.1	198.0	219.8
Entreprises publiques	3.4	1.2	4.6	4.6	3.4	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2
Secteur privé	141.4	143.4	142.5	158.7	152.1	151.4	152.6	153.9	156.4	168.5	180.9	196.8	218.6
Autres postes (net)	-99.2	-122.7	-118.6	-122.5	-122.7	-122.7	-122.7	-122.7	-117.1	-122.7	-122.7	-122.7	-47.5
Monnaie et quasi-monnaie	272.6	300.7	314.8	316.5	326.5	307.7	314.4	321.1	343.4	369.6	397.7	428.0	460.6
Circulation fiduciaire	143.7	162.1	168.3	169.9	175.8	168.3	174.0	179.7	191.2	205.7	221.4	238.2	256.4
Dépôts	128.9	138.6	146.4	146.6	150.7	139.3	140.3	141.3	152.3	163.9	176.3	189.8	204.2
Dépôts à vue	68.9	79.9	90.2	89.6	86.6	77.2	76.6	75.9	83.5	89.9	96.7	104.1	112.0
Dépôts à terme et d'épargne	60.0	58.7	56.2	57.0	64.1	62.1	63.8	65.4	68.7	74.0	79.6	85.7	92.2
(Variation annuelle, en pourcentage de la masse monétaire de début de période)													
Avoirs extérieurs nets	29.5	89.6			-18.7	-20.5			-2.9	24.7	24.4	24.6	24.0
Avoirs intérieurs nets	1.1	-10.6			22.9	15.6			16.9	2.4	1.4	-0.1	25.9
Base monétaire	0.2	25.0			8.4	7.4			8.2	7.6	7.6	7.6	7.6
Crédits à l'économie	17.5	-0.1			5.9	5.5			3.3	7.7	7.3	8.7	11.0
Entreprises publiques	4.2	-65.3			0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Secteur privé	17.9	1.4			6.1	5.6			3.3	7.7	7.3	8.8	11.1
<i>Memorandum items:</i>													
AIN de la banque centrale (milliards FCFA)	123.3	128.5			164.9	164.8			184.9	183.1	178.0	168.1	153.3
Base monétaire (milliards de FCFA)	162.0	202.5			219.6	217.6			235.3	253.3	272.5	293.3	315.6
PIB nominal (milliards de FCFA)	1041	1126			1218	1209			1308.1	1408	1515	1630	1754
Vitesse de circulation (PIB/masse monétaire au sens large)													
Fin de période	3.8	3.7			3.7	3.9			3.8	3.8	3.8	3.8	3.8

Sources: autorités centrafricaines; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 4a. République centrafricaine : balance des paiements, 2016–23
(milliards de FCFA)

	2016	2017	2018		2019	2020	2021	2022	2023
		Est.	4e Rev.	Proj.			Proj.		
(Milliards de FCFA)									
sCompte des transactions courante	-57.5	-93.9	-102.1	-104.3	-98.9	-97.9	-85.7	-80.2	-82.2
Balance des biens	-172.2	-169.7	-199.5	-206.5	-216.1	-220.5	-221.3	-227.4	-240.2
Exportations, fob.	68.1	85.6	86.3	89.9	99.7	107.3	116.7	127.0	134.7
dont: diamants	1.3	5.3	7.2	7.2	9.2	10.7	12.6	15.0	16.5
dont: produits du bois	39.9	53.5	52.9	56.0	60.8	64.6	69.6	74.9	78.1
Importations, f.a.b.	-240.3	-255.3	-285.8	-296.4	-315.7	-327.8	-338.0	-354.4	-374.9
dont: produits pétroliers	-58.4	-68.6	-82.2	-91.8	-97.7	-96.8	-93.3	-96.2	-102.4
Services (net)	-4.8	-28.0	-23.6	-20.8	-5.0	0.4	5.9	11.8	18.0
Crédit	126.9	106.0	92.4	116.2	121.9	128.0	134.3	141.1	148.2
Débit	-131.7	-134.0	-116.0	-136.9	-126.9	-127.6	-128.4	-129.3	-130.2
Revenus (nets)	-3.4	-2.0	0.1	-1.6	-2.2	-2.4	-2.8	-2.8	-2.7
Crédit	12.1	12.1	13.7	12.6	13.3	13.9	14.6	15.3	16.1
Débit	-15.5	-14.1	-13.6	-14.2	-15.5	-16.3	-17.4	-18.1	-18.9
Transferts courants (nets)	122.9	105.8	120.9	124.6	124.4	124.7	132.3	138.1	142.8
Privés	68.5	67.5	62.4	68.6	69.6	73.9	78.5	81.5	84.6
Publics	54.4	38.3	58.6	56.0	54.8	50.8	53.9	56.7	58.2
dont: Programme	38.4	21.2	39.7	37.5	37.2	27.8	27.0	26	25
Compte de capital	23.8	39.4	50.9	62.5	68.7	75.9	73.2	79.0	85.2
Dons projets	23.8	39.4	50.9	62.5	68.7	75.9	73.2	79.0	85.2
Autres transferts (allègement de la dette)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte financier	59.0	32.6	31.8	20.5	27.8	41.8	36.9	31.8	34.2
Investissements Directs	4.3	4.0	10.0	10.0	15.0	20.0	20.0	20.0	20.0
Investissements de portefeuille	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres Investissements	54.7	28.6	21.8	10.5	12.8	21.8	16.9	11.8	14.2
Secteur public (net)	-3.6	12.6	1.8	1.8	1.8	1.8	1.9	1.8	4.2
Décaissements projet	5.1	5.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Décaissements programme	0.0	8.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement programmé	-8.7	-1.8	-5.7	-5.7	-5.7	-5.7	-5.6	-5.7	-3.3
Autorités monétaires (allocation DTS)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres flux à court terme	58.3	16.0	20.0	8.7	11.0	20.0	15.0	10.0	10.0
Erreurs et omissions	-16.1	57.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Balance globale	9.2	35.4	-19.3	-21.3	-2.4	19.8	24.4	30.6	37.2
Financements identifiés	-9.2	-35.4	19.4	21.2	2.4	-19.8	-24.4	-30.6	-37.2
Crédit net au FMI	9.0	21.6	28.8	27.1	10.4	-4.4	-4.8	-8.9	-14.3
Achat FMI	-20.4	-31.0	-37.2	-35.0	-17.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Rachat FMI	11.3	9.4	8.4	7.9	6.9	4.4	4.8	8.9	14.3
Autres réserves (augmentation= -)	-20.7	-56.9	-9.4	-5.9	-8.0	-15.4	-19.6	-21.7	-22.9
Financement exceptionnel	2.5	-2.5	-1.0	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Rééchelonnement de la dette	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres financements exceptionnels	2.5	-2.5	-1.0	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Arriérés de paiement dette (réduction=-)	2.5	-2.5	-1.0	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Écart de financement résiduel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.1	0.0
<i>Pour mémoire:</i>									
Termes de l'échange (variation annuelle, en %)	-0.4	-19.0	-11.4	-13.4	0.2	1.2	2.7	0.6	0.4
Prix unitaire des exportations	-11.6	-11.7	-5.6	-4.5	0.5	-0.3	0.1	0.2	0.4
Prix unitaire des importations	-11.2	9.0	6.5	10.3	0.3	-1.5	-2.5	-0.4	0.1
Reserves nationales imputés ¹									
(Milliards de FCFA, fin de période)	157.2	206.2	214.7	211.1	219.1	234.6	254.2	275.9	298.8
Compte courant (pourcentage de PIB)	-5.5	-8.3	-8.4	-8.6	-7.6	-7.0	-5.7	-4.9	-4.7
Compte de capital (pourcentage de PIB)	2.3	3.5	4.2	5.2	5.3	5.4	4.8	4.8	4.9
PIB nominal (milliards de FCFA)	1041	1126	1218	1209	1308	1408	1515	1630	1754
Sources: autorités centrafricaines; estimations et projections des services du FMI.									

Tableau 4b. République centrafricaine : balance des paiements, 2016-23
(en % du PIB)

	2016	2017	2018		2019	2020	2021	2022	2023
	Est.	Est.	4e Rev.	Proj.			Proj.		
	(Pourcentage du PIB)								
Compte courant	-5.5	-8.3	-8.4	-8.6	-7.4	-7.0	-5.7	-4.9	-4.7
Balance des biens	-16.5	-15.1	-16.4	-17.1	-16.5	-15.7	-14.6	-13.9	-13.7
Exportations, fob.	6.5	7.6	7.1	7.4	7.6	7.6	7.7	7.8	7.7
dont: diamants	0.1	0.5	0.6	0.6	0.7	0.8	0.8	0.9	0.9
dont: produits du bois	3.8	4.8	4.3	4.6	4.6	4.6	4.6	4.6	4.4
Importations, f.a.b.	-23.1	-22.7	-23.5	-24.5	-24.1	-23.3	-22.3	-21.7	-21.4
dont: produits pétroliers	-5.6	-6.1	-6.7	-7.6	-7.5	-6.9	-6.2	-5.9	-5.8
Services (net)	-0.5	-2.5	-1.9	-1.7	-0.4	0.0	0.4	0.7	1.0
Crédit	12.2	9.4	7.6	9.6	9.3	9.1	8.9	8.7	8.4
Débit	-12.6	-11.9	-9.5	-11.3	-9.7	-9.1	-8.5	-7.9	-7.4
Revenus (nets)	-0.3	-0.2	0.0	-0.1	0.0	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2
Crédit	1.2	1.1	1.1	1.0	1.0	1.0	1.0	0.9	0.9
Débit	-1.5	-1.3	-1.1	-1.2	-1.2	-1.2	-1.1	-1.1	-1.1
Transferts courants (nets)	11.8	9.4	9.9	10.3	9.5	8.9	8.7	8.5	8.1
Privés	6.6	6.0	5.1	5.7	5.3	5.2	5.2	5.0	4.8
Publics	5.2	3.4	4.8	4.6	4.2	3.6	3.6	3.5	3.3
dont: Programme	3.7	1.9	3.3	3.1	2.8	2.0	1.8	1.6	1.4
Compte de capital	2.3	3.5	4.2	5.2	5.3	5.4	4.8	4.8	4.9
Dons projets	2.3	3.5	4.2	5.2	5.3	5.4	4.8	4.8	4.9
Autres transferts (allègement de la dette)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte financier	5.7	2.9	2.6	1.7	2.1	3.0	2.4	2.0	2.0
Investissements Directs	0.4	0.4	0.8	0.8	1.1	1.4	1.3	1.2	1.1
Investissements de portefeuille	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres Investissements	5.3	2.5	1.8	0.9	1.0	1.5	1.1	0.7	0.8
Secteur public (net)	-0.3	1.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2
Décaissements projet	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5	0.4
Décaissements programme	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement programmé	-0.8	-0.2	-0.5	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4	-0.3	-0.2
Autorités monétaires (allocation DTS)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres flux a court terme	5.6	1.4	1.6	0.7	0.8	1.4	1.0	0.6	0.6
Erreurs et omissions	-1.5	5.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Balance globale	0.9	3.1	-1.6	-1.8	-0.2	1.4	1.6	1.9	2.1
Financements identifiés	-0.9	-3.1	1.6	1.8	0.2	-1.4	-1.6	-1.9	-2.1
Crédit net au FMI	0.9	1.9	2.4	2.2	0.8	-0.3	-0.3	-0.5	-0.8
Achat FMI	-2.0	-2.7	-3.1	-2.9	-1.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Rachat FMI	1.1	0.8	0.7	0.7	0.5	0.3	0.3	0.5	0.8
Autres réserves (augmentation= -)	-1.0	-4.8	-0.7	-0.4	-0.6	-1.1	-1.3	-1.3	-1.3
Financement exceptionnel	0.2	-0.2	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Rééchelonnement de la dette	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres financements exceptionnels	0.2	-0.2	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Arriérés de paiement dette (réduction=-)	0.2	-0.2	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Écart de financement résiduel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>									
Termes de l'échange (variation annuelle, en %)	-0.4	-19.0	-11.4	-13.4	0.2	1.2	2.7	0.6	0.4
Prix unitaire des exportations	-1.1	-1.0	-0.5	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prix unitaire des importations	-1.1	0.8	0.5	0.9	0.3	-0.1	-0.2	0.0	0.0
Compte courant	-0.5	-0.7	-0.7	-0.7	-0.6	-0.5	-0.4	-0.3	-0.3
Compte de capital	0.2	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3
PIB nominal (milliards de FCFA)	1041	1126	1218	1209	1308	1408	1515	1630	1754

Sources: autorités centrafricaines; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5. Besoins de financement extérieur, 2018-23 (milliards de FCFA)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
			Projection			
1. Besoin de financement totaux	161.3	156.7	151.2	142.7	142.5	147.7
Déficit du compte des transactions courantes (à l'exception de l'appui budgétaire)	141.8	136.1	125.7	112.7	106.2	107.2
Amortissement de la dette	5.7	5.7	5.7	5.6	5.7	3.3
Remboursement au FMI	7.9	6.9	4.4	4.8	8.9	14.3
Variation des autres réserves	4.9	8.0	15.4	19.6	21.7	22.9
Remboursement des arriérés	1.0
2. Sources de financement	88.7	102.2	123.4	115.7	116.5	122.7
Tranferts de capitaux	62.5	68.7	75.9	73.2	79.0	85.2
Investissements directs étrangers (net)	10.0	15.0	20.0	20.0	20.0	20.0
Investissement de portefeuille (net)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement de la dette	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Secteur public	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Secteur non-public	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette à court terme	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0
Autres flux de capitaux net	8.7	11.0	20.0	15.0	10.0	10.0
Financement exceptionnel						
Erreurs et omissions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
3. Besoins de financement totaux	72.5	54.5	27.8	26.9	25.9	25.0
Appui budgétaire (dons)	37.5	37.2	27.8	27.0	26.0	25.0
Banque mondiale	13.7	11.2
Banque africaine de développement	5.4	5.6
Union européenne	11.8	13.8
France	6.6	6.6
Autres	0.0	0.0
Appui budgétaire (prêts)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Banque africaine de développement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
4. Besoin de financement résiduel	35.0	17.3
FEC FMI financement	35.0	17.3	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources: autorités centrafricaines, estimations des services du FMI

Tableau 6. République centrafricaine : plan de gestion de trésorerie, 2018
(millions de FCFA)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
Solde du mois précédent (I)¹	30,593	20,267	17,887	19,144	18,263	12,710	18,881	26,309	32,443	23,821	17,241	17,913	30,593
Entrées brutes (II)	12930	10947	14560	15923	9344	26557	27555	21233	8760	9480	21332	26780	203566
Recettes intérieures	9038	10697	8901	10043	9284	8867	9205	8986	8760	9480	9380	9480	112,121
Recettes douanières	4834	4572	4073	4490	4465	3971	4760	3962	4433	4350	4350	4350	52,610
Recettes fiscales	3210	5071	3944	4803	4052	4171	3667	4218	3537	4300	4200	4300	49,473
Autres recettes	385	414	241	128	140	124	166	193	147	230	230	230	2,628
Impôt sur les salaires	609	640	643	622	627	601	612	613	643	600	600	600	7,410
Financement	3,892	250	5,659	5,880	60	17,690	18,350	12,247	0	0	11,952	17,300	91,445
Titres du Trésor	3,892	0	0	5,352	0	3,896	0	0	0	0	5,352	0	18,492
Autre soutien budgétaire	0	0	5,422	0	0	13,734	18,000	11,897	0	0	6,600	17,300	72,953
Banque mondiale	0	0	0	0	0	13,734	0	0	0	0	0	0	13,734
Banque africaine de développeme	0	0	5,422	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5,422
Décaissements du FMI	0	0	0	0	0	0	18,000	0	0	0	0	17,300	35,300
Union européenne	0	0	0	0	0	0	0	11,897	0	0	0	0	11,897
France	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6,600	0	6,600
Dépôts des correspondants	0	250	237	528	60	60	350	350					
Sorties brutes (III)	23,256	13,327	13,303	16,804	14,897	20,386	20,127	15,099	17,382	16,060	20,660	20,012	209,358
Dépenses primaires	7,900	8,022	10,304	10,435	8,651	11,492	13,687	11,546	13,683	12,170	12,370	14,520	134,780
Salaires	4,168	4,279	4,312	4,240	4,237	4,639	4,280	4,649	4,467	4,600	4,600	4,600	60,480
<i>ajouter f en cas de variation de</i>	609	640	643	622	627	601	612	612	643	600	600	600	
Transferts	931	987	3,114	1,437	1,204	1,955	4,197	1,873	3,954	1,900	1,900	4,000	27,452
<i>dont : pensions</i>	0	0	1,965	0	0	0	1,965	0	2,002	0	0	1,965	7,897
Biens et services	1,867	1,630	1,202	2,936	1,801	2,892	2,768	3,051	2,258	2,400	2,600	2,600	28,005
Capital		95	531	595	184	807	1,071	829	1,631	2,500	2,500	2,550	13,293
Régies des ministères	56	46	16	78	71	71	44	50	79	20	20	20	571
Dépenses des provinces	269	345	486	527	527	527	715	482	651	150	150	150	4,979
Intérêts et amortissements	6,481	259	1,120	3,836	6,041	7,216	5,912	1,165	808	1,190	5,790	2,992	42,810
Intérieurs	5,923	196	999	376	5,875	6,820	5,608	1,049	692	290	5,790	1,892	35,510
<i>dont : remboursements au FMI</i>	1,734	0	709	85	0	2,128	5,318	707	0	0	0	1,200	11,881
<i>dont : titre du Trésor</i>	4,000	0	0	0	5,500	4,000	0	0	0	0	5,500	0	19,000
<i>dont : intérêts</i>	0	7	0	1	85	0	0	52	0	0	0	0	145
<i>dont : remboursements à la BEA¹</i>	0	0	0	0	0	402	0	0	402	0	0	402	1,206
<i>dont : banques commerciales</i>	189	189	290	290	290	290	290	290	290	290	290	290	3,278
Extérieurs	558	63	121	3,460	166	396	304	116	116	900	0	1,100	7,300
<i>dont : intérêts</i>	285	42	78	1,186	144	196	42	45	45	0	0	300	2,363
<i>dont : amortissements</i>	273	21	43	2,274	22	200	262	71	71	900	0	800	4,937
Remboursements d'arriérés	8,875	4,796	1,642	2,005	145	1,498	178	2,038	2,891	2,700	2,500	2,500	31,768
Retrait des correspondants	0	250	237	528	60	180	350	350					
Mouvements de trésorerie nets (=II-III)	-10,326	-2,380	1,257	-881	-5,553	6,171	7,428	6,134	-8,622	-6,580	672	6,768	-5,792
Solde à la fin du mois (=I+(II-III))¹	20,267	17,887	19,144	18,263	12,710	18,881	26,309	32,443	23,821	17,241	17,913	24,681	24,801

Source : données fournies par les autorités ; calculs des services du FMI

¹ Dépôts librement utilisables.

Tableau 7. République centrafricaine : engagements pour 2018 et 2019

Décassements 2018	Engagements restants pour 2018	Engagements pour 2019		Objet	
		milliards, FCFA	milliards, FCFA		
22,84 millions de DTS	22,84 millions de DTS	35.0	22,84 millions de DTS	17.3	Appui à la balance des paiements
25 millions de \$EU	0 \$EU	13.7	20 millions de \$EU	11.2	Appui budgétaire
10 millions de \$EU	0 \$EU	5.4	10 millions de \$EU	5.6	Appui budgétaire
18 millions d'€	€ 0	11.8	21 millions d'€	13.8	Appui budgétaire
	10 millions d'€	6.6	10 millions d'€	6.6	Appui budgétaire
Total		72.5		54.5	
hors FMI		37.5		37.2	

Tableau 8. République centrafricaine : indicateurs de capacité à rembourser le FMI, 2018-29

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants												
(millions de DTS)												
Principal	1.73	9.10	5.35	5.85	10.86	17.49	21.22	19.83	17.60	12.59	4.57	0.00
Commissions et intérêts	0.13	0.54	0.55	0.54	0.54	0.54	0.55	0.54	0.54	0.54	0.55	0.54
Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant et prospectif												
(millions de DTS)												
Principal	1.73	9.10	5.35	5.85	10.86	17.49	28.07	28.96	26.74	21.73	13.70	2.28
Commissions et intérêts	0.13	0.54	0.55	0.54	0.54	0.54	0.55	0.54	0.54	0.54	0.55	0.54
Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant et prospectif												
(milliards de FCFA)												
Principal	1.41	7.42	4.36	4.77	8.85	14.25	22.88	23.60	21.79	17.71	11.17	1.86
Commissions et intérêts	0.11	0.44	0.45	0.44	0.44	0.44	0.45	0.44	0.44	0.44	0.45	0.44
Encours de crédit du FMI												
Millions de DTS	147.30	161.04	155.68	149.83	138.97	121.49	93.41	64.45	37.71	15.99	2.28	0.00
Millions de \$EU	197.74	216.45	209.18	201.22	186.48	184.57	141.91	97.91	57.29	24.29	3.46	0.00
Milliards de FCFA	112.42	121.48	115.62	109.99	102.02	89.19	68.57	47.31	27.68	11.74	1.67	0.00
Milliards de FCFA	112.42	121.48	115.62	109.99	102.02	89.19	68.57	47.31	27.68	11.74	1.67	0.00
Pourcentage des recettes de l'État	100.28	86.81	75.17	64.59	54.24	43.04	30.44	19.33	10.41	4.06	0.53	0.00
Pourcentage des exportations de biens et c	54.56	54.83	49.14	43.81	38.05	31.53	23.24	15.37	8.51	3.40	0.45	0.00
En pourcentage du service de la dette	631.98	718.86	798.90	747.64	539.76	402.77	317.15	232.99	151.12	85.07	23.58	0.00
Pourcentage du PIB	9.30	9.29	8.21	7.26	6.26	5.08	3.68	2.39	1.32	0.53	0.07	0.00
Pourcentage de la quote-part	132.23	144.56	139.75	134.50	124.75	109.06	83.85	57.85	33.85	14.35	2.05	0.00
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)												
Décaissements	45.7	22.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements et rachats	1.86	9.64	5.90	6.39	11.40	18.03	28.62	29.50	27.28	22.27	14.25	2.82
<i>Postes pour mémoire :</i>												
PIB nominal (milliards de FCFA)	1209.4	1308.1	1407.8	1514.7	1630.2	1754.5	1863.2	1978.9	2101.4	2231.6	2370.1	2517.5
Exportations de biens et services (milliards)	206.0	221.5	235.3	251.0	268.1	282.8	295.1	307.8	325.3	345.5	368.3	394.0
Recettes publiques (milliards FCFA)	112.1	139.9	153.8	170.3	188.1	207.2	225.3	244.8	265.9	289.0	314.1	341.4
Service de la dette (milliards FCFA)	17.8	16.9	14.5	14.7	18.9	22.1	21.6	20.3	18.3	13.8	7.1	6.9
Quote part du FMI	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4

Source : Projections des services du FMI.

Tableau 9. République centrafricaine : indicateurs de solidité financière, décembre 2011–juin 2018
(%, fin de période)

Notion	Déc-11	Déc-12	Déc-13	Déc-14	Déc-15	Déc-16	Déc-17	Juin-18
Fonds propres								
Total capital réglementaire des banques/actifs pondérés par le risque.	25.6	22.7	39.1	42.2	38.7	32.0	34.3	32.0
Total fonds propres (valeur nette)/actifs	22.3	22.2	23.7	21.9	21.1	19.2	21.0	20.6
Qualité des actifs								
Créances improductives/total des prêts bruts	12.0	9.6	28.5	27.7	30.9	25.6	22.9	22.0
Créances improductives nettes des provisions/fonds propres	3.3	1.6	50.0	44.4	34.9	18.7	4.3	5.2
Bénéfices et rentabilité								
Revenu net/moyenne des actifs (rendement de l'actif)	5.0	4.5	-1.3	0.9	-0.9	0.8
Revenu net/moyenne des fonds propres (rendement des fonds propres)	24.4	20.7	-5.4	3.8	-4.0	4.2
Charges hors intérêts/revenu brut	59.9	64.0	79.5	73.6	72.8	67.3
Liquidité								
Actifs liquides/total des actifs	24.3	16.6	19.2	27.5	40.0	31.9	30.7	27.1
Actifs liquides/passifs à court terme	160.7	114.5	149.1	203.1	276.1	219.6	227.4	186.60

Sources : autorités de la RCA et Banque des États de l'Afrique Centrale.

Tableau 10. République centrafricaine : calendrier des décaissements, 2016–19

Conditions de décaissement	Date	Décaissement	
		Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Premier décaissement sur approbation du programme.	20 juillet 2016	12,525 millions de DTS	11.2
Second décaissement lorsque les critères de réalisation au 31 août 2016 ont été observés et à l'achèvement de la première revue.	21 décembre 2016	12,525 millions de DTS	11.2
Troisième décaissement lorsque les critères de réalisation et les critères de réalisation continus au 31 décembre 2016 ont été observés et à l'achèvement de la seconde revue.	20 juillet 2017	11,70 millions de DTS	10.5
Quatrième décaissement lorsque les critères de réalisation et les critères de réalisation continus au 30 juin 2017 ont été observés et à l'achèvement de la troisième revue.	15 décembre 2017	28,41 millions de DTS ¹	25.5
Cinquième décaissement lorsque les critères de réalisation et les critères de réalisation continus au 31 décembre 2017 ont été observés et à l'achèvement de la quatrième revue.	2 juillet 2018	22,84 millions de DTS ²	20.5
Sixième décaissement lorsque les critères de réalisation et les critères de réalisation continus au 30 juin 2018 ont été observés et à l'achèvement de la cinquième revue.	19 décembre 2018	22,84 millions de DTS ²	20.5
Septième décaissement lorsque les critères de réalisation et les critères de réalisation continus au 31 décembre 2018 ont été observés et à l'achèvement de la sixième revue.	20 mars 2019	22,84 millions de DTS ²	20.5
Total		133,68 millions de DTS ³	120.0

¹ Tient compte de l'augmentations accordée lors des 2e et 3e revues. Le montant approuvé lors de la demande de programme était de 11,70 millions de DTS.

² Tient compte de l'augmentations accordée à la 3e revue. Le montant approuvé lors de la demande de programme était de 11,70 millions de DTS.

³ Tient compte de l'augmentations accordée lors des 2e et 3e revues. Le montant approuvé lors de la demande de programme était de 83,55 millions de DTS.

Tableau 11. République centrafricaine : matrice d'évaluation des risques (MER)¹

Sources de risques	Probabilité relative	Incidence en cas de concrétisation du risque	Réaction en cas de concrétisation
Détérioration des conditions de sécurité	Élevée	Élevée Aggravation de la crise humanitaire, recul de la confiance, de l'investissement et de l'activité, ralentissement de la croissance économique.	Élargir la marge de dépenses liées à la sécurité. Accélérer la mise en œuvre du RCPA pour faire avancer la paix, la sécurité et la réconciliation.
Déficit de capacités institutionnelles et de ressources humaines	Élevée	Élevée L'exécution insuffisante du programme de réformes et des recommandations de l'AT pourrait éroder la confiance et ralentir la croissance.	Améliorer l'efficacité de l'AT en renforçant le rôle de l'unité de coordination et en veillant à la bonne hiérarchisation du programme de réformes pour lequel une AT ciblée est demandée.
Retards dans l'octroi de l'aide financière extérieure	Moyenne	Moyenne Effets négatifs sur l'investissement, la croissance, l'emploi et la pauvreté. Une baisse des financements pourrait compromettre la stabilité macroéconomique.	Renforcer l'appui extérieur en exécutant les réformes dans leur intégralité et en communiquant les besoins définis dans la stratégie de développement de la RCA (RCPA).
Croissance mondiale plus faible que prévu	Moyenne	Moyenne Il est probable que la baisse de la demande d'exportations réduise les exportations et les recettes fiscales, ce qui augmenterait les risques budgétaires.	Accélérer les réformes structurelles et améliorer le climat des affaires pour favoriser la diversification.
Nette déviation par rapport au prix de référence de l'énergie	Moyenne	Élevée Les recettes générées par les taxes pétrolières en RCA sont élevées. Une hausse des cours mondiaux entraînerait une réduction des recettes pétrolières.	Simplifier la structure des prix des produits pétroliers afin de limiter les pertes de recettes et la nécessité d'ajuster les prix à la pompe

¹ La matrice d'évaluation des risques présente des événements qui pourraient considérablement altérer la trajectoire de référence (scénario le plus susceptible de se concrétiser, selon l'avis des services du FMI). La probabilité relative de réalisation des risques correspond à l'évaluation subjective par les services du FMI des risques qui entourent cette référence (par « faible », on entend une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne », une probabilité entre 10 et 30 % et « élevée », une probabilité entre 30 et 50 %). La matrice d'évaluation des risques reflète les vues des services du FMI sur la source des risques et le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques non mutuellement exclusifs peuvent interagir et se concrétiser ensemble. Les mentions « court terme » et « moyen terme » indiquent que le risque pourrait se matérialiser d'ici un an ou trois ans, respectivement.

Tableau 12. République centrafricaine : application des principales recommandations des consultations de 2016 au titre de l'article IV

Recommandation	État d'avancement
Résorber progressivement le déficit primaire intérieur en augmentant les recettes	Mise en œuvre, mais les recettes ont augmenté plus lentement que ne le prévoyait le programme
Renforcer la gestion des finances publiques	Travail en cours. La fréquence des rapports d'exécution budgétaire a augmenté mais le recours aux procédures de dépenses exceptionnelles reste considérable.
Accroître les dépenses sociales	Mise en œuvre. Très faible au départ, les dépenses sociales ont été revues à la hausse.
Améliorer le climat des affaires en refondant la charte des investissements et en réformant le code minier, ainsi que la réglementation du secteur forestier	Travail en cours. Une nouvelle charte des investissements a été adoptée.
Réformer l'administration des recettes et renforcer les capacités.	Travail en cours. La mise en œuvre des plans de réforme du département des impôts et des douanes a été inégale. Des efforts sont en cours pour renforcer les capacités.

¹ Voir le rapport du FMI no 16/269, intitulé République centrafricaine : rapport des services du FMI pour les consultations de 2016 au titre de l'article IV et demande d'un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit

Annexe I. Cadre de renforcement des capacités : stratégie Octobre 2018

1. **Le programme de réformes de la République centrafricaine (RCA) est soutenu par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), approuvé par le conseil d'administration a approuvé le 20 juillet 2016.** Une assistance technique (AT) ciblée et dispensée en temps utile est essentielle pour assurer le succès du programme. La présente note expose la stratégie de développement des capacités, les objectifs visés et les priorités en matière d'AT qui devraient soutenir les priorités macroéconomiques des autorités dans le contexte de la FEC. La note énonce également un ensemble de repères et de résultats en rapport avec le programme d'AT et décrit les mesures qui doivent être prises par les autorités pour atteindre les objectifs convenus.

A. Hypothèses du programme

2. **La RCA est un pays fragile en proie à de graves déficiences de capacités administratives et institutionnelles et à une sécurité précaire.** Dans ce contexte, les priorités pour ce pays demeurent les suivantes : i) améliorer le recouvrement des recettes publiques internes et du rendement de l'impôt ; ii) retourner à des procédures budgétaires normales et accroître l'efficacité du processus de dépenses publiques, notamment du cadre des investissements ; iii) renforcer les capacités de gestion de la dette et améliorer la stratégie en la matière ; iv) renforcer la compilation des données concernant les comptes nationaux, les prix à la consommation, les finances publiques et le secteur extérieur.

B. Évaluation de l'efficacité de l'assistance technique fournie par le passé

3. **La fourniture d'une AT en temps opportun pendant la transition (janvier 2014 - mars 2016) a grandement contribué au rétablissement des institutions de base.** Pendant cette période, la communauté des donateurs a offert une assistance technique limitée et ciblée dans les domaines de la gestion de trésorerie, de la gestion des finances publiques (connexion des principaux modules du système de gestion de finances publiques), de la masse salariale et de la capacité macrobudgétaire. En outre, l'Union européenne, la France et la Banque mondiale ont mis au point des programmes d'AT et envoyé plusieurs experts à long terme en gestion budgétaire, douanière et de l'aide. La fourniture d'AT par le FMI a été entravée par la suspension de missions imputable à la dégradation de la situation sécuritaire. Toutefois, l'AFRITAC Centre a organisé plusieurs séminaires d'AT/formation hors site sur la gestion des finances publiques, la perception des recettes, la gestion de la dette, les comptes nationaux et les statistiques de finances publiques après un conflit.

C. Priorités de l'assistance technique pour l'avenir

4. **L'AT du FMI doit porter avant tout sur les domaines suivants :** i) administration et politique fiscales ; ii) gestion des finances publiques ; iii) gestion de la dette publique ; et iv) statistiques des comptes nationaux, des finances publiques et du secteur extérieur. Les priorités proposées en matière d'AT pour 2016–18 sont présentées dans les tableaux ci-dessous.

<i>Politique et administration fiscales (2016–18)</i>	
• Objectif	Accroître l'efficacité et l'efficience de la mobilisation de ressources intérieures au moyen de : i) une meilleure conception et administration de la TVA et des droits d'accises ; ii) une rationalisation des exonérations fiscales et douanières ; iii) une réforme de l'imposition des diamants, des télécommunications et de l'industrie forestière et une rationalisation de la parafiscalité.
• Résultats à atteindre	i) Les obligations de déclaration en matière de TVA sont mieux respectées, ii) le fonctionnement des douanes est renforcé, iii) les exonérations sont nettement réduites et iv) les recettes intérieures passent, entre 2015 et 2018, de 7,1 à 9,5 % du PIB.
• Étapes	i) Améliorer les recettes tirées du secteur pétrolier en aval ainsi que des secteurs forestier et minier (2018), ii) exécuter la législation fiscale et rationaliser les exonérations (2017-2018), iii) simplifier et moderniser les formalités pour les gros contribuables/importateurs, sécuriser la perception des recettes par l'intermédiaire du réseau bancaire commercial, échanger des données sur l'administration des douanes et de l'impôt afin de prévenir et combattre la fraude fiscale (2017-2018).
• Contributions	i) Mission d'assistance technique de suivi du département des finances publiques en provenance du siège du FMI ; ii) mission de suivi de l'administration fiscale menée par le siège et visites d'experts à court terme pour suivre la mise en œuvre des réformes. iii) mission de suivi de l'AFRITAC ;
• Hypothèses	i) Meilleurs services fiscaux et douaniers pour faciliter l'instauration du civisme fiscal, ii) fiscalité renforcée des secteurs du diamant, des télécommunications et de la sylviculture et iii) forte détermination à appliquer des réformes éventuellement difficiles (par exemple, rationaliser la parafiscalité et les exonérations fiscales et douanières).
<i>Gestion des finances publiques (2016–18)</i>	
• Objectif	i) Élaboration d'un budget exhaustif, crédible et axé sur les politiques ; ii) amélioration de l'exécution et du contrôle du budget ; iii) amélioration de la couverture et de la qualité de la communication de données sur les finances publiques.
• Résultats à atteindre	i) Un cadre macrobudgétaire plus crédible appuyant l'élaboration du budget ; ii) exécution et contrôles renforcés du budget ; iii) encours des arriérés de dépenses en proportion des dépenses et fréquence du suivi ; iv) contrôles de la masse salariale en vigueur ; v) plans comptables et nomenclature budgétaire conformes aux normes internationales.

• Étapes	Simplification des procédures d'exécution budgétaire, notamment les procédures exceptionnelles et d'urgence ; resserrement de la supervision des entreprises publiques ; et harmonisation de la gestion des recettes affectées et des recettes de la parafiscalité avec les meilleures pratiques (2018).
• Contributions	Mission d'AT sous la direction du siège consacrée à la gestion des finances publiques (GFP) et mission de suivi du siège et de l'AFRITAC dans le domaine de la GFP.
• Hypothèses	i) Soutien politique constant aux réformes de la GFP ; ii) amélioration supplémentaire des pratiques de gouvernance.
<i>Gestion de la dette publique (2016–18) (AT achevée)</i>	
• Objectif	Renforcer les capacités de gestion de la dette et améliorer la stratégie en la matière.
• Résultats à atteindre	i) Modernisation du cadre institutionnel, juridique et réglementaire de gestion de la dette publique ; ii) amélioration de la stratégie de gestion et de communication de données sur la dette ; iii) renforcement des aptitudes analytiques et opérationnelles des gestionnaires de la dette.
• Étapes	Examiner le cadre institutionnel et réglementaire et améliorer la stratégie de gestion de la dette publique (2017).
• Contributions	Missions en cours de l'AFRITAC Centre consacrées à la gestion de la dette, avec l'appui du siège du FMI sur : i) le cadre institutionnel, juridique et réglementaire de gestion de la dette ; la gestion du portefeuille de la dette et des risques, y compris la SDMT ; la communication de données sur la dette ; iv) l'analyse de viabilité de la dette et le CVD PFR.
• Hypothèse	Attachement profond au renforcement de la gestion de la dette.
<i>Problèmes statistiques concernant les comptes nationaux, les finances publiques et le secteur extérieur (2016–18)</i>	
• Objectif	Établir des statistiques plus précises des prix, des comptes nationaux, des finances publiques et du secteur extérieur.
• Résultats à atteindre	Amélioration de la politique économique et éclairage des décisions du secteur privé.
• Étapes	Améliorer l'établissement et la diffusion des comptes nationaux annuels de la période 2005-2015, conformément au SCN 1993 ; améliorer la collecte des données sur les prix et mettre à jour l'IPC. En ce qui concerne le secteur extérieur, améliorer l'établissement et la diffusion de la balance des paiements et commencer à produire des données sur la position extérieure globale. S'agissant des finances publiques,

	commencer à établir la situation des opérations des administrations conformément au MSFP 2001/2014 et à appliquer la directive TOFE de la CEMAC basée sur le MSFP 2001.
<ul style="list-style-type: none"> Contributions 	Pour la comptabilité nationale : visites d'experts à court terme de l'AFRITAC Centre pour examiner les comptes nationaux. En ce qui concerne le secteur extérieur, un projet triennal financé par le gouvernement japonais a été lancé cette année. Le projet cible 17 pays francophones, dont tous les pays membres de la CEMAC. Pour ce qui est des statistiques de finances publiques, missions d'un expert à long terme de l'AFRITAC Centre pour aider à appliquer la directive TOFE.
<ul style="list-style-type: none"> Hypothèses 	(i) Des ressources humaines et financières sont disponibles et ii) les organes nationaux concernés par les statistiques collaborent.

D. Risques et mesures d'atténuation

5. **Divers risques pèsent sur l'exécution du programme d'assistance technique.** Le tableau ci-dessous les résume et indique les mesures de surveillance et d'atténuation de leur incidence pendant la prestation de l'AT. Cet outil de gestion en temps réel sera mis à jour périodiquement, à mesure qu'évoluera le programme d'AT.

<i>Risque</i>	<i>Probabilité</i>	<i>Incidence</i>	<i>Mesures d'atténuation</i>
Persistance d'une situation sécuritaire délicate et fluide			
Le premier risque concerne la sécurité, qui reste fluctuante malgré de récents progrès. Une dégradation sur ce plan pourrait gêner la fourniture en temps utile de l'AT sur le terrain et en réduire l'efficacité.	Élevée	Élevée	Afin d'atténuer le risque sécuritaire, les autorités pourraient envoyer le personnel se former à l'étranger.
Retard de l'aide des partenaires au développement			
Le manque de ressources peut provoquer des retards ou empêcher la bonne exécution des recommandations et la concrétisation des résultats attendus de l'AT. Par exemple, les recommandations qui nécessitent l'achat d'équipements ou le recrutement de personnel peuvent être différées pour des raisons budgétaires.	Moyenne	Élevée	Les autorités mobilisent les ressources promises lors de la conférence des bailleurs de fonds qui s'est tenue à Bruxelles en novembre 2016. Les partenaires au développement, y compris l'Union européenne et la Banque mondiale, augmentent les ressources consacrées au projet de renforcement des capacités afin de répondre aux besoins en infrastructures et en équipements.
Contraintes au niveau des capacités d'exécution			
L'insuffisance des moyens institutionnels et des ressources humaines pourrait causer des retards ou entraver l'application du programme. Les services responsables des affaires économiques et financières sont en déficit d'effectifs, sous-équipés et confrontés à des conditions de travail difficiles (par exemple, manque d'électricité pour alimenter les ordinateurs et le matériel de bureau).	Élevée	Élevée	Dans le cadre de leur projet pilote de renforcement des capacités, les nouvelles autorités sont déterminées à améliorer les capacités et à exploiter au mieux l'AT que fourniront les partenaires au développement et le FMI. Pour compenser la pénurie de spécialistes locaux, elles envisagent de recruter de jeunes diplômés d'université et de les former aux spécialités considérées comme indispensables pour améliorer les capacités. Une modernisation des équipements est en cours, avec l'aide des bailleurs de fonds.

E. Engagements pris par les autorités

6. **Les autorités de la RCA sont déterminées à poursuivre la reconstitution des capacités afin d'assurer la réussite du programme appuyé par la FEC.** Les partenaires au développement ont fourni une assistance technique en 2016–17 pour améliorer la perception des recettes douanières et fiscales, parfaire la gestion de trésorerie, renforcer le Système d'information sur la gestion des finances publiques (GESCO) en attendant la mise au point d'un nouveau système (SIM BA) en 2020, et poursuivre la réforme de la fonction publique. Pour 2017–18, les autorités ont trouvé un accord avec le FMI sur une stratégie globale de renforcement des capacités dans le cadre du projet pilote en la matière. Leurs priorités restent la perception des recettes intérieures, la GFP, la gestion de la dette publique, les statistiques macroéconomiques, la réforme de la fonction publique et les capacités macrobudgétaires. Les résultats à atteindre seront de renforcer le cadre institutionnel qui permet de coordonner l'AT et la formation en vue d'accroître les recettes, de rendre la dépense plus efficace, de restaurer la discipline budgétaire, de renforcer la gestion de la dette et de créer une unité macrobudgétaire centrale. Si le risque sécuritaire s'aggrave, les autorités prévoient d'envoyer des agents en formation à l'étranger. En outre, elles comptent tirer pleinement parti de l'AT supplémentaire que, dans le cadre du projet pilote CRC, le FMI fournit dans les domaines suivants : politique fiscale, administration des recettes, GFP, établissement des données sur les comptes nationaux et statistiques du commerce extérieur (tableaux 1 et 2). Les autorités sont résolues à améliorer les capacités et à profiter pleinement de l'assistance technique et de la formation accordées par les partenaires au développement et le FMI, grâce à une meilleure coordination des activités.

Tableau 1. République centrafricaine : activités d'assistance technique, 2017–18

Date	Département	Objet de la mission
janv./17	FAD	Politique fiscale
	FAD	AFRITAC Centre : administration des recettes
	STA	Statistiques de la balance des paiements
févr./17	FAD	Administration fiscale
	FAD	Administration douanière
	FAD	AFRITAC Centre : administration des recettes
	MCM	AFRITAC Centre : gestion des passifs
	STA	AFRITAC Centre : statistiques des finances publiques
mars/17	FAD	AFRITAC Centre : administration des recettes
	FAD	Gestion des finances publiques
	FAD	AFRITAC Centre : gestion des finances publiques
	MCM	AFRITAC Centre : gestion des passifs
	STA	AFRITAC Centre : comptes nationaux
mai/17	FAD	AFRITAC Centre : administration des recettes
	STA	AFRITAC Centre : comptes nationaux
juin/17	STA	AFRITAC Centre : statistiques des finances publiques
sept./17	STA	AFRITAC Centre : comptes nationaux
	FAD	Administration des recettes
oct./17	MCM	AFRITAC Centre : gestion des passifs
nov./17	FAD	Administration des recettes
déc./17	FAD	Politique fiscale
	FAD	AFRITAC Centre : administration dou
	FAD	AFRITAC Centre : gestion des finances publiques
Date	Département	Objet de la mission
janv./18	FAD	AFRITAC Centre : administration des recettes
	MCM	AFRITAC Centre : gestion de la dette
	STA	Statistiques de la balance des paiements
avr./18	FAD	Administration fiscale
	STA	AFRITAC Centre : comptes nationaux
juin/18	STA	AFRITAC Centre : statistiques des finances publiques (site externe)
sept./18	STA	AFRITAC Centre : comptes nationaux
	FAD	Administration des recettes
	FAD	Gestion des finances publiques
nov./18	FAD	AFRITAC Centre : administration des recettes
	MCM	AFRITAC Centre : gestion de la dette
déc./18	FAD	AFRITAC Centre : administration des recettes
	FAD	AFRITAC Centre : gestion des finances publiques

Annexe II. Promouvoir la bonne gouvernance et combattre la corruption en République centrafricaine

CONTEXTE

1. **Une histoire marquée par la mauvaise gouvernance.** L'État centrafricain demeure affaibli par des années de conflits violents et de mauvaise gouvernance. Son autorité reste à établir sur de vastes pans du territoire, surtout dans les zones sous contrôle des forces rebelles. L'administration fiscale est caractérisée par une prolifération de taxes et d'agences de recouvrement, ce qui compromet sa transparence et sa responsabilité et crée une grande incertitude pour les entreprises. La République centrafricaine est riche en ressources naturelles (en particulier, diamant, ressources forestières et or) mais ses recettes fiscales sont parmi les plus basses en Afrique subsaharienne. Un mécontentement règne parmi les populations locales, car elles ne profitent guère de l'exploitation de ces ressources.
2. **La consolidation de la paix et le développement économique de la RCA passent par le rétablissement des institutions de l'État et la lutte contre la corruption.** Il est essentiel de mettre en place des institutions responsables pour s'attaquer aux préoccupations généralisées de népotisme, de clientélisme et de corruption. Les capacités institutionnelles et le système judiciaire restent faibles. La corruption est souvent citée comme risque pour la pratique des affaires. Les coûts de production sont considérables parce que le pays est enclavé (d'où le coût élevé du transport) et les infrastructures sont de mauvaise qualité.

EFFORTS POUR PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE ET LUTTER CONTRE LA CORRUPTION

3. **Action du FMI.** Le FMI appuie fortement l'amélioration de la transparence budgétaire et de la gestion macroéconomique. Le programme d'assistance technique qui fait partie de son projet pilote de cadre de renforcement des capacités met l'accent sur la mobilisation de recettes, la GFP, la gestion de la dette et les statistiques macroéconomiques. Adopté en 2016, un accord FEC dont la cinquième revue a été réalisée en octobre et novembre 2018 accompagne les efforts des autorités. Ce programme vise principalement à élargir la couverture des opérations de trésorerie, à consolider le compte unique du Trésor, à mettre fin à la prolifération d'impôts et d'agences de recouvrement, à renforcer l'administration des recettes et à sécuriser la perception de ces dernières. Parmi les mesures visant à rehausser la transparence et la responsabilité figurent la publication régulière de rapports d'exécution budgétaire et la réduction du recours aux procédures de dépenses exceptionnelles. À ces efforts s'ajoutent la conditionnalité, notamment un critère de réalisation relatif aux recettes intérieures, un objectif indicatif de limiter les dépenses par procédures exceptionnelles et des repères structurels.
4. **Lutter contre la corruption et promouvoir la transparence.** Les principales mesures adoptées en vue de combattre la corruption et de promouvoir une gouvernance transparente sont les suivantes.

- **Mettre en œuvre la Convention des Nations Unies contre la corruption.** En 2006, la RCA a ratifié cette convention. En 2016, une étude s’est penchée sur l’application des chapitres III (incrimination, détection et répression) et IV (coopération internationale). Elle a constaté des lacunes et des incohérences dans l’incrimination des actes de corruption, ainsi que des obstacles à l’extradition et à l’entraide judiciaire.
- **Déclaration de patrimoine : la constitution oblige le président, le Premier ministre et les membres du gouvernement à déclarer leur patrimoine à la Cour constitutionnelle avant ou immédiatement après la fin de l’exercice de leurs fonctions.** S’agissant des membres du gouvernement, leur déclaration de patrimoine fait l’objet d’un repère structurel dans le programme appuyé par la FEC. Cependant, il n’existe aucune loi définissant le cadre d’exécution du régime et les sanctions en cas de violation. Les services du FMI ont appris que tous les membres du gouvernement et la plupart des hauts fonctionnaires ont soumis leur déclaration.
- **Créée en 2017, la Haute autorité chargée de la bonne gouvernance a pour mission de promouvoir la bonne gouvernance, pour laquelle elle a élaboré une stratégie nationale.** Toutefois, la stratégie n’a pas encore reçu le plein soutien du gouvernement. Le président de l’Autorité a insisté sur le fait que le manque de ressources financières constitue une contrainte majeure.

Recommandations

- Appliquer les recommandations de l’examen de la Convention des Nations Unies contre la corruption, notamment en érigeant en infraction pénale les actes de corruption et en levant toute restriction à l’extradition et à l’assistance judiciaire bilatérale.
- Adopter une loi encadrant le régime de déclaration du patrimoine conformément aux meilleures pratiques, notamment pour veiller à ce que les obligations de déclaration visent les hauts fonctionnaires et les membres de leur famille, exiger la déclaration de tous les avoirs détenus à l’intérieur et à l’extérieur du pays, directement ou de manière effective, mettre en place un mécanisme de vérification, établir des sanctions dissuasives pour non-respect de la législation et exiger la publication des déclarations.
- Renforcer les capacités de la Haute autorité chargée de la bonne gouvernance et lui assurer un financement adéquat en temps utile.

Gestion des ressources naturelles

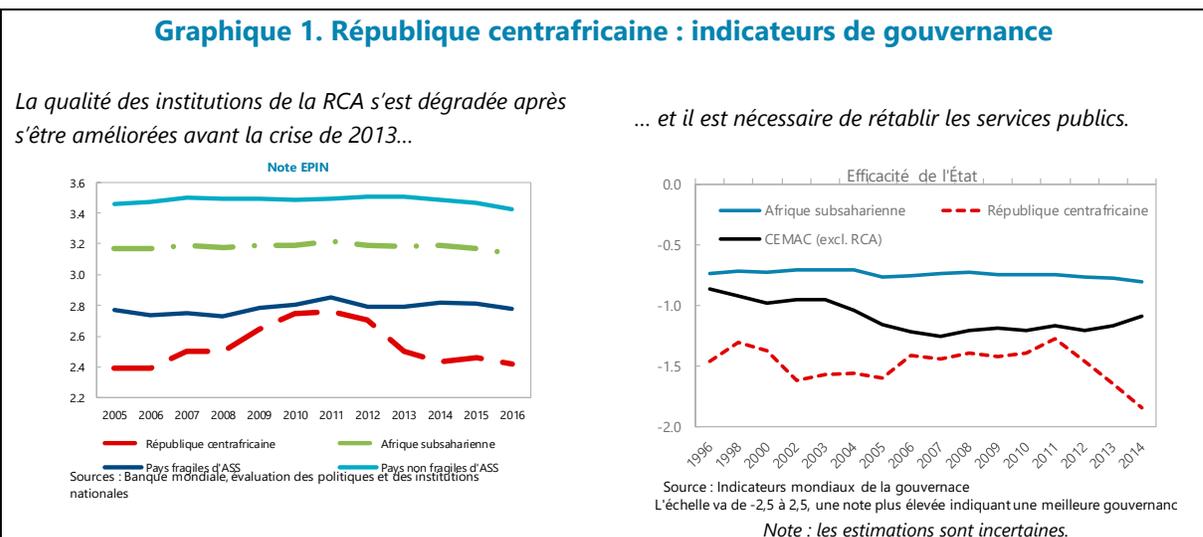
5. **La RCA regorge de ressources naturelles qui ont parfois servi à financer des conflits violents.** L’extraction de diamants à petite échelle génère de nombreux emplois, mais une grande proportion de sa production est exportée en contrebande. Le bois d’œuvre représente plus de la moitié des exportations officielles. Les principales initiatives prises par le

gouvernement pour améliorer la gestion des ressources naturelles et empêcher qu'elles servent à financer des conflits sont énumérées ci-après.

- En 2003, la RCA a intégré le système de certification des diamants du processus de Kimberley, qui a pour but de prévenir la vente de diamants provenant de zones en proie à un conflit. Ce système a dans un premier temps imposé un embargo sur l'exportation de diamants, puis l'a levé partiellement.
- En 2010, la RCA a adhéré à l'initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) qui oblige les pays à publier des informations ponctuelles et exactes sur des aspects clés de la gestion de leurs ressources naturelles, notamment la manière dont les permis sont accordés, le montant des impôts, redevances et cotisations sociales payés par les entreprises et la manière dont ces sommes sont utilisées par les administrations nationale et locales. L'ITIE cherche ainsi à renforcer la gouvernance tant du secteur public que du secteur privé, à promouvoir une compréhension de la gestion des ressources naturelles et à diffuser des données dans un souci d'information. La participation de la RCA à l'initiative a été suspendue en 2013. Elle a entamé une procédure pour faire lever cette suspension.
- Tous les contrats d'exploitation minière et forestière sont désormais publiés sur le site Web du ministère des Finances et du Budget. Il s'agit d'un repère structurel de l'accord au titre de la FEC.

Recommandations

- Redoubler d'efforts pour faire lever la suspension de l'initiative pour la transparence dans les industries extractives.
- Encourager la société civile à participer davantage à la gestion des ressources naturelles.
- Veiller à ce que les populations locales profitent de l'exploitation des ressources naturelles.



Annexe III. Promouvoir l'égalité des sexes en République centrafricaine : voies vers la paix et la bonne gouvernance

A. Contexte

1. **Les disparités entre femmes et hommes contribuent à l'instabilité et à la fragilité ou, à l'inverse, les pays présentant moins de disparités sont généralement moins enclins aux résurgences de conflits civils.** Bien qu'il soit difficile de mesurer les inégalités entre femmes et hommes, même lorsque des variables de substitution telles que le taux de fécondité et le taux d'activité peuvent diluer les effets, la corrélation entre inégalité des sexes et risque de conflit est positive et significative.
2. **La participation des femmes à la vie politique et leur autonomie¹ économique sont indispensables pour pérenniser la paix au lendemain d'un conflit. Une étude a d'ailleurs constaté que les pays sortant de conflit dont les parlements étaient composés de 35 % de femmes ne replongeaient pas dans le conflit².** Caprioli (2005) constate que les pays ayant un taux de fécondité plus élevé et un plus faible taux d'activité des femmes sont plus susceptibles de replonger dans une guerre civile. Plus précisément, les pays présentant un taux d'activité féminin de 40 % sont 30 fois moins susceptibles de connaître une résurgence de conflit interne que les pays où ce taux est de 10 %³. Le marché du travail est soumis à des restrictions artificielles sous forme de normes qui réduisent le taux d'activité des femmes, avec pour conséquences une allocation de ressources non optimale, une plus faible productivité totale des facteurs et une croissance limitée de la productivité^{4,5}. Il a été démontré que plus les disparités entre les sexes dans l'éducation sont faibles et plus le taux d'activité des femmes est élevé, plus la production et les produits d'exportation sont diversifiés, ce qui contribue à la résilience économique⁶
3. **Lorsque les femmes sont mises à contribution, elles tendent à avoir une bonne influence sur la gouvernance, la stabilité et les résultats macroéconomiques.** Il existe une corrélation négative entre niveau de corruption et égalité des sexes.⁷ En revanche, l'égalité des sexes est associée à de meilleurs résultats macroéconomiques à tous les stades de

¹ L'autonomie dans ce cas renvoie au pouvoir que détient une personne de prendre des décisions, notamment sur les plans personnel, économique et politique.

² Demeritt, J., A. Nichols, & E. Kelly. « Female Participation and Civil War Relapse. » *Civil Wars*. Vol 16, No. 3, pp. 346-68.

³ Caprioli, M. 2005. « Primed for Violence: The Role of Gender Inequality in Predicting Internal Conflict. » *International Studies Quarterly*. Vol. 49, pp. 161-78.

⁴ Cuberes, D. and M. Teignier. 2016. « Aggregate Effects of Gender Gaps in the Labor Market: A Quantitative Estimate. » *Journal of Human Capital*. Vol. 10, No 1, pp. 1-32.

⁵ Esteve-Volart, B. 2004. « Gender Discrimination and Growth: Theory and Evidence from India. » s.l.: LSE STICERD Research Paper No. DEDPS 42, 2004.

⁶ Kazandjian, R., L. Kolovich, K. Kochhar, and M. Newiak. 2016. « Gender Equality and Economic Diversification. » IMF Working Paper 16/140. Washington, D.C.: International Monetary Fund.

⁷ Branisa, B., S. Klasen, & M. Ziegler. 2013. « Gender Inequality in Social Institutions. » *World Development*. Vol. 40, pp. 252-68.

développement, avec notamment un PIB plus élevé, une productivité en hausse et une accélération de la croissance^{8 9}.

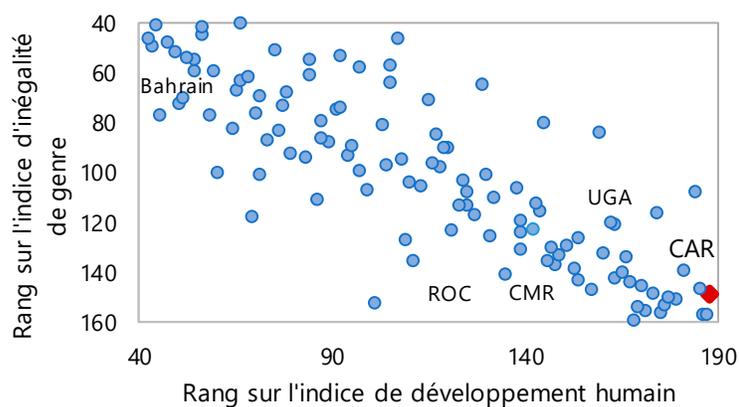
4. **Des femmes ayant voix au chapitre peuvent contribuer à la bonne tenue de l'économie.** Les femmes ont tendance à consacrer une plus grande part de leurs ressources à leurs enfants, ce qui se traduit par des dépenses d'éducation et des taux de scolarisation plus élevés parmi les enfants¹⁰. Plus les taux de fécondité des adolescentes et de la population générale sont faibles, plus le niveau d'instruction des filles et le taux d'activité des femmes sont élevés, ce qui favorise une hausse de l'épargne et une amélioration de la santé¹¹.

B. Égalité des sexes : état des lieux

5. **La République centrafricaine occupe la dernière place dans l'indice de développement humain du PNUD (sur 188 pays) et la 149^e place sur 159 dans l'indice d'inégalité de genre¹².** Le pays reste aux prises avec l'insécurité et la violence. Pendant la guerre civile, la violence sexuelle a été utilisée comme arme pour subjuguier les populations civiles. En outre, les violences à l'égard des femmes persistent : des viols collectifs ont encore été perpétrés par des milices itinérantes aussi récemment

qu'en 2018. À l'occasion de sa visite en RCA en octobre 2017, le secrétaire général de l'ONU, Antonio Gutierrez, a demandé la fin des violences. Cependant, elles continuent : la violence organisée à l'égard des femmes y est la plus prononcée de toute l'Afrique subsaharienne. Selon le *Georgetown Institute for Women, Peace and Security*, le nombre de femmes tuées lors des combats est de 30 pour 100 000 habitants.

Graphique 1. République centrafricaine : classements sur l'Indice de développement humain et l'Indice d'inégalité de genre, 2016



Source : Programme des Nations Unies pour le développement

*Dernières données disponibles.

⁸ Banque mondiale, 2012. « World Development Report: Gender Equality and Development. » Washington, Groupe de la Banque mondiale.

⁹ FMI, 2015. « Perspectives économiques régionales. Afrique subsaharienne : faire face à un environnement qui se dégrade. Washington, Fonds monétaire international, octobre.

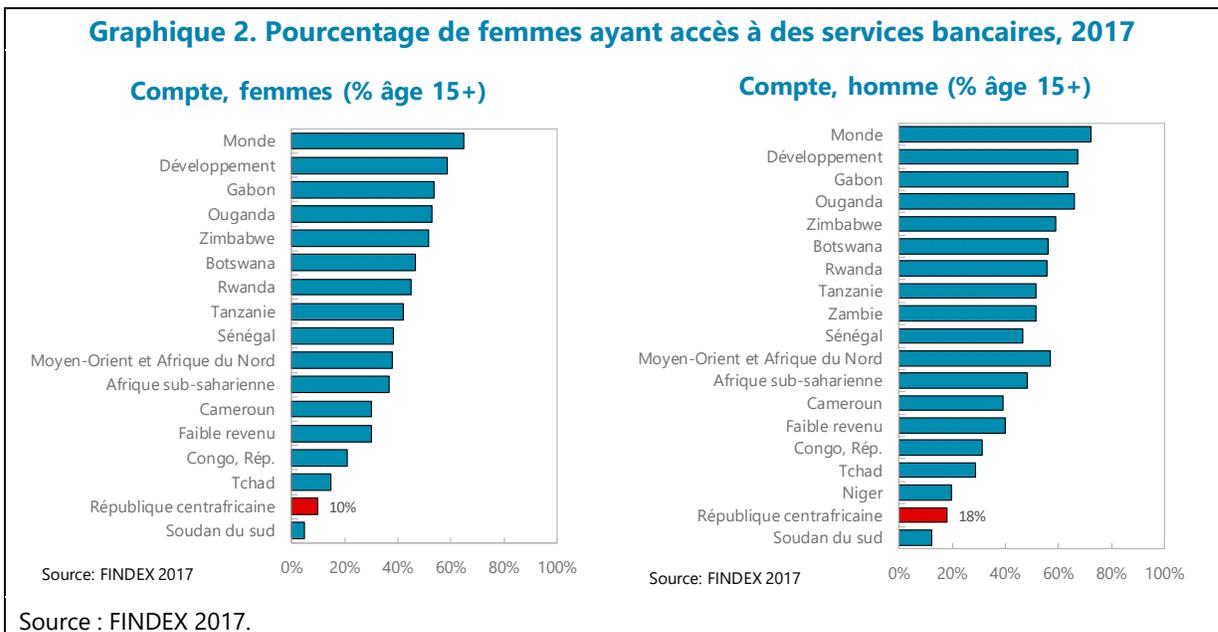
¹⁰ Aguirre, D., L. Hoteit, C. Rupp, and K. Sabbagh, 2012, « Empowering the Third Billion. Women and the World of Work in 2012, » Booz and Company.

¹¹ Bloom, D. E., D. Canning, G. Fink, and J. E. Finlay. 2009. « Fertility, Female Labor Force Participation, and the Demographic Dividend. » *Journal of Economic Growth*. Vol. 14, p. 79 -101.

¹² Les indicateurs de tierce partie sont susceptibles de biais et doivent être utilisés avec prudence.

6. **Le rapport *Women, Business, and the Law* de la Banque mondiale constate que les femmes centrafricaines ne disposent guère de choix en ce qui concerne leur lieu de résidence et leur rôle de chef de ménage.** La RCA est également l'un des pays d'Afrique francophone (75 %) appliquant des lois inspirées de la législation française des années 1950, qui restreignent l'emploi des femmes. Le rapport montre qu'en revanche, lorsque les femmes participent davantage à la prise de décisions dans les milieux d'affaires, elles sont plus susceptibles de participer à la vie politique¹³.

7. **Il ressort des statistiques du Bureau international du travail (BIT) que les femmes constituaient 45 % de la population active en RCA en 2016**¹⁴. D'après les statistiques de la BAD, elles représentaient 83 % de la main-d'œuvre agricole, dans un secteur qui employait 74 % de la population du pays en 2016.



8. **En 2016, l'indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique attribuait une note de 37,4/100 à la RCA en matière d'égalité des sexes.** Cet indicateur tient compte du développement du capital humain, de la disponibilité de ressources et de la protection juridique dont bénéficient les hommes et les femmes. Il note la participation des femmes à la vie politique (représentation au sein des organes législatifs et exécutifs du gouvernement) à 27,4 sur la même échelle. En revanche, il est frappant de constater que la RCA reçoit la note la plus élevée (100/100) en matière de représentation des femmes au sein de la magistrature (au moins un tiers des membres de l'instance suprême du judiciaire). Dix-huit des 200 magistrats, soit 9 %, sont des femmes.

¹³ *Women, Business, and the Law*, 2018. Washington, Groupe de la Banque mondiale.

¹⁴ Les statistiques relatives à l'activité des femmes en RCA sont pour la plupart issues d'estimations modélisées du BIT.

Tableau 1. République centrafricaine : principaux indicateurs de parité femmes-hommes

(en %, sauf indication contraire)

	2000	2005	2010	2015	actuelle 2017
Généralités					
Population (nombre d'habitants)	3,754,986	4,127,910	4,448,525	4,546,100	
Proportion de femmes dans la population	50.8	50.7	50.7	50.7	
Espérance de vie à la naissance					
Hommes	42.7	43.2	46.1	49.6	
Femmes	45.2	45.7	49.1	53.2	
Perspectives					
Santé					
Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100 000 nai	1200	1060	909	882	
Taux de fécondité	5.5	5.4	5.2	4.9	
Taux de fécondité des adolescentes (naissances pour 1000 femmes de	127.3	113.0	101.6	90.7	
Résultats					
Taux d'activité (estimation modélisée du BIT)					
Hommes	79.0	78.8	79.0	80.3	80.0
Femmes	64.2	64.1	64.1	63.4	63.3
taux de chômage (estimation modélisée du BIT)					
Hommes	5.7	5.8	5.8	5.9	6.1
Femmes	6.6	6.7	6.7	6.6	6.9
Jeunes					
Nombre de femmes parlementaires (proportion du total des sièges)	7.3	10.5	9.6		8.6
Ratio du revenu femmes/hommes					
Source : Banque mondiale et Organisation internationale du travail					

C. La RCA a pris des engagements en matière d'égalité des sexes.

9. **Les autorités ont reconnu les avantages économiques que le pays pourrait tirer d'une amélioration des relations entre femmes et hommes.**

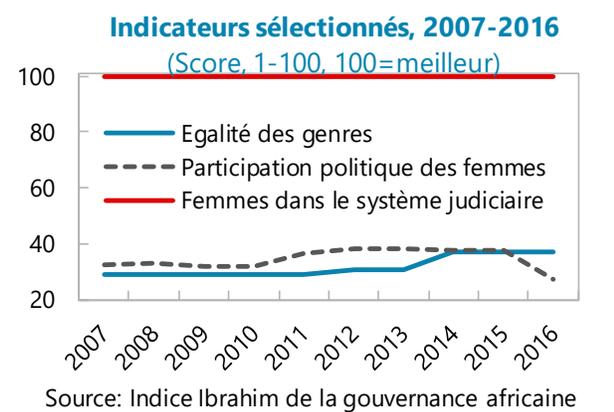
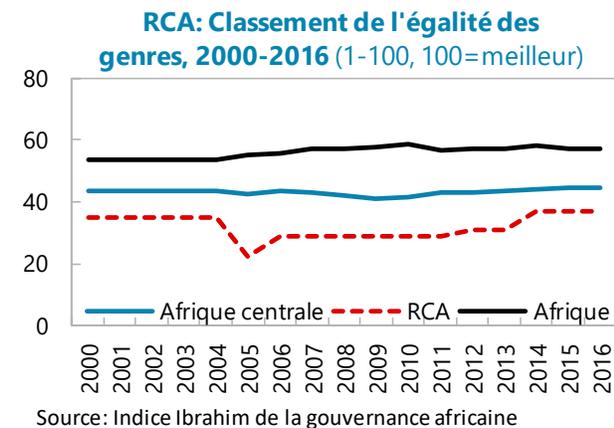
Certains des engagements pris par la République centrafricaine sont énumérés ci-après.

10. **La résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies 1325 invite les pays signataires à se doter d'un plan d'action national.** La RCA en a adopté un pour 2014–16 qui compte cinq axes prioritaires :

- améliorer la connaissance de la résolution 1325 et d'autres instruments internationaux de protection des droits de la femme par les acteurs nationaux et la population, afin d'appuyer une mobilisation sociale en faveur de la protection des civils et des femmes en temps de conflit et au cours du processus de paix ;
- renforcer la prévention des conflits violents et la protection des civils ;
- accroître la participation et la représentation des femmes à tous les niveaux de prise de décision, de gestion et de règlement de conflits ;
- renforcer la protection des civils contre les violences ainsi que la réhabilitation des victimes de violences sexuelles liées aux conflits ;
- renforcer la coordination et le suivi évaluation de ces actions.

Chaque axe s'accompagne de mesures définissant les étapes concrètes que le gouvernement peut suivre pour le réaliser.

Graphique 1. République centrafricaine : principaux indicateurs de gouvernance, parité femmes-hommes



11. **La loi nationale (titre 3, chapitre 1) fixe un quota minimum de 35 % de femmes au Parlement pendant la période de transition jusqu'en 2026, puis de 50 % après cette date.** Elle crée aussi un observatoire national de la parité.

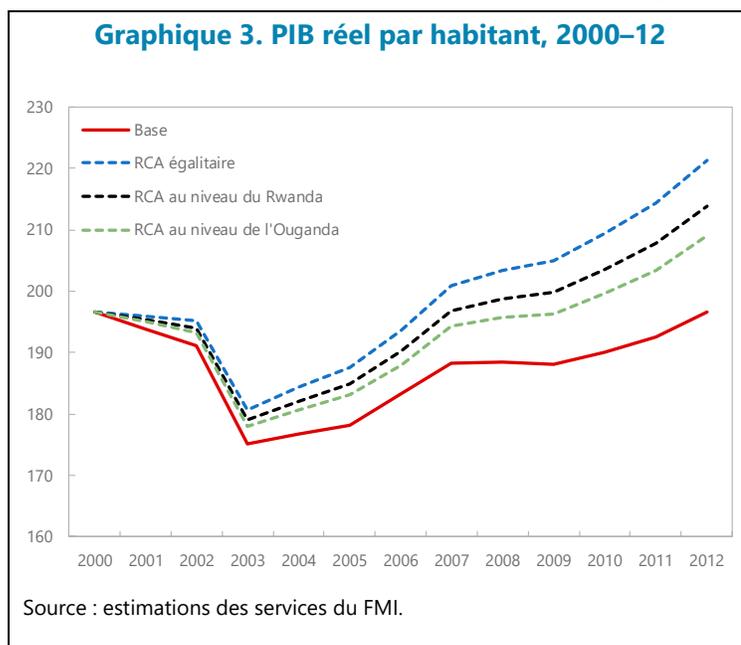
12. **Le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA) fait de l'égalité des sexes un objectif transversal de trois de ses piliers prioritaires.** En vue d'atteindre cet objectif, le plan prévoit la collecte de données ventilées par sexe et par âge pour suivre et évaluer les progrès.

D. Avantages d'une amélioration des relations entre femmes et hommes

13. **Sur la base de l'expérience d'autres pays fragiles, la RCA a beaucoup à gagner d'une amélioration sur le plan de l'égalité des sexes.** Celle-ci offre l'occasion de tourner la page d'un

cycle de conflit et d'accélérer la croissance économique. Le Rwanda et l'Ouganda sont des exemples de pays qui ont grandement bénéficié d'une ouverture à la participation des femmes. Une étude montre que l'égalité des sexes explique 0,5 % des 2,2 % de croissance supplémentaire dont le Rwanda jouit par rapport aux autres pays d'Afrique subsaharienne¹⁵. D'après nos estimations, si la RCA présentait le même niveau d'égalité entre femmes et hommes que le Rwanda, la croissance de son PIB annuel

moyen serait supérieure de 0,76 point de pourcentage¹⁶. Au fil du temps, cela se traduirait par des niveaux de PIB réel par habitant beaucoup plus élevés (graphique 3).



13. **La RCA a déjà fait des progrès en vue de bénéficier d'une amélioration des relations entre femmes et hommes.** Le gouvernement a fixé des quotas et créé des ministères chargés de l'égalité et de la famille. La prochaine étape est de rester fidèle aux engagements susmentionnés en communiquant des données ventilées par sexe et par âge pour permettre de mieux suivre le respect des engagements nationaux en matière d'égalité des sexes et d'évaluer les résultats précis des politiques dans ce domaine. À cet égard, la mise en place de l'Observatoire national de la parité est une première étape louable.

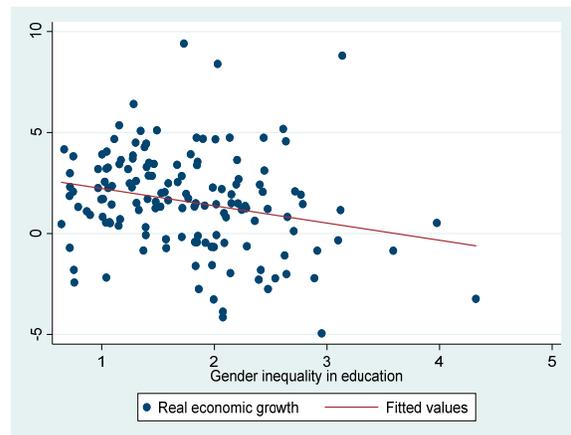
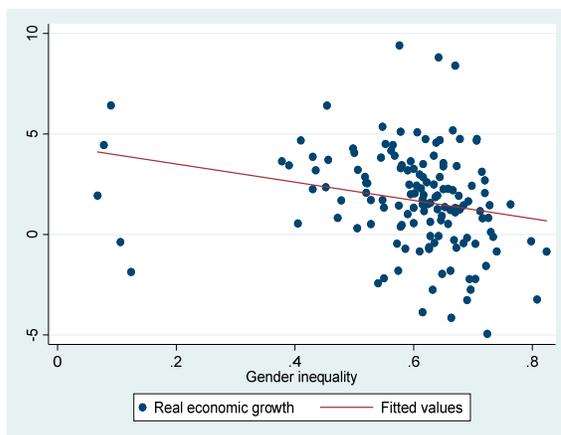
¹⁵ FMI, 2017. Rwanda : questions générales. Rapport du FMI n° 17/214.

¹⁶ Pour tenir compte de l'endogénéité, les régressions sont effectuées sur un échantillon de 103 pays sur la période 1994-2014, à l'aide d'une méthode MGM.

Graphique 2. République centrafricaine : visualisation de la régression de la décomposition

Il existe clairement une corrélation négative entre croissance économique et inégalité des sexes. En d'autres termes, plus cette dernière est élevée, plus la croissance est faible.

Il en va de même de l'inégalité des sexes dans l'éducation : plus les disparités entre la scolarisation des filles et des garçons sont prononcées, plus la croissance est faible.

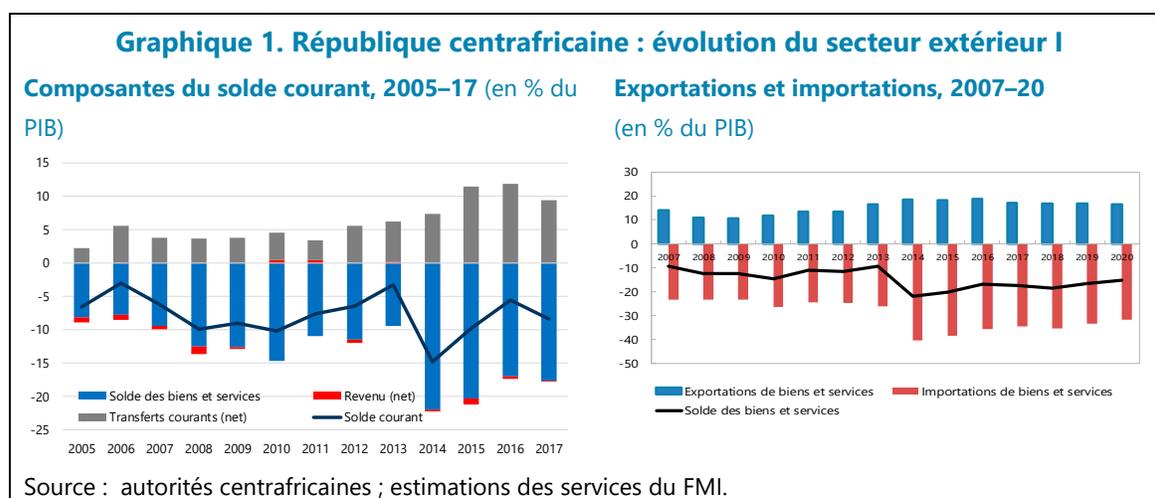


Annexe IV. Évaluation du secteur extérieur

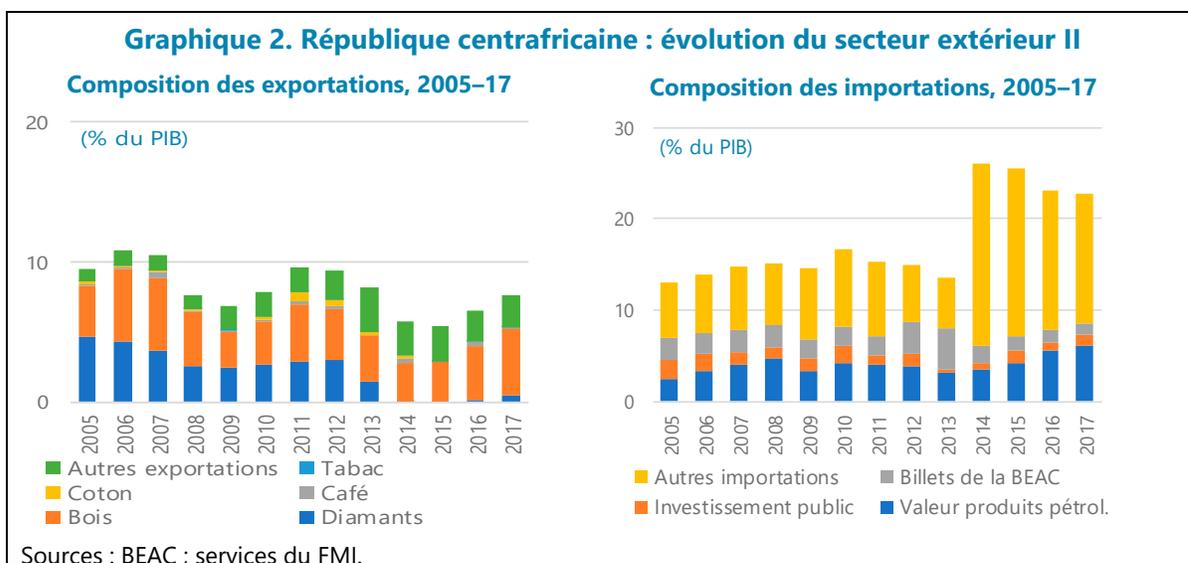
Il ressort de l'évaluation que la position extérieure est plus faible que ne le laissent croire les fondamentaux à moyen terme et un contexte optimal de politique économique. Cela tient surtout à des facteurs structurels tels que l'insécurité, le déficit d'infrastructures, le coût élevé du transport et un climat peu propice aux affaires. Les politiques macroéconomiques sont globalement appropriées. Par rapport à l'évaluation du secteur extérieur de 2016, le déficit courant a diminué en raison de la croissance des exportations et de l'augmentation des transferts. La position extérieure de la RCA bénéficierait de mesures destinées à promouvoir la sécurité, à améliorer le climat des affaires, à diversifier l'économie et à renforcer la résilience.

A. Évolution de la balance des paiements et du taux de change

1. **En 2017, le déficit des transactions courantes s'est résorbé à 8,3 % du PIB.** Cela s'explique surtout par la hausse des exportations. En même temps, l'augmentation des importations pétrolières et non pétrolières a exercé une certaine pression sur la balance commerciale. Le volume élevé des transferts officiels et privés a réduit le déficit courant (graphique 1).

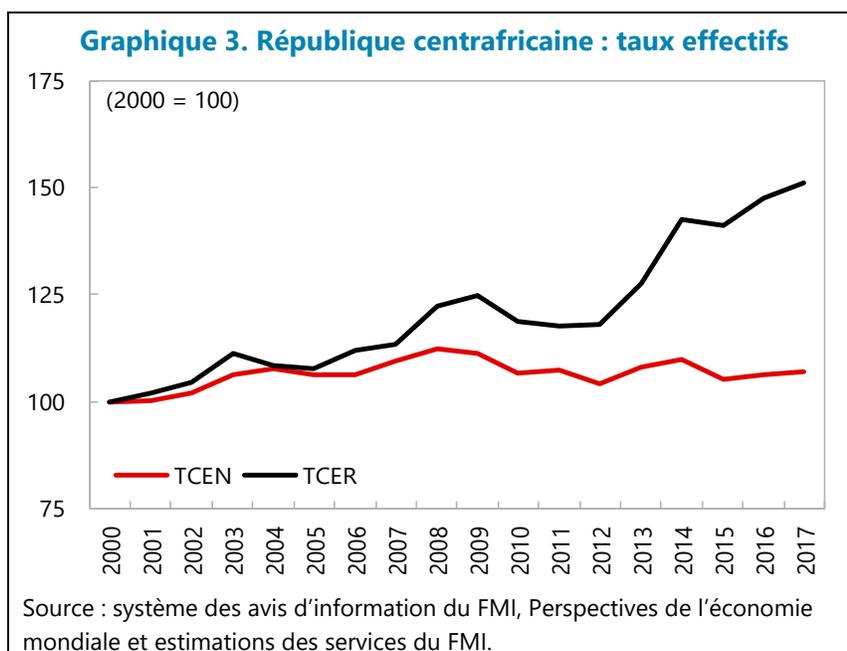


2. **En 2007, les exportations de la RCA ont représenté 7,6 % du PIB, une progression de 1,8 % du PIB par rapport à 2014.** S'étant nettement contractées pendant les années 2012–15, elles se redressent constamment depuis lors. Cela s'explique surtout par le bond des exportations de bois, qui ont constitué 62 % du total des exportations en 2017. Les exportations de diamants se sont améliorées après la réintégration partielle du processus de Kimberley, dans un environnement plus stable. Les importations pétrolières ont été les plus considérables (27 % du total des importations).



3. **Le compte de capital et le compte financier se sont légèrement améliorés** grâce à une hausse de l’investissement direct étranger et d’autres investissements, ainsi qu’à l’augmentation des dons-projets. Toutefois, dans l’ensemble, l’investissement direct étranger est resté timide, à 0,4 % du PIB seulement en 2017, loin derrière son niveau d’avant-crise (2 % du PIB en 2012).

4. **Le taux de change effectif nominal (TCEN) de la RCA est demeuré globalement stable, tandis que le taux de change effectif réel (TCER) s’est apprécié** (graphique 3). Après une longue période de stabilité, le TCER a grimpé pendant la crise de 2013 et au cours des années suivantes, en raison de l’accélération de l’inflation.



5. **Selon les projections, le déficit courant devrait s’améliorer à moyen terme.** D’ici à 2021, le déficit des transactions courantes devrait atteindre 5,5 % du PIB. Les exportations

devraient augmenter progressivement, sous l'effet de la reprise du secteur du bois et de la hausse des exportations de diamants. Il est prévu que les importations évolueront au rythme de la demande globale et de la reprise économique.

B. Évaluation du taux de change

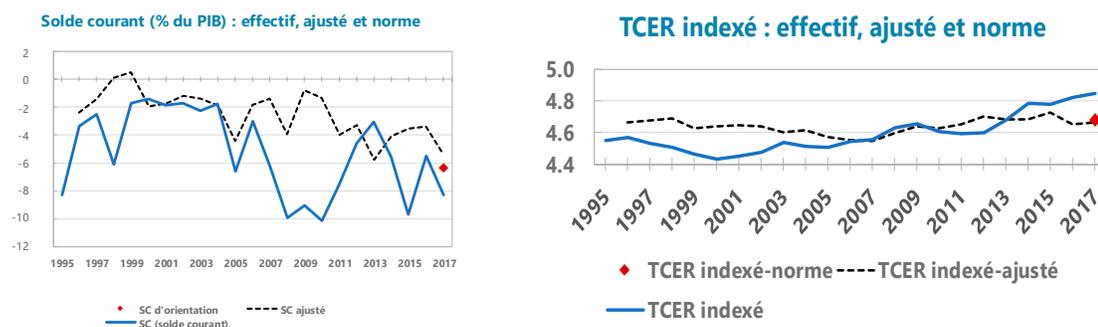
6. **L'évaluation extérieure s'appuie sur la méthodologie du solde extérieur (EBA)**¹. Les services du FMI ont utilisé les modèles du solde courant et du TCER. Ces modèles fournissent des norms de solde courant et de taux de change estimatives indiquant des valeurs qui cadrent avec les fondamentaux et la politique économique souhaitable. L'écart qui en résulte entre la valeur effective du solde courant (TCER) et la norme se répartit comme suit : l'écart de politique économique composé de déviations des politiques intérieures ou des politiques en vigueur dans le reste du monde par rapport aux valeurs souhaitables à moyen terme ; et l'écart restant.

Tableau 1. Résultats de l'évaluation du solde courant et du taux de change réel, 2017
(en % du PIB)

	Régression du solde courant		Régression du TCR d'équilibre	Méthode fondée sur la viabilité extérieure
Référence du solde courant	-8.3%	Ln(TCER) effectif	4.84	-5.1
Norme de solde courant	-6.4%	Ln(TCER) ajusté	4.66	-11.4
Écart du solde courant	-1.9%	Ln(TCER) norme	4.68	-6.4
dont écart de politique ¹	1.0%	Résiduel	0.18	..
Écart du taux de change réel	13.0%		16.6%	-43.1
<i>Source : estimations des services du FMI</i>				
<i>L'élasticité hypothétique de la balance commerciale par rapport au taux de change réel est de -0,15</i>				
¹ Les Principaux facteurs qui expliquent l'écart de politique sont la politique budgétaire (0,32 %) et la croissance du crédit privé (0,46 %)				

7. **Les méthodes quantitatives indiquent que la position extérieure est plus faible que ne le laissent croire les paramètres fondamentaux à moyen terme et la politique économique souhaitable (tableau 1 et graphique 4).** Même si les résultats fondés sur les méthodes quantitatives doivent être interprétés avec prudence compte tenu de la faiblesse des données sous-jacentes, ils vont dans le même sens. La surévaluation du taux de change effectif réel oscille entre 13 et 16 %, d'après les deux modèles. Toutefois, la contribution de l'écart de politique économique est modeste et tient essentiellement à des déviations de la politique économique dans le reste du monde. Il ressort de l'évaluation des services du FMI que les politiques macroéconomiques en vigueur en RCA concordent globalement avec les valeurs à moyen terme. Des facteurs structurels tels que l'insécurité, le coût élevé du transport et un climat peu propice aux affaires expliquent probablement l'écart restant.

¹ <http://intranetapps.imf.org/fundwide/su/Web%20Part%20Pages/DM%20Item.aspxdocnum=5866859>

Graphique 4. République centrafricaine : évolution de la position extérieure, 2017

C. Compétitivité structurelle

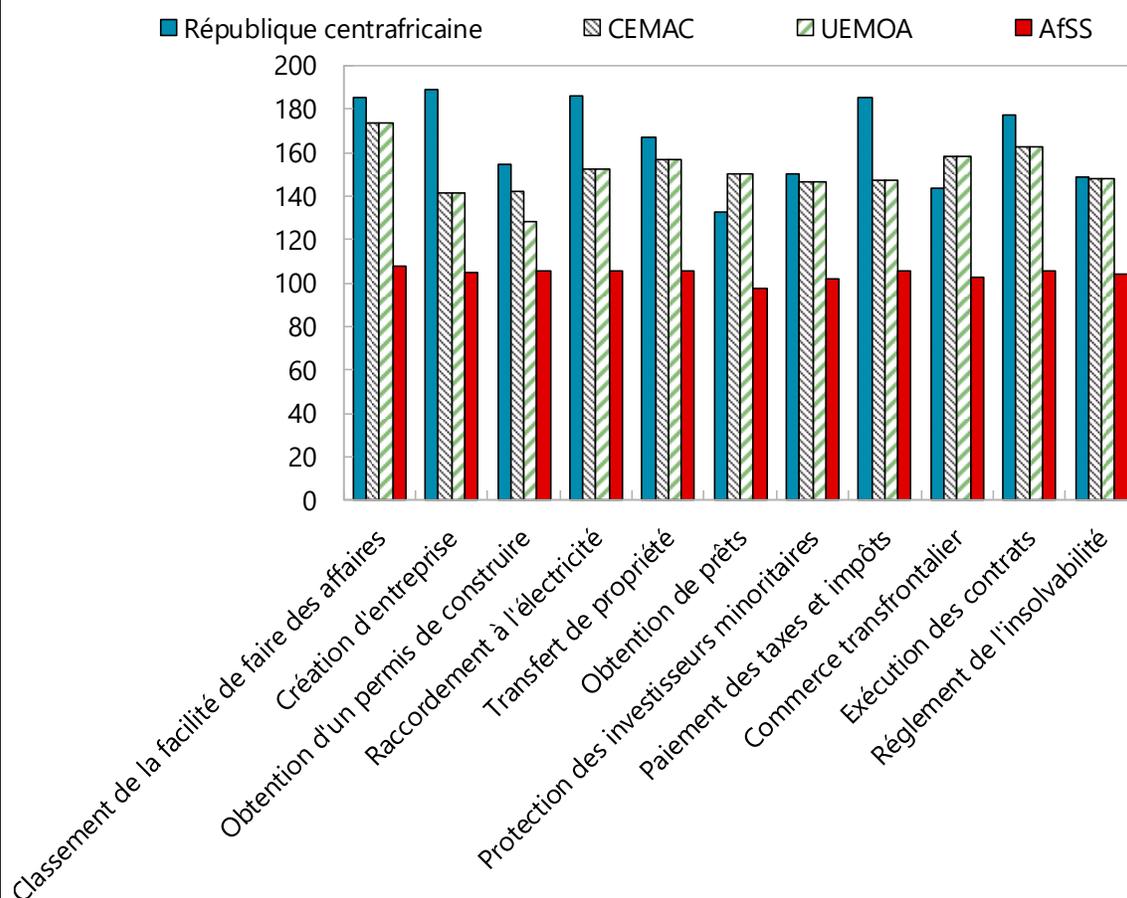
8. L'amélioration de la sécurité et du climat des affaires, l'investissement dans l'infrastructure et le renforcement de la gouvernance pourraient stimuler la compétitivité.

Les conflits récents ont eu des effets directs sur le climat des affaires. La compétitivité structurelle de la RCA est globalement médiocre d'après plusieurs indicateurs, preuve qu'elle peut être considérablement rehaussée.

9. **Les indicateurs du rapport *Doing Business* 2018 de la Banque mondiale montrent une légère amélioration du climat des affaires en RCA.** Or, les résultats de la RCA sont inférieurs à la moyenne de la CEMAC et de l'Afrique subsaharienne. Les faiblesses du climat des affaires résident notamment dans le démarrage d'une activité, le paiement des impôts et l'approvisionnement en électricité. La mauvaise gouvernance et les déficiences institutionnelles sapent davantage la compétitivité du pays.

Graphique 5. Classement *Doing Business*, 2018¹

(1 = meilleur ; 191 = pire)

Source : Banque mondiale, indice *Doing Business* 2018¹ Les indicateurs du classement sont caractérisés par une incertitude ponctuelle d'estimation et devraient donc être interprétés avec prudence.

10. L'insécurité, le coût élevé du transport et le manque d'approvisionnement en énergie nuisent à la compétitivité de la RCA. La persistance d'un niveau élevé d'insécurité régulièrement ponctué de flambées de violence entrave l'investissement privé. La RCA est dépourvue de littoral et l'essentiel de ses échanges formels transite par deux couloirs peu fiables². De nombreux obstacles tarifaires et non tarifaires compromettent la sécurité du transport. La prolifération de postes de contrôle le long des routes commerciales impose des coûts supplémentaires. La production formelle d'énergie est de loin inférieure à la demande et ne satisfait qu'environ un quart de celle de la région de Bangui, ce qui augmente les coûts pour les gros consommateurs.

² Le premier couloir relie Bangui au port de Douala et le deuxième relie Pointe-Noire à Bangui via Brazzaville et le fleuve Oubangui.

11. **Les résultats de la RCA sur le plan de la gouvernance et de la qualité des institutions sont également insuffisants.** La mauvaise gouvernance et les déficiences institutionnelles contribuent à la médiocrité de la compétitivité extérieure de la RCA. Les indicateurs de l'évaluation des politiques et des institutions nationales (EPIN) de la Banque mondiale en 2016 montraient que l'État a été inefficace au cours des dernières années (tableau 2), avec une note globale de 2,4 qui reste inférieure à la moyenne de l'Afrique subsaharienne³.

Tableau 2. République centrafricaine : évaluation des politiques et des institutions nationales, 2016
(1 = faible ; 6 = élevé)

	République Centrafricaine			CEMAC ¹	WAEMU	SSA
	2012	2014	2016	2016		
Gestion économique	3.3	2.8	2.8	3.3	3.6	3.2
Gestion macroéconomique	3.5	3.0	3.0	3.4	3.9	3.3
Politique budgétaire	3.5	2.5	3.0	3.0	3.3	3.0
Politique de la dette	3.0	3.0	2.5	3.5	3.6	3.2
Politiques structurelles	2.5	2.5	2.3	2.8	3.4	3.2
Commerce	3.0	3.0	2.5	3.3	4.1	3.6
Secteur financier	2.5	2.5	2.5	2.8	2.9	2.8
Réglementation des entreprises	2.0	2.0	2.0	2.5	3.3	3.1
Politiques d'inclusion sociale et d'équité	2.6	2.2	2.3	2.7	3.2	3.2
Égalité femmes-hommes	2.5	2.5	2.5	2.8	3.1	3.2
Équité de l'usage des ressources publiques	3.0	2.0	2.0	2.6	3.3	3.3
Mise en valeur des ressources humaines	2.5	2.5	2.5	2.9	3.4	3.6
Protection sociale et travail	2.0	2.0	2.0	2.5	2.8	3.0
Politiques et institutions pour un environnement durable	3.0	2.0	2.5	2.6	3.4	3.2
Gestion et institutions du secteur public	2.4	2.2	2.2	2.6	3.1	3.0
Droits de propriété et gouvernance fondée sur des règles	1.5	1.5	1.5	2.3	2.8	2.8
Qualité de la gestion budgétaire et financière	2.5	2.5	2.0	2.8	3.2	3.1
Efficacité de la mobilisation des recettes	3.0	2.5	2.5	2.9	3.4	3.4
Qualité de l'administration publique	2.5	2.0	2.5	2.5	2.9	2.9
Transparence, responsabilisation et corruption dans le sect	2.5	2.5	2.5	2.4	3.0	2.7
Note CPIA globale	2.7	2.4	2.4	2.8	3.3	3.1

Source : Banque mondiale, Évaluation des politiques et des institutions nationales 2016.
¹ La CEMAC exclut le Gabon et la Guinée équatoriale en raison de l'inexistence de données.

³ Les indicateurs de tierce partie, notamment l'EPIN et l'indice de liberté économique, dépendent d'une analyse externe et doivent donc être utilisés avec prudence.

Appendice I. Lettre d'intention



Madame Christine Lagarde
Directrice générale
Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, DC 20431
États-Unis d'Amérique

Bangui, le 6 décembre 2018

Madame la Directrice générale,

1. Le 2 juillet 2018, le Conseil d'administration a conclu la quatrième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en faveur de la République centrafricaine et approuvé un décaissement de 22,84 millions de DTS. Le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint décrit les tendances récentes de l'économie, les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de nos politiques jusqu'à fin septembre 2018 et le programme de réformes à moyen terme.
2. Nous avons rempli tous les critères quantitatifs de réalisation à fin juin 2018. Les recettes fiscales ont dépassé nos objectifs, ce qui constitue un revirement par rapport aux deux dernières revues. Nous avons mis en œuvre tous les repères structurels à fin juin, quoi qu'avec retard, et fin septembre 2018. Les projections du stock et du service de la dette sont désormais établies via le logiciel Sygade. Tous les permis miniers et forestiers ont été publiés sur le site du ministère des finances et du budget. Les audits externes du fonds de développement forestier et de l'agence de régulation des télécommunications ont été réalisés et la structure des prix des produits pétroliers a été simplifiée.
3. Nos objectifs à moyen terme demeurent les suivants: renforcer la mobilisation des recettes pour élargir notre marge budgétaire, conforter l'efficacité et la qualité des dépenses publiques, promouvoir la transparence et la bonne gouvernance, réduire la pauvreté et stimuler la croissance économique. En conformité avec le programme appuyé par la FEC, le budget 2019 soumis à l'assemblée nationale reflète ces objectifs. Nous sommes déterminés à consentir plus d'efforts pour mobiliser davantage de recettes intérieures et atteindre notre objectif pour 2019 en mettant en œuvre toutes les mesures fiscales décrites dans le MPEF. Nous allons également mettre tout en œuvre afin de rationaliser et améliorer la qualité des dépenses publiques, et renforcer la bonne gouvernance.

4. Nous avons honoré tout le service de la dette extérieure et nous nous engageons à poursuivre l'apurement des arriérés intérieurs conformément au plan adopté et à ne pas accumuler de nouveaux arriérés. Depuis le début de l'année 2018, en vue d'assurer la stabilité macroéconomique et de restaurer la viabilité à long terme de la dette, ni le gouvernement central, ni les entreprises publiques, ni les organismes gouvernementaux n'ont contracté de nouveaux prêts extérieurs ou n'en ont garanti, à l'exception d'un seul prêt de 7,2 milliards de FCFA accordé par la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique sous la forme d'un prêt fortement concessionnel. Au cours des prochains mois, nous mobiliserons essentiellement des dons et, si nécessaire, contracterons des financements hautement concessionnels dans les limites d'emprunt prévues par le programme, pour financer nos projets de développement. Nous réitérons notre engagement à consulter les services du FMI avant de contracter tout nouvel emprunt extérieur.

5. Compte tenu des résultats satisfaisants enregistrés à ce jour, nous sollicitons le décaissement de la sixième tranche de l'accord au titre de la FEC, correspondant à 22,84 millions de DTS (soit 20,5 % de notre quote-part), afin de couvrir nos besoins persistants en matière de balance des paiements.

6. Nous demeurons convaincus que les mesures et politiques énoncées dans le MPEF sont appropriées pour atteindre les objectifs de notre programme et pour réduire nos besoins futurs en matière de balance des paiements. Nous n'adopterons aucune mesure ou politique de nature à aggraver les difficultés liées à la balance des paiements. Nous consulterons le FMI avant de réviser les politiques énoncées dans le MPEF conformément aux règles du FMI régissant ces consultations. Nous fournirons aux services du FMI toutes les données et informations nécessaires pour évaluer nos politiques, notamment celles énoncées dans le protocole d'accord technique (PAT).

7. Nous comptons rendre public le rapport des services du FMI, y compris la présente lettre d'intention, le MPEF et le protocole d'accord technique (PAT) ci-joints. Nous autorisons par conséquent les services du FMI à publier ces documents sur le site Internet du FMI une fois que le Conseil d'administration aura conclu la cinquième revue de l'accord appuyé par la FEC.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de notre haute considération.

/s/

Henri-Marie Dondra
Ministre des Finances et du Budget

/s/

Simplice Mathieu Sarandji
Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Pièces jointes :
Mémorandum de politiques économiques et financières
Protocole d'accord technique

Pièce jointe I. Mémoire des politiques économiques et financières (MPEF) pour 2018–19

Ce mémoire actualise le MPEF de juillet 2018 préparé au titre de la quatrième revue du programme économique appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC), approuvé par le conseil d'administration du FMI en juillet 2016. Les objectifs du programme consistent à consolider la stabilité macroéconomique, à créer les conditions d'une croissance durable et inclusive, à réduire la pauvreté et renforcer les efforts du gouvernement en matière de paix et de réconciliation. Le MPEF décrit les développements macroéconomiques récents, la mise en œuvre du programme à fin juin 2018 et fin septembre 2018, les perspectives et risques économiques, ainsi que les objectifs des politiques macroéconomiques et structurelles pour le reste de 2018 et au-delà.

DEVELOPPEMENTS MACROÉCONOMIQUES RÉCENTS

1. La situation sécuritaire s'est améliorée, mais reste fragile. Après les événements en mai qui ont particulièrement touché les villes de Bangui et Bambari, le gouvernement a pris des mesures qui ont permis de ramener la sécurité dans ces deux villes. Ces efforts se sont accompagnés par la poursuite de l'installation des préfets et des sous-préfets, et le redéploiement de l'armée, des forces de sécurité et de l'administration dans certaines provinces. Le gouvernement a aussi poursuivi le dialogue avec les 14 groupes armés, sous l'égide de l'Union Africaine. Toutefois, la situation humanitaire reste préoccupante.
2. La croissance économique est estimée à 4,3 % en 2018. Ce dynamisme provient de l'accroissement significatif des investissements financés sur ressources extérieures, la reprise soutenue des activités forestières et de construction. Toutefois, l'insécurité dans certaines zones rurales affecte les activités agricoles et le secteur minier. Le taux d'inflation a légèrement baissé depuis mai 2018 en raison de la chute des prix des produits alimentaires et manufacturés.
3. La politique budgétaire du gouvernement reste prudente. Le gouvernement a adopté un collectif budgétaire en juillet 2018 afin d'intégrer de nouvelles mesures fiscales et d'ajuster les dépenses. A fin juin 2018, le solde budgétaire primaire intérieur sur base caisse s'est équilibré. Les recettes fiscales ont atteint 56,7 milliards de FCFA, contre une prévision de 53,4 milliards de FCFA. Cette performance provient de l'intégration progressive des taxes parafiscales (RUR et TSA) dans le compte unique du trésor, de résultats encourageants des mesures fiscales introduites en 2018, de l'application de la nouvelle convention signée avec les établissements bancaires en vue du recouvrement des recettes et de l'accentuation des contrôles fiscaux. En ce qui concerne les dépenses primaires, elles ont atteint 56,7 milliards de FCFA. Quant aux dépenses sociales prioritaires, elles ont atteint 12,5 milliards de FCFA. En outre, le paiement des arriérés de salaires et commerciaux intérieurs ont atteint 19 milliards de FCFA au cours du 1^{er} semestre 2018.
4. Le déficit du compte extérieur courant devrait rester constant en 2018, comparé à l'année 2017. Les exportations ont augmenté au premier semestre de 2018, tirées principalement par le

bois et le diamant. Toutefois, cette bonne performance des exportations a été suivie par une hausse des prix des produits pétroliers qui a fait grimper la valeur des importations.

5. Le secteur financier se porte bien. Le crédit à l'économie a augmenté de 8,5 % à fin juin 2018, comparé à la même période de l'année précédente. La masse monétaire a enregistré une hausse de 7,3%, tirée principalement par le crédit domestique. Les données disponibles à fin juin 2018 montrent que la part des créances douteuses a baissé, comparé à l'année 2017, et les banques restent assez liquides et rentables. Les normes prudentielles sont en grande partie remplies par les banques.

MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME EN 2018

6. La mise en œuvre du programme est globalement satisfaisante. Sur la base des données disponibles, nous avons respecté tous les critères de performance quantitatifs (CPQs) à fin juin 2018. Ainsi :

- le financement intérieur net de l'État s'est établi à 1,5 milliards de FCFA à fin juin 2018, pour un plafond de 8,0 milliards de FCFA.
- le solde budgétaire primaire intérieur s'est établi à 0,0 milliard de FCFA à fin juin 2018, pour un plancher de -10,0 milliards de FCFA.
- les recettes intérieures totales de l'Etat ont atteint 56.7 milliards de FCFA à fin juin 2018, contre un plancher de 53,4 milliards de FCFA.
- l'apurement des arriérés de paiement intérieurs s'est établi à 19,0 milliards de FCFA à fin juin 2018, contre un plancher de 14,2 milliards de FCFA.

7. Tous les critères de réalisation continus (CRs) ont été respectés. En effet, le gouvernement n'a ni contracté ni garanti aucune nouvelle dette extérieure non concessionnelle. Il n'y a pas eu d'accumulation d'arriérés de dette extérieure. Le gouvernement a contracté une dette extérieure concessionnelle (taux concessionnel de 50,2%) de 7,2 milliards de FCFA, contre un plafond indicatif de 9 milliards de FCFA. Toutefois, le critère indicatif sur les dépenses suivant une procédure exceptionnelle n'a pas été respecté (9 % pour un plafond de 5 %).

8. Nous avons également réalisé les repères structurels à fin juin 2018, quoi qu'avec un certain retard. Les projections des services et du stock de dette extérieure sont désormais réalisées à travers le logiciel Sygade. Les audits externes du fonds de développement forestier et de l'agence de régulation des télécommunications ont été réalisés. La structure des prix des produits pétroliers a été simplifiée, ce qui va limiter l'impact de la hausse du prix international des produits pétroliers pour le budget. Par ailleurs, nous avons réalisé les repères structurels à fin septembre 2018. Ainsi, tous les permis forestiers délivrés avant le 30 juin 2018 et les permis miniers délivrés depuis le 1^{er} janvier 2018 ont été publiés sur le site du Ministère des Finances et du Budget.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET RISQUES

9. **Les perspectives économiques et financières à moyen terme sont encourageantes :**
- Nous maintenons nos prévisions de croissance économique de 4.3 % en 2018 et 5 % dans le moyen terme. Cette performance économique découlera de la reprise robuste des activités forestières et de télécommunications, les activités de construction, les investissements financés sur ressources extérieures et une meilleure exécution des dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures. Le gouvernement, avec le soutien de la banque mondiale et de certains partenaires au développement va augmenter significativement la capacité de production d'énergie à travers deux projets solaires d'envergure, l'extension de Boali 2, le renforcement de la ligne de transport, la réhabilitation de Boali 3 et le développement de l'hydroélectrique qui vont commencer en 2019. Ces projets permettront à terme de relancer l'activité économique et contribueront à améliorer le climat des affaires dans le pays. L'inflation sera contenue à 2.5 % dans le moyen terme.
 - Le déficit du solde budgétaire primaire est projeté à 1,4 pourcent du PIB en 2018 et 1,2 % du PIB en 2019, en ligne avec les engagements du gouvernement dans le cadre du programme FEC.
 - Le déficit du compte extérieur courant devrait s'améliorer à moyen terme, grâce notamment à l'augmentation des exportations de produits forestiers et miniers.

10. **Cependant, ces projections macroéconomiques de moyen terme ne sont pas sans risques.** En effet, une dégradation de la situation sécuritaire fragile pourrait compromettre les efforts du gouvernement. A cet égard, nous poursuivons les négociations avec les groupes armés dans le cadre de l'initiative africaine et nous avons élaboré les projets de loi de programmation militaire et des forces de sécurité intérieure permettant de renforcer le redéploiement des forces de sécurité et de l'administration sur le territoire national. L'accroissement des prix internationaux des produits pétroliers pourrait entraver les activités économiques, et conduire à des pertes de recettes de fiscalité pétrolière. Un retard dans les décaissements des financements extérieurs constituerait un risque pour les finances publiques et pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité économique.

POLITIQUES MACROECONOMIQUE ET STRUCTURELLES

11. **En ligne avec le plan pour le relèvement et la consolidation de la paix (RCPCA), nous restons déterminés à poursuivre des politiques pour maintenir la stabilité macroéconomique, stimuler la croissance et l'emploi et réduire la pauvreté.** L'atteinte de ces objectifs nécessitera : i) de mobiliser davantage de recettes intérieures pour élargir nos marges de manœuvre budgétaire ; ii) de renforcer l'efficacité des dépenses publiques en priorisant les investissements sociaux et d'infrastructure, sans compromettre la soutenabilité des finances publiques ; iii) de promouvoir la transparence et renforcer la gouvernance ; et iv) d'améliorer

l'environnement des affaires pour permettre le développement du secteur privé et renforcer la compétitivité extérieure.

Budget 2019

12. **La loi de finance 2019 met un accent particulier sur le développement économique et social.** Les défis à relever sont immenses, mais nos ambitions sont limitées par la contrainte de ressources. Pour atteindre nos objectifs, nous devons accroître les recettes internes et maîtriser de façon rigoureuse les dépenses non prioritaires, tout en intensifiant les efforts budgétaires en faveur des secteurs sociaux. Pour l'année 2019, nos priorités s'articulent autour de quatre principaux piliers : i) le renforcement de la paix et de la sécurité ; ii) l'assainissement des finances publiques ; iii) la bonne gouvernance ; et iv) les affaires sociales et les actions humanitaires. Les chiffres contenus dans le budget se présentent comme suit : nous nous engageons à limiter le solde budgétaire primaire intérieur à 1,2 % du PIB. Les recettes intérieures atteindront 10,7 % du PIB, soit une augmentation de 1,4 % du PIB par rapport au collectif budgétaire de 2018, résultant en partie du transfert au compte unique du trésor de recettes parafiscales. Les dépenses primaires s'établissent à 11,9 % du PIB, comprenant les dépenses courantes de 10,2 % du PIB et d'investissement de 1,7 % du PIB.

13. **Pour atteindre l'objectif de recettes inscrit dans le budget 2019, nous avons révisé la structure des prix des produits pétroliers,** nous allons réviser la mercuriale des valeurs de bois d'ici le 31 décembre 2018 après poursuite des négociations avec les entreprises du secteur, et nous allons intégrer certaines taxes parafiscales dans le compte unique du trésor. Nous poursuivrons par ailleurs les efforts en vue d'améliorer l'administration des recettes, notamment la lutte contre la fraude et le contrôle des bases de la TVA et de l'impôt sur le revenu.

14. **Quant aux dépenses publiques, le gouvernement s'emploie à contenir la masse salariale, et accroître les dépenses sociales prioritaires afin de réduire la pauvreté.** Les ministères de l'éducation (+21,4 %), et de la santé (+27,9 %) sont les principaux bénéficiaires de cet accroissement. Les transferts connaîtront une hausse de 0,4 % du PIB en raison de la prise en compte des dépenses des agences dont les ressources (taxes parafiscales) sont intégrées au compte unique du trésor. Nous confirmons également notre engagement de limiter les dépenses exceptionnelles à moins de 5% des dépenses totales (hors salaire et remboursement de la dette) en 2019.

15. **Nous sommes conscients que les incertitudes pesant sur notre prévision budgétaire sont énormes.** Nous avons identifié au moins trois risques principaux : (i) une croissance économique plus faible limitant la collecte des recettes fiscales ; (ii) un rendement des taxes parafiscales intégrées au compte unique du trésor moins élevé que prévu et/ou le besoin d'accroître les transferts budgétisés au profit des agences publiques ; et (iii) un prix international des hydrocarbures plus élevé que prévu. En conséquence, nous sommes déterminés de revoir les hypothèses budgétaires au cours du premier semestre 2019 pour décider si une révision de recettes est nécessaire. Dans un tel scénario, nous sommes déterminés à sauvegarder la stabilité

macroéconomique en réduisant les dépenses non prioritaires pour atteindre notre objectif de limiter le solde primaire intérieur à 1,2 % du PIB.

16. **Au regard de l'évolution des prix du pétrole sur le marché international, en sus de l'adoption de la structure simplifiée des prix des produits pétroliers**, le gouvernement procédera au réajustement, si nécessaire, des prix à la pompe afin de limiter l'impact d'une hausse du prix international des hydrocarbures sur les recettes fiscales.

Accroître la mobilisation des recettes.

17. **Les mesures fiscales introduites en 2018 ont produit des résultats encourageants.** La généralisation du droit d'accise de 10% sur les boissons non-alcoolisées produites localement et l'application du droit spécifique additionnel sur les boissons alcoolisées ont généré des recettes de 980,0 millions de FCFA à fin juillet 2018. D'autres mesures administratives, comme l'intensification des contrôles fiscaux et les recouvrements des restes à recouvrer, la création de la cellule de pilotage et de suivi des recouvrements, ont permis de mobiliser des recettes additionnelles évaluées à 4,4 milliards de FCFA à fin septembre 2018. Le logiciel Sydonia est opérationnel au bureau des douanes de Beloko depuis juin 2018. Toutefois, certains de nos engagements pour accroître les recettes ont pris du retard : (i) la révision de la mercuriale des valeurs de bois; (ii) le renforcement de la collaboration entre la DGID et la DGDDI d'une part, et entre DGDDI et BIVAC d'autre part, à travers des réunions mensuelles et la publication des résultats de ces rapprochements ; (iii) la prise en compte de la valeur certifiée BIVAC comme base minimum pour le calcul des droits et taxes à l'importation ; et (iv) l'actualisation du paramétrage des taux de la TVA dans le logiciel Sydonia.

18. **Le renforcement des administrations fiscale et douanière, ainsi que l'intensification des contrôles douaniers et fiscaux, vont se poursuivre.** S'agissant de l'administration douanière, depuis début octobre 2018, nous avons corrigé toutes les erreurs de taux de TVA dans le système Sydonia mis en évidence par les missions d'assistance technique du FMI et nous veillons scrupuleusement à ce que la valeur certifiée par BIVAC soit utilisée comme base minimum pour le calcul des droits et taxes à l'importation. Nous nous engageons à organiser au moins une fois par mois les réunions visant au rapprochement des données BIVAC et celles de la douane et à publier les résultats de ces rapprochements [nouveau repère structurel à fin décembre 2018]. Nous inviterons le bureau de représentation du FMI à participer à ces réunions mensuelles et publierons systématiquement leurs comptes-rendus. S'agissant de l'administration fiscale, conformément aux recommandations des missions d'assistance technique du FMI, nous prenons les mesures nécessaires afin d'assurer que toutes les données des déclarations fiscales soient intégrées dans le logiciel SYSTEMIF dès leur souscription et ce afin de renforcer le suivi des obligations déclaratives et l'apurement des restes à recouvrer. En outre, nous sommes résolus à intensifier les contrôles fiscaux et lutter contre la fraude. Nous prenons l'engagement de contrôler annuellement au moins 60 % des entreprises en situation de crédit de TVA ou déclarant un montant de TVA nette nul.

Rationaliser les prélèvements parafiscaux

19. **La rationalisation des prélèvements parafiscaux demeure une priorité absolue du gouvernement.** L'Inspection générale des finances (IGF) a lancé les audits de 22 organismes et agences sur les 43 auxquels sont affectés ces prélèvements. Un projet de note en conseil des Ministres a été initié en vue de supprimer les 9 organismes non opérationnels. Sur les sept agences à forts enjeux, deux structures (ARCEP ex ART, FDF) ont été déjà auditées. L'audit externe des cinq structures restantes (FNE, ANR, ANAC, CASDTA, SODIAC) sera lancé en [novembre 2018] avec l'appui financier de l'AFD. Des comptables publics ont été par ailleurs affectés dans 20 organismes et agences publiques en cours d'audit. Pour rationaliser les taxes et structures, et conformément à nos engagements, le projet de loi de finances pour 2019 prévoit l'abrogation de la taxe environnementale relative aux activités de production, de fabrication, et d'importations de cigarettes, de boissons alcoolisées et non-alcoolisées dans des bouteilles en verre et/ou en plastique, et de télécommunications ainsi que les nuisances électromagnétiques. Le projet de loi de finances pour 2019 prévoit par ailleurs l'intégration au compte unique du trésor (CUT) de taxes parafiscales identifiées pour un montant de 10.9 milliards de FCFA avec une contrepartie au titre des transferts au profit des entités auxquelles ces taxes sont affectées.

20. **Nous allons finaliser les audits des organismes et agences parafiscales déjà identifiées d'ici la fin décembre 2018** et nous confirmons notre engagement à poursuivre l'élimination des prélèvements et taxes parafiscales non justifiés et le transfert au CUT de l'ensemble des taxes et prélèvements dont la justification est avérée (repère structurel à fin décembre 2018). Par ailleurs, nous confirmons notre engagement à ne pas créer de nouvelles taxes parafiscales.

Rationaliser et renforcer la gestion des dépenses publiques

21. **Le gouvernement est déterminé à améliorer la qualité et la transparence de la chaîne de la dépense publique.** Nous avons finalisé et transmis à la Cour des Comptes le compte de gestion des années 2016 et 2017, ce qui permettra, après leur validation, d'élaborer le projet de loi de règlement pour ces années. Afin d'atteindre notre objectif de limiter à 5 % les dépenses effectuées suivant des procédures exceptionnelles, nous allons réguler les modalités d'évacuations sanitaires [repère structurel à fin mars 2019], et clôturer, avant la fin de chaque exercice budgétaire, toutes les dépenses effectuées sous la forme de caisses ou régies d'avance (repère structurel à fin décembre 2018). Par ailleurs, la circulaire sur l'exécution du budget de l'Etat au titre de l'année 2019 est en cours de préparation et sera finalisée d'ici fin décembre 2018 [repère structurel à fin décembre 2018]. La circulaire va plafonner le volume de dépenses des régies d'avance. Nous sommes engagés à déconcentrer la chaîne de l'ordonnancement afin de réduire les retards et améliorer l'exécution budgétaire. A cet effet, une circulaire ministérielle portant délégation de l'engagement et de la liquidation des dépenses de dix ministères prioritaires [enseignement primaire, secondaire, technique et de l'alphabétisation, recherche scientifique et innovation technologique, enseignement supérieur, santé, actions humanitaires et de réconciliation nationale, promotion de la femme, de la famille et de la protection de l'enfant,

agriculture et développement rural, élevage et santé animale, développement de l'énergie et des ressources hydrauliques, et petites et moyennes entreprises] a été adoptée en septembre 2018, pour application dès le 1^{er} janvier 2019. Nous allons mettre en place une plate-forme informatique pour rendre opérationnelle la déconcentration de la fonction d'engagement au niveau sectoriel (nouveau repère structurel à fin décembre 2018).

22. **Nous nous engageons à renforcer la gouvernance et la tutelle financière des entités et organismes publics ainsi que la gestion des participations de l'Etat dans les entreprises publiques.** Avec l'appui technique du FMI, nous révisons les textes législatifs et réglementaires régissant le secteur parapublic [repère structurel à fin mars 2019].

23. **Conformément à nos engagements régionaux, la loi organique relative aux lois de finances ainsi que la loi portant code de transparence dans la gestion des finances publiques ont été promulguées.** La mise en œuvre des nouveaux principes de gestion induite par ce nouveau cadre juridique nécessite la réorganisation du ministère des finances et du budget. Cette réorganisation est en cours avec l'appui technique du FMI. Un projet de nouvel organigramme du ministère, permettant notamment le renforcement de la tutelle financière et de la surveillance des entités et entreprises publiques, est en cours de finalisation et sera soumis au conseil des ministres pour son adoption au cours du premier trimestre 2019. Nous sommes par ailleurs déterminés à limiter le recours aux marchés de gré à gré en assurant la révision du code des marchés publics et en renforçant les capacités des ministères sectoriels prioritaires en matière de passation des marchés.

Apurer les arriérés et améliorer la gestion de la dette

24. **Le gouvernement entend poursuivre sa stratégie d'apurement des arriérés sociaux et commerciaux.** Le gouvernement a pris des mesures importantes afin d'apurer tous les arriérés de salaire de 2003 ainsi que ceux des mois de novembre et décembre 2002 d'ici la fin de l'année 2018. Par ailleurs, aucun arriéré de paiement intérieur n'a été accumulé depuis le début de l'année 2018. Toutefois, la mise en œuvre du plan d'apurement des arriérés intérieurs adopté en décembre 2017 a pris du retard. Des paiements envisagés en 2018 seront reportés en 2019. Par ailleurs, des dépenses liquidées mais non engagées ni payées, au titre des exercices budgétaires antérieurs à 2014 ont été identifiées. De même, des arriérés sur compte de dépôts ouvert jusqu'en 2016 ont été identifiés. Avec l'appui de nos partenaires, nous allons auditer ces arriérés au cours du dernier trimestre 2018 afin d'évaluer leur montant.

25. **Conformément à nos engagements, nous restons déterminés à maîtriser la dette publique extérieure.** Ainsi, nous n'avons pas accumulé de nouveaux arriérés de dette extérieure en honorant l'intégralité du service de la dette extérieure arrivant à échéance depuis le début de l'année 2018. En ce qui concerne les négociations avec nos créanciers, des avancées importantes sont à noter. Avec l'Inde, nous avons conclu une nouvelle convention en août 2018 portant la durée de la dette à 25 ans, avec un taux d'intérêt de 1,5 % et un différé de 5 ans. Nous avons régularisé tous nos arriérés envers FIDA, et nous nous sommes entendus sur le montant de la

dette et ses modalités de remboursement. Le gouvernement est déterminé à poursuivre les négociations avec les créanciers dont des conventions ont été signées avant l'initiative PPTE. Nous restons déterminés à rechercher des dons et des financements concessionnels dans le cadre des limites d'emprunt de l'accord FEC.

Promouvoir la transparence et renforcer la bonne gouvernance

26. **Les institutions publiques restent faibles en raison des crises que le pays a traversées au cours des années passées.** Le gouvernement s'engage à renforcer la lutte contre la corruption et améliorer la bonne gouvernance. A cette fin, nous proposerons des mesures pour renforcer l'obligation de déclarations de patrimoines en élaborant un projet de loi visant à préciser les conditions de cette obligation et les conséquences en cas d'infraction. En outre, nous reconnaissons les lacunes dans la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption (UNCAC), notamment la criminalisation des actes de corruption et nous nous engageons à rectifier ces manquements. A cet effet, nous nous engageons à sanctionner les manquements à la redevabilité et/ou à l'intégrité, tel que prévu par la législation. Pour faire face aux défis considérables dans la gestion de nos ressources naturelles, nous avons entamé le processus de réengagement à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives. En outre, nous avons publié tous les permis forestiers délivrés jusqu'au 30 juin 2018 sur le site du Ministère des finances et du budget. De même, nous avons commencé à publier trimestriellement tous les nouveaux permis miniers accordés depuis le 1^{er} janvier 2018 sur le site du Ministère des finances et du budget. Nous avons transmis ces informations au secrétariat permanent du programme des réformes économiques et financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) conformément à nos engagements régionaux.

Améliorer l'environnement des affaires

27. **L'environnement des affaires est confronté à des contraintes qui entravent l'investissement privé de la part des entrepreneurs locaux et étrangers.** Parmi ces contraintes, nous pouvons citer l'insécurité, la faible production d'électricité, le coût élevé du transport du fait de l'enclavement et de la dégradation des infrastructures routières, et l'accès limité au crédit. A ces contraintes s'ajoutent la faiblesse du système judiciaire. Le gouvernement est déterminé à améliorer l'environnement des affaires afin de promouvoir le développement du secteur privé. A cet effet, la loi portant charte des investissements a été promulguée en juin 2018 ; et le projet de loi portant cadre juridique du partenariat public/privé a été transmis à l'Assemblée Nationale pour adoption. D'autres réformes structurelles et institutionnelles seront mises en place. Elles porteront sur la modernisation et la mise à jour du cadre juridique des principaux secteurs économiques, notamment la révision du code minier pour assurer sa compatibilité avec les règles régionales en matière des changes. De même, nous entendons renforcer le cadre mixte de concertation pour l'amélioration des affaires (CMCAA) afin de promouvoir et renforcer le dialogue Etat-secteur privé.

Réduire la pauvreté et promouvoir l'égalité de genre

28. **Nous poursuivons la mise en œuvre du RCPCA.** Dans ce cadre, l'accroissement significatif des dépenses sociales prioritaires contribuera à réduire la pauvreté. Le gouvernement

soutient également la promotion des femmes et la parité, conformément aux objectifs du RCPCA et à la loi nationale instituant la parité entre les hommes et les femmes. La participation des femmes à la vie politique et économique est essentielle à la durabilité de la paix et au développement économique. A moyen terme, nous souhaitons collecter des données ventilées par sexe afin de suivre nos engagements et sensibiliser le public, notamment à travers l'observatoire national de la parité qui sera mis en place.

Secteur Financier

29. **Le gouvernement est déterminé à promouvoir le développement financier et l'inclusion financière de l'ensemble de la population, y compris les plus vulnérables.** A cet effet, nous entendons promouvoir l'usage des offres de banque mobile permettant notamment de pallier l'absence d'agences bancaires dans la plupart des provinces. Par ailleurs, les recommandations des missions de contrôles effectués par la COBAC en 2017 sont en cours de mise en œuvre. La gouvernance et les normes prudentielles des banques ont été renforcées, et des avancées sont à noter au niveau des mécanismes de contrôles internes et de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Le gouvernement entend suivre de près la mise en œuvre des mesures restantes.

RENFORCEMENT DES CAPACITES

30. **Le renforcement des capacités administratives et techniques est essentiel pour assurer une mise en œuvre réussie de notre programme économique.** A ce titre, nous bénéficions d'une assistance technique soutenue de nos partenaires pour améliorer le recouvrement des recettes douanières et fiscales, améliorer la gestion de trésorerie, et renforcer la chaîne de la dépense. **Nous** avons défini et mettons en œuvre avec le FMI un Cadre de renforcement des capacités (CRC) dont les priorités demeurent le recouvrement des recettes intérieures, la gestion des finances publiques (GFP), la gestion de la dette publique, les statistiques macroéconomiques, et les capacités macro budgétaires.

31. **Des stratégies similaires ont été définies en coordination avec les autres bailleurs de fonds dans leurs propres domaines d'intervention.** Dans le même ordre d'idées, nous poursuivons le renforcement et la coordination des appuis de nos partenaires pour tirer le parti maximum de l'assistance technique disponible. A cette fin, nous avons renforcé l'effectif de la cellule de suivi des réformes économiques et financières (CS-REF) chargé du suivi du programme de réformes et également de la coordination de l'assistance technique et de la formation. Par ailleurs, le projet de décret visant la création du comité interministériel de cadrage macroéconomique et budgétaire a été finalisé et sera adopté d'ici la fin décembre 2018 en vue d'opérationnaliser le comité dès début janvier 2019.

SUIVI DU PROGRAMME

32. **Le programme continuera de faire l'objet d'un suivi semestriel par le Conseil d'Administration du FMI.** Des critères de réalisation à fin décembre 2018 sont maintenus et des

critères indicatifs pour mars 2019 sont proposés, reflétant les perspectives macroéconomiques et du budget 2019. La mise en œuvre de ces critères de réalisation à fin décembre 2018 sera évaluée dans le cadre de la sixième revue au cours du premier semestre 2019.

33. Nous proposons de nouveaux repères structurels pour fin décembre 2018, notamment :

- Publication des résultats des rapprochements des données Douane/BIVAC [repère structurel fin décembre 2018]
- Mise en place d'une plate-forme à la direction générale du budget pour l'opérationnalisation de la déconcentration de la fonction d'engagement du budget [repère structurel à fin décembre 2018]

34. **Restrictions de change :** Pendant toute la durée du programme, nous nous engageons à n'imposer ni élargir des restrictions à la réalisation des paiements et transferts afférents à des transactions internationales courantes, ni à recourir à des pratiques de change multiples, à conclure des accords bilatéraux qui ne seraient pas conformes à l'article VIII des Statuts du FMI, ni à imposer ou élargir des restrictions dans le but d'influencer la balance des paiements. En outre, les autorités s'engagent à adopter, en consultation avec les services du FMI, toute nouvelle mesure, d'ordre financier ou structurel, qui pourrait s'avérer nécessaire pour assurer la réussite du programme.

Tableau 1. République Centrafricaine : critères de réalisation (CR) et objectifs indicatifs, 2017–18
(En milliards FCFA)

	Fin décembre 2017			Fin mars 2018			Fin juin 2018		Fin septembre 2018			Fin décembre 2018	Fin mars 2019		
	CR	CR ajusté ⁶	Realisé	Objectif indicatif	Realisé		CR	Realisé	Objectif indicatif	Realisé	CR	Objectif indicatif			
Critères de réalisation quantitatifs															
Crédit net à l'État (plafond, flux cumulés pour l'année)	-5.3	2.2	-16.4	Observé	15.1	15.0	Observé	8.0	1.5	Observé	17.9		14.0	16.0	
Recettes intérieures (plancher, total cumulé pour l'année) ¹	102.0	102.0	93.4	Pas observé	27.9	28.6	Observé	53.4	56.8	Observé	82.1	83.4	Observé	112.0	34.0
Deficit primaire intérieur (plafond, total cumulé pour l'année) ²	-21.9	-29.4	-24.7	Observé	-5.0	2.4	Observé	-10.0	0.0	Observé	-15.0	-11.9	Observé	-18.0	-5.0
Réduction des arriérés de paiement intérieurs (plancher, total cumulé pour l'année)	-7.5	-7.5	-9.0	Observé	-7.1	-15.3	Observé	-14.2	-19.0	Observé	-21.5	-24.1	Observé	-30.0	-7.5
Critères de réalisation continus															
Obtention ou garantie de nouvelles dettes extérieures non concessionnelles (plafond) ^{3,4}	0.0	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0
Non accumulation d'arriérés extérieure (plafond, total cumulé pour l'année) ^{3,4}	0.0	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	Non-observé	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0
Objectifs indicatifs															
Dépenses sociales (plancher, total cumulé pour l'année) ⁵	6.0	6.0	15.6	Observé	3.0	3.6	Observé	9.0	12.5	Observé	16.0	28.5	Observé	24.0	10.0
Dépenses suivant des procédures extraordinaire (plafond, total cumulé pour l'année)					1.0	1.6	Non-observé	1.8	4.7	Non-observé	2.6			3.4	1.2
Poste pour mémoire :															
Nouvelle dette concessionnelle/dette extérieure contractée ou garantie par l'Etat	8.8	8.8	8.8	Observé	9.0	0.0	Observé	9.0	7.2	Observé	9.0	7.2	Observé	9.0	6.0

Sources : autorités centrafricaines; estimations des services du FMI.

¹ Recettes intérieures à l'exclusion des dons extérieurs et des recettes provenant du désengagement de l'Etat (divestiture receipts) (voir le PAT pour plus amples informations).

² Le solde primaire intérieur est défini comme la différence entre les recettes intérieures de l'Etat et les dépenses totales de l'Etat moins tous les intérêts payés et les dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

³ Ces objectifs feront l'objet d'un suivi permanent.

⁴ Contractée ou garantie par l'Etat (voir le PAT).

⁵ Les dépenses sociales sont définies comme les dépenses hors salaires dans les secteurs de l'éducation primaire et secondaire, la santé, les actions sociales, l'eau et l'assainissement, la microfinance, l'agriculture, et le développement rural (voir le PAT).

⁶ L'ajustement n'inclut pas l'aide budgétaire programmée (voir le PAT).

Tableau 2. République Centrafricaine : mesures préalables et repères structurels, 2017–19

Mesures	Echéance	Objectif macroéconomique	Etat de mise en œuvre	Date actuelle de mise en œuvre
Produire trimestriellement un rapport d'exécution budgétaire dans les 30 jours suivant la fin du trimestre	Continu, à partir de septembre 2017	Renforcement de la transparence et de l'obligation de rendre compte	Observé	
Publication de l'ensemble des exonérations existantes	Fin décembre 2017	Renforcement de la transparence et de l'obligation de rendre compte	Pas observé	Realisé en février
Adoption d'un plan d'action visant à éliminer les taxes parafiscales injustifiées et à transférer les autres recettes au compte unique du Trésor	Fin décembre 2017	Amélioration de la transparence et du recouvrement des recettes	Observé	
Déploiement complet de SYDONIA au poste de Beloko	Fin décembre 2017	Amélioration de la transparence et du recouvrement des recettes	Pas observé	Realisé en juillet
Publication de tous les lois et arrêtés instituant les 54 agences, offices ou fonds chargé de la collecte de taxes, redevances et prélèvements parafiscaux.	Fin mars 2018	Amélioration de la transparence et du recouvrement des recettes	Pas observé	Realisé en mai
Réalisation de l'audit externe du Fonds forestier et de l'agence de régulation des télécommunications	Fin juin 2018	Amélioration de la transparence et du recouvrement des recettes	Pas observé	Realisé en octobre
Publication des projections mensuelles du service et de l'encours de la dette publique de juin 2018 à fin mai 2019 générées directement à partir du système SYGADE	Fin juin 2018	Amélioration de la gestion des finances publiques et de la gestion de la dette	Observé	
Révision de la structure des prix des produits pétroliers à la pompe	Fin juin 2018	Amélioration de la transparence et du recouvrement des recettes	Pas observé	Realisé en novembre
Publier tous les permis forestiers délivrés jusqu'au 30 juin 2018 sur un site du gouvernement	Fin septembre 2018	Amélioration de la transparence dans la gestion des ressources naturelles et l'environnement des affaires	Observé	
Publier trimestriellement tous les nouveaux permis miniers accordés depuis le 1 ^{er} janvier 2018 sur un site du gouvernement, à compter du 30 septembre 2018	Continu, à partir septembre 2018	Amélioration de la transparence dans la gestion des ressources naturelles et l'environnement des affaires	Observé	
Elimination des taxes parafiscales jugées sans justification économique	Fin décembre 2018	Amélioration de la transparence et du recouvrement des recettes		
Clôturer systématiquement les caisses et régies d'avance au 31 décembre 2018	Fin décembre 2018	Renforcement de l'efficacité de la dépense		
Instituer la circulaire d'exécution budgétaire à partir de la LF 2019	Fin décembre 2018	Amélioration des procédures d'exécution des dépenses publiques		
Réviser la législation régissant les établissements publics	Fin mars 2019	Renforcement de l'efficacité de la dépense		
Elaborer un arrêté interministériel fixant les conditions et modalités des évacuations sanitaires	Fin mars 2019	Renforcement de l'efficacité de la dépense		
Nouvelles mesures (5^{eme} revue)				
Publication des résultats des rapprochements des données Douanes/BIVAC	Fin décembre 2018	Amélioration de la transparence et du recouvrement des recettes		
Mise en place d'une plate-forme à la direction générale du budget pour l'opérationnalisation de la déconcentration de la fonction d'engagement du budget	Fin décembre 2018	Renforcement de l'efficacité de la dépense		

Pièce jointe II

Protocole d'Accord Technique 2018

INTRODUCTION

1. **Le présent protocole d'accord technique (PAT) décrit les concepts, les définitions et les modalités de la communication des données mentionnés dans le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) préparé par les autorités de la RCA.** En particulier, il fixe :

- la périodicité et les délais de communication des données ;
- les définitions et les méthodes de calcul ;
- les objectifs quantitatifs ;
- les modalités d'ajustement des objectifs quantitatifs ;
- les repères structurels ; et
- les autres engagements pris au titre du MPEF.

2. **Sauf indication contraire**, tous les critères de réalisation et repères indicatifs sont évalués sur base cumulative à compter du 1^{er} janvier de la même année.

A. Hypothèses du programme

3. **Taux de change.** Pour les besoins du présent PAT, la valeur des transactions libellées en devises étrangères sera convertie dans la monnaie nationale de la RCA, le franc de la Coopération Financière Africaine (FCFA), sur la base des taux de change utilisés pour préparer la FEC. Les principaux taux de change sont présentés ci-dessous :

FCFA/US\$: 585

FCFA/Euro : 656

FCFA/DTS : 815

B. Définitions

4. **Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'Administration centrale de la RCA et n'inclut pas les collectivités locales**, la banque centrale ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome (à savoir, les entreprises détenues entièrement ou partiellement par l'État) et n'entrant pas dans le champ du tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

5. **Définition de la dette.** La définition de la dette est spécifiée au point 8 de la pièce jointe de la décision du Conseil d'administration du FMI n°15688-(14/107):

(a) «**Dette** » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris de devises) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris de devises) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont les principales sont les suivantes :

i. des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et habituellement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie à l'acheteur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange) ;

ii. des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service ; et

iii. des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. S'agissant de ces accords, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

(b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne sera pas à l'origine d'une création de dette.

(c) **La dette extérieure** est définie comme une dette contractée ou remboursée dans une monnaie autre que le Franc CFA de la Coopération financière d'Afrique (FCFA).

(d) **La dette intérieure** est définie comme une dette contractée ou remboursée en Franc CFA de la Coopération financière d'Afrique (FCFA).

6. **Dette garantie.** La garantie d'une dette par l'Etat s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).

7. **Dette concessionnelle.** Une dette est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 50 %. L'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. On calcule la valeur actuelle

de la dette à la date à laquelle elle est contractée en actualisant les paiements du service de la dette à la date où cette dette est contractée. Le taux d'actualisation utilisé à cet effet est 5 %.

8. **Le total des recettes du gouvernement** est constitué des recettes fiscales et non fiscales ou autres recettes (telles que définies dans le chapitre 5 du MSFP 2001) comptabilisées sur une base caisse. Le produit de la fiscalisation des marchés, la vente d'actifs, les recettes de privatisations ou de l'octroi de licences et les produits de placement sur les avoirs du gouvernement et les dons ne sont pas considérés comme des recettes de l'Etat aux fins du programme.

9. On entend par **total des dépenses du gouvernement** l'ensemble des dépenses de salaires et traitements des employés publics, de biens et services, des transferts (y compris les subventions, les dons, les prestations sociales et autres charges), paiement d'intérêt et des dépenses d'investissement comptabilisées sur une base ordonnancement, sauf indication contraire. Le total des dépenses du gouvernement inclut aussi les dépenses avant ordonnancement qui n'ont pas été régularisées.

10. **Les salaires et traitements** correspondent à la rémunération des employés publics telle que décrite aux paragraphes 6.8 à 6.18 du MSFP 2001, à savoir tous les employés (permanents et temporaires), y compris les employés des forces armées et de sécurité. La rémunération est définie comme la somme des traitements et salaires, des indemnités, primes, cotisation à la caisse de retraite et de toute autre forme de paiement monétaire et non monétaire.

11. Aux fins du présent mémorandum, le **terme d'arriéré** est défini comme toute dette (telle que définie dans le paragraphe 5 ci-dessus) et qui n'a pas été amortie conformément aux conditions spécifiées dans le contrat correspondant qui en porte création.

12. **Les arriérés de paiements intérieurs** sont la somme (i) des arriérés de paiement sur les dépenses et (ii) des arriérés de paiement sur la dette intérieure.

- **Un arriéré de paiement sur les dépenses** est défini par tout mandat de paiement créé par l'Ordonnateur des dépenses, mais non-payé 90 jours après la prise en charge par le Trésor. Les arriérés de dépenses ainsi définis font partie des « restes à payer » (ou « exigibles »). Les restes à payer correspondent aux obligations impayées de l'Etat et comprennent la dette flottante intérieure en plus des arriérés de dépenses. Ils sont définis comme les dépenses engagées, visées par le contrôleur financier, liquidées, (« ordonnancées ») et prises en charge par le Trésor public mais qui ne sont pas encore payées. Ces obligations comprennent les factures exigibles et non réglées aux entreprises publiques et privées, mais elles ne comprennent pas le service de la dette financière intérieure (principal et intérêts). Pour l'objectif du programme, les arriérés de paiement intérieurs sont les « restes à payer » dont le délai de paiement dépasse le délai réglementaire de 90 jours, tandis que la dette flottante représente les « restes à payer » dont le délai de paiement ne dépasse pas le délai de 90 jours.
- **Les arriérés de paiement sur la dette intérieure** sont définis comme la différence entre le montant qui doit être versé en vertu du contrat et le montant effectivement payé après la date limite de paiement indiquée dans le contrat.

13. **Les arriérés de paiements extérieurs** sont définis comme la différence entre le montant qui doit être versé en vertu du contrat et le montant effectivement payé après la date limite de paiement indiquée dans le contrat pertinent. Un engagement qui n'a pas été payé dans les 30 jours suivant la date d'échéance est considéré comme un arriéré de paiement extérieur.

C. Objectifs quantitatifs

14. Les **objectifs quantitatifs (OQs)** qui figurent dans la liste qui suit sont ceux qui sont spécifiés dans le tableau 1 du MPEF. Les clauses d'ajustement des OQs sont précisées dans la section D.

Plafond relatif au financement intérieur du budget de l'État.

- **Financement public intérieur de l'État** est défini comme la somme i) du crédit bancaire à l'État, défini ci-dessous; et ii) du financement non bancaire de l'État, y compris le produit de la vente des avoirs de l'État, incluant des ressources provenant de cession de parts d'entreprises publiques, à savoir des privatisations, les bons du Trésor et autre dette titrisée émis par l'État sur le marché financier régional de la CEMAC et libellés en Franc CFA, ainsi que tout crédit par la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) à l'État, y compris tout tirage associé à la contrepartie en Franc CFA de l'allocation des Droits de tirage spéciaux (DTS).
- **Le crédit bancaire à l'État** est défini comme le solde des dettes et des créances de l'État vis-à-vis de la Banque centrale, à l'exclusion de l'utilisation du crédit du FMI, et des banques commerciales locales. Le champ du crédit à l'État est celui utilisé par la BEAC et est conforme à la pratique générale du FMI en la matière. Il implique une définition de l'État plus large que celle qui figure au paragraphe 3. Les créances de l'État comprennent l'encaisse en francs CFA, [les comptes chèques postaux], les obligations cautionnées, ainsi que l'ensemble des dépôts auprès de la BEAC et des banques commerciales des organismes publics, à l'exception des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) et des sociétés d'État, qui sont exclues de ce calcul. Les dettes de l'État envers le système bancaire couvrent l'ensemble des dettes vis-à-vis de la Banque centrale et des banques commerciales locales, y compris les bons du Trésor et autre dette titrisée.

Plancher sur les recettes intérieures totales de l'État

- **Recettes intérieures de l'État** : seules les recettes sur base caisse (au titre des recettes fiscales et non fiscales) seront prises en compte dans le TOFE.

Plancher sur les dépenses sociales de l'État.

- **Les dépenses sociales de réduction de la pauvreté** comprennent les dépenses publiques non-salariales relatives à l'éducation nationale (enseignement primaire, secondaire et supérieur), la santé, l'action sociale (promotion de la femme et de la famille, et actions humanitaires), l'eau et assainissement, la microfinance (PME-PMI), l'agriculture, élevage et le développement rural. Leur exécution est suivie sur base ordonnancements durant le programme.

Plafond relatif au solde budgétaire primaire intérieur.

- **Le solde budgétaire primaire intérieur**, sur base caisse, est défini comme la différence entre les recettes intérieures et les dépenses de l'État, hormis les paiements d'intérêts et les dépenses d'investissement sur financement extérieur. Les paiements au titre des arriérés ne rentrent pas dans le calcul du solde primaire intérieur.

Plancher de réduction sur le paiement des arriérés intérieurs

- Le gouvernement s'engage à régler prioritairement les arriérés qui ont été validés.

Plancher de dettes extérieures contractées ou garanties par l'État.

- **L'État s'engage à ne pas contracter ou ne pas garantir d'emprunts non-concessionnels.** Les emprunts pour financer des projets ne doivent pas aggraver les vulnérabilités au niveau de l'endettement qui sont soulignées dans l'analyse de la viabilité de la dette, préparée conjointement par les services de la BM et du FMI.

Non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs nouveaux par l'État.

Les arriérés de paiements extérieurs sont définis au paragraphe 13.

- **L'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs** à l'exception d'arriérés de paiement provenant de dettes en cours de renégociation ou de rééchelonnement. Une obligation qui n'a pas été payée dans les 30 jours suivant la date d'échéance est considérée comme un arriéré de paiement extérieur. Ce critère de performance quantitatif s'applique de façon continue...

Limitation des dépenses faisant objet des procédures exceptionnelles à 5 % des dépenses hors salaires et service de la dette

- Toutes les dispositions nécessaires seront prises dans le cadre du projet de loi de finances 2019, en plus de celles déjà adoptées en 2018, pour que le total des dépenses suivant la procédure simplifiée de décaissement (procédures exceptionnelles) n'excède pas 5 % du total des dépenses hors salaires et service de la dette (principal et intérêts), en moyenne et par trimestre. Ce critère fait l'objet d'un suivi trimestriel depuis le 31 mars 2018.

D. Clauses d'ajustement des objectifs quantitatifs

15. Pour tenir compte de circonstances ou de changements qui sont essentiellement extérieurs à la performance du Gouvernement, **divers objectifs quantitatifs pour 2017 et des années suivantes** seront ajustés comme suit :

- a. Si le total des recettes de privatisation ou de renouvellement des licences de télécommunications, des licences d'exploitation forestière ou pétrolière est supérieur à leur montant programmé, les ajustements suivants pourront être effectués :
 - i. Le plancher pour le solde budgétaire primaire pourra être ajusté à la baisse pour un montant équivalent à 50 pourcent de ces recettes supplémentaires ;

- ii. Le plafond sur le financement intérieur net du gouvernement pourra être ajusté à la baisse d'un montant équivalent au reliquat de ces recettes supplémentaires.
- b. Si le total des appuis budgétaires est inférieur à leur montant programmé, les ajustements suivants pourront être effectués :
- i. Le plafond sur le financement intérieur net du gouvernement pourra être ajusté à la hausse d'un montant équivalent à 50 pourcent des décaissements programmés et non-réalisés.
 - ii. Le plancher pour le solde budgétaire primaire pourra être ajusté à la baisse pour un montant équivalent à 50 pourcent des décaissements programmés et non-réalisés.
- c. Si le total des appuis budgétaires est supérieur à leur montant programmé, les ajustements suivants pourront être effectués :
- i. Le plafond sur le financement intérieur net du gouvernement pourra être ajusté à la baisse d'un montant équivalent à 50 pourcent des décaissements au-dessus des montants programmés.
 - ii. Le plancher pour le solde budgétaire primaire pourra être ajusté à la hausse pour un montant équivalent à 50 pourcent des décaissements au-dessus des montants programmés.

E. Repères Structurels

Établissement du compte de gestion de 2016

- Il faudra produire les comptes de gestion pour l'exercice 2016 et le publier avant la fin septembre 2017.

Publication de l'ensemble des exonérations fiscales existantes

- Toutes les exonérations fiscales existantes, statutaires et discrétionnaires, devront être répertoriées et rendues publiques avant la fin décembre 2017, dans un souci de transparence, afin de réduire l'emprise des exonérations fiscales intempestives.

Contrôle rétroactif des valeurs en douanes retenues du 1^{er} janvier 2016 au 31 mai 2017

- Il faudra procéder, avant la fin septembre 2017, au contrôle rétroactif de toutes les valeurs des marchandises d'importation retenues du 1^{er} janvier 2016 au 31 mai 2017 pour vérification du respect des valeurs minimales déterminées par la société de pré-inspection et, le cas échéant, imposer les tarifs de dédouanement indiqués et les pénalités afférentes, pour assurer la régularité de dédouanement.

Produire trimestriellement un rapport d'exécution budgétaire dans les 30 jours suivant la fin du trimestre

- Un rapport trimestriel d'exécution budgétaire sera produit à partir de la fin septembre 2017, et ensuite chaque trimestre dans un délai de 30 jours suivant la fin du trimestre. Le premier rapport couvrira le deuxième trimestre 2017.

L'adoption d'un plan d'action visant à éliminer les taxes parafiscales injustifiées et à transférer leurs recettes au compte unique du Trésor

- Sur la base d'un inventaire de toutes les taxes parafiscales à dresser, un plan d'action sera adopté avant la fin décembre 2017 en vue d'éliminer toutes les taxes parafiscales illégales et injustifiées. Le plan sera accompagné d'une instruction de transfert des recettes des taxes parafiscales retenues au compte unique du Trésor.

Déploiement complet de SYDONIA au poste de Beloko

- Le principal poste de douane à Beloko sera équipé de toutes les installations permettant le fonctionnement de SYDONIA et la transmission des données, et tous les modules de SYDONIA y seront complètement déployés.

Publication de tous les lois et arrêtés instituant les 52 agences, offices ou fonds chargés de la collecte de taxes, redevances et prélèvements parafiscaux.

- Toutes les lois et arrêtés instituant les 52 agences, offices ou fonds chargé de la collecte de taxes, redevances et prélèvements parafiscaux devront être publiés avant fin mars 2018.

Réalisation de l'audit externe du Fonds forestier et de l'agence de régulation des télécommunications

- Il faudra procéder à l'audit du compte d'affectation spécial forestier et de l'agence de régulation des télécommunications avant la fin juin 2018, en vue d'analyser la nature et l'utilisation des prélèvements et ressources affectées à ces organismes.

Publication des projections mensuelles du service et de l'encours de la dette publique de juin 2018 à fin mai 2019 générée directement à partir du système SYGADE

- Les projections mensuelles du service de la dette publique et de l'encours de celle-ci, générées directement à partir du système SYGADE, devront être publiées pour la période couvrant juin 2018 à fin mai 2019 avant la fin juin 2018. Ceci dans le but de poursuivre le renforcement de la gestion de la dette.

Révision de la structure des prix des produits pétroliers

- La structure des prix des produits pétroliers sera révisée avant fin juin 2018 en vue de sa simplification.

Élimination des taxes parafiscales jugées sans justification économique

- Sur la base des résultats de l'inventaire des taxes parafiscales, celles qui n'ont pas de justification économique devront être éliminées avant la fin décembre 2018.

Publier tous les permis forestiers sur un site du gouvernement, notamment celui du Ministère des finances et du budget

- Tous les permis forestiers qui ont été délivrés jusqu'au 30 juin 2018 seront publiés sur un site web du gouvernement d'ici fin septembre 2018.

Publier trimestriellement tous les nouveaux permis miniers sur un site, notamment celui du Ministère des finances et du budget

- Tous les nouveaux permis miniers accordés depuis le 1^{er} janvier 2018 seront publiés sur un site du gouvernement, à compter du 30 septembre 2018.

Clôturer toutes les caisses et régies d'avance au 31 décembre 2018

- Toutes les caisses et régies d'avances seront clôturées au 31 décembre 2018.

Instituer la circulaire d'exécution budgétaire à partir de la loi de finances 2019

- Dans le but de rationaliser les procédures d'exécution des dépenses publiques, une circulaire budgétaire sera instituée à partir de la loi de finances 2019, et ce, au plus tard d'ici à fin décembre 2018.

Réviser la législation régissant les établissements publics

- La loi 08-011 du 13 février 2008 portant organisation du cadre institutionnel et juridique applicable aux entreprises et office public sera révisée avant fin mars 2019 avec pour objectif de clarifier la nature juridique des établissements publics, de renforcer le suivi des participations de l'Etat dans les entreprises publiques, et de consolider la supervision de tous les établissements publics par le Ministère des Finances.

Elaborer un arrêté interministériel fixant les conditions et modalités des évacuations sanitaires d'ici mars 2019

- Un arrêté interministériel fixant les conditions et modalités des évacuations sanitaires sera finalisé avant fin mars 2019

Nouvelles mesures :

Mettre en place une plate-forme à la direction générale du budget d'ici fin décembre 2018

- Dans le but d'opérationnaliser la déconcentration de la fonction d'engagement du budget, une plate-forme informatique sera mise en place à la direction générale du budget d'ici fin décembre 2018.

Publier les résultats des rapprochements des données Douane/BIVAC en fin décembre 2018

- Les résultats des rapprochements des données Douane/BIVAC seront publiés mensuellement sur le site du Ministère des finances et du budget en fin décembre 2018 après la réunion entre les deux entités qui doit avoir lieu dans un délai de 2 semaines suivant la fin du mois.

Communication de données au FMI

16. **Les données quantitatives relatives aux objectifs indicatifs du Gouvernement seront transmises aux services du FMI selon la périodicité décrite dans le Tableau III.** En outre, toutes les révisions apportées aux données seront communiquées dans les meilleurs délais. Les autorités s'engagent à consulter les services du FMI au sujet de toutes les informations ou données qui ne sont pas spécifiquement abordées dans ce PAT mais qui sont nécessaires pour le suivi du programme et si nous avons atteint les objectifs de notre programme.

**Tableau III : République centrafricaine – Communication des données au FMI
dans le cadre du financement au titre de la FEC**

Description de données	Date-limite
Rapport semestriel d'évaluation des indicateurs qualitatifs et des mesures structurelles (tableaux 1 et 2 du MPEF), accompagné de pièces justificatives	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Situation monétaire, comptes mensuels de la Banque centrale et des banques commerciales	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Tableau des opérations mensuelles de trésorerie	Dans les dix jours suivant la fin de chaque mois.
Tableau des opérations financières de l'État	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Montant total mensuel des arriérés de paiements intérieurs sur les biens, services et salaires, y compris les pensions et les primes impayées	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Stock de la dette extérieure en fin de période	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Ventilation des dépenses figurant au TOFE (biens et services, salaires, intérêts, etc.)	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Tableau récapitulatif des dépenses réelles dans les secteurs prioritaires, notamment la santé, l'éducation et la sécurité	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Ventilation des débours au titre des dépenses courantes et en capital, financés sur fonds propres et extérieurs	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Ventilation des recettes par institution et classification économique	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Recettes et dépenses comptabilisées en contrepartie les unes des autres sans règlement en espèces (par type de dépenses et de recettes)	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Ventilation du service de la dette et des arriérés extérieurs, notamment par intérêts et principal et par principaux créanciers	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Montant de la nouvelle dette extérieure non-concessionnelle et concessionnelle contractée par l'État	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Décaissements effectifs au titre des projets et programmes bénéficiant d'une aide financière étrangère et allègement de la dette extérieure octroyée par les créanciers extérieurs (y compris la date le montant, le créancier)	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

6 décembre 2018

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES
CONSULTATIONS DE 2018 AU TITRE DE L'ARTICLE IV,
CINQUIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ
ÉLARGIE DE CRÉDIT ET REVUE DES ASSURANCES DE
FINANCEMENT—ANNEXE D'INFORMATION

Rédigé par

Le Département Afrique (en consultation avec d'autres
départements)

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
PROGRAMME DE TRAVAIL AVEC LES INSTITUTIONS PARTENAIRES	7
QUESTIONS STATISTIQUES	7

RELATIONS AVEC LE FMI

(au 31 octobre 2018)

Statut : date d'admission : 10 juillet 1963. La RCA applique les dispositions de l'article VIII des Statuts du FMI.

Compte des ressources générales :	<u>Millions DTS</u>	<u>% quote-part</u>
Quote-part	111,40	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	110,89	99,55
Position dans la tranche de réserve	0,52	0,46

Département des DTS :	<u>Millions DTS</u>	<u>% allocation</u>
Allocation cumulative nette	53,37	100,00
Avoirs	0,56	1,05

Encours des achats et prêts :	<u>Millions DTS</u>	<u>% quote-part</u>
Prêts FCR	22,28	20,00
Accords FEC	103,91	93,28

Derniers accords financiers :

<u>Type</u>	<u>Date de l'accord</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé</u>	<u>Montant tiré</u>
			<u>(millions de DTS)</u>	
FEC	20 juillet 2016	19 juillet 2019	133,68	65,16
FEC	25 juin 2012	1 ^{er} mai 2014	41,78	6,96
FEC (anc. FRPC)	22 déc. 2006	2 sept. 2010	69,62	69,62

Projections des paiements au FMI :

(Millions de DTS ; sur la base de l'utilisation présente des ressources et des avoirs actuels en DTS) :

	<u>À échoir</u>				
	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
Principal	1,73	9,10	5,35	5,85	10,86
Commissions/intérêts	<u>0,13</u>	<u>0,54</u>	<u>0,55</u>	<u>0,54</u>	<u>0,54</u>
Total	<u>1,86</u>	<u>9,65</u>	<u>5,90</u>	<u>6,39</u>	<u>11,40</u>

Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

- I. Aide engagée au titre de l'initiative PPTE
Date du point de décision

Cadre
renforcé
Septembre 2007

Aide engagée par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU) ²⁶	578,00
<i>Dont</i> : aide du FMI (millions de dollars EU)	26,77
(équivalent en millions de DTS)	17,19
Date du point d'achèvement	Juin 2009

II. Décaissement de l'aide du FMI (en millions de DTS)	
Montants décaissés en faveur du pays membre	17,19
Aide intérimaire	6,59
Solde au point d'achèvement	10,60
Décaissement additionnel de revenus d'intérêts ²⁷	0,90
Total des décaissements	18,09

Mise en œuvre de l'initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM):

I. Dette admissible à l'IADM (millions de DTS) ²⁸	4,02
Financement par le compte de fiducie de l'IADM	1,90
Reliquat des ressources de l'initiative PPTE	2,13

II. Allégement de dette par mécanisme (millions de DTS)

Date de fourniture	Dette admissible		Total
	CRG	FRPC	
Juillet 2009	S.O.	4,02	4,02

Mise en œuvre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC) : sans objet

Le 4 février 2015, le fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC) a remplacé le fonds fiduciaire d'allégement de la dette après une catastrophe (ADAC).

Évaluation des sauvegardes

La Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) est la banque centrale régionale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Une évaluation complète des sauvegardes dans le cadre du cycle quadriennal périodique appliqué aux banques centrales régionales a été achevée en août 2017. La BEAC continue à appliquer les recommandations restantes de l'évaluation des sauvegardes de 2017. La transition complète de la BEAC vers les normes internationales d'information financière (IFRS) suit son cours comme prévu et des mesures sont prises pour accélérer l'adoption des révisions apportées aux instruments juridiques secondaires

²⁶ L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, tandis que l'aide engagée dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. De ce fait, ces deux montants ne peuvent pas être additionnés.

²⁷ Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement ; il correspond aux intérêts courus sur le montant engagé au point de décision, mais non décaissé pendant la période intérimaire.

²⁸ L'IADM fournit aux pays membres admis à en bénéficier un allégement intégral de leur dette. L'aide sous forme de dons provenant du compte de fiducie de l'IADM et les ressources de l'initiative PPTE assurent un allégement portant sur le stock intégral de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible à la date où le membre est admis à en bénéficier.

afin que ceux-ci soient en cohérence avec la Charte de la BEAC, en consultation avec les services du FMI.

Régime de change

Le régime de change de jure de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) est une parité fixe conventionnelle. La RCA fait partie de l'Union monétaire de l'Afrique centrale (UMAC) et n'a pas de monnaie distincte. La monnaie commune de la RCA est le franc CFA, qui depuis le 1^{er} janvier 1999 est rattaché à l'euro au taux de 1 EUR = 655,957 francs CFA. La RCA maintient un régime de change qui ne comporte aucune restriction ni pratique de changes multiples sur les paiements et les transferts au titre des transactions internationales courantes.

Consultations au titre de l'article IV

Actuellement, les consultations au titre de l'article IV avec la RCA ont lieu tous les 24 mois, le cycle habituel pour les pays bénéficiant d'un programme appuyé par le FMI. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été conclues le 20 juillet 2016.

Représentant résident

M. Olivier Benon depuis septembre 2016.

Tableau 1. République centrafricaine : assistance technique du FMI

Date	Département	Objet
Janvier 2011	AFRITAC	Plan de comptabilité publique
Février 2011	AFRITAC	L'administration des impôts
Mars 2011	AFRITAC/STA	Statistiques de balance des paiements
Mars / juin / oct. 2011	AFRITAC	Statistiques de la comptabilité nationale
Avril 2011	AFRITAC	Administration des douanes
Juin 2011	AFRITAC	gestion de la trésorerie
Septembre 2011	AFRITAC/STA	Aider à la mise en œuvre
Octobre 2011	AFRITAC	Administration des douanes
Janvier 2012	AFRITAC/FAD	L'administration des impôts
Février 2012	AFRITAC/FAD	Inventaire
Mars 2012	AFRITAC/STA	Statistiques de la comptabilité nationale
Avril 2012	AFRITAC/FAD	L'administration des impôts
Mai 2012	AFRITAC/FAD	Gestion des finances publiques
Mai 2012	AFRITAC/STA	Statistiques de la comptabilité nationale
Juin 2012	AFRITAC/FAD	Améliorer l'administration de la TVA
Juillet 2012	AFRITAC/FAD	Gestion des finances publiques
Septembre 2012	AFRITAC/STA	Statistiques de la comptabilité nationale
Octobre 2012	AFRITAC/FAD	L'administration des impôts
Octobre 2012	FAD	La politique fiscale
Octobre 2012	FAD	Stratégie de formation
Octobre 2012	FAD	Administration des douanes
Décembre 2012	AFRITAC	Statistiques de la comptabilité nationale
Nov. 2014	AFRITAC/FAD	Gestion des finances publiques
Janvier 2015	FAD	Administration des douanes
Mars 2015	AFRITAC/STA	Statistiques de la comptabilité nationale
Août à septembre 2015	AFRITAC/MCM	Gestion de la dette publique
Mars 2016	AFRITAC/FAD	L'administration des impôts
Mars 2016	FAD	Développement des capacités
Mars 2016	STA	Statistiques de la comptabilité nationale
Septembre 2016	AFC	L'administration des impôts
Septembre 2016	AFC	L'administration des impôts
Octobre 2016	FAD	Administration des recettes
Nov. 2016	FAD	Administration des recettes
Nov. 2016	FAD	Administration des recettes
Décembre 2016	AFC	Statistiques des finances publiques

Tableau 1. République centrafricaine : assistance technique du FMI (suite et fin)

Date	Département	Objet
Janvier 2017	FAD	Politique fiscale
Janvier 2017	AFRITAC/FAD	Administration des recettes
Janvier 2017	STA	Statistiques de balance des paiements
Février 2017	FAD	L'administration des impôts
Février 2017	FAD	Administration des douanes
Février 2017	AFRITAC/FAD	Administration des recettes
Février 2017	AFRITAC/MCM	Gestion de la dette
Février 2017	AFRITAC/STA	Statistiques des finances publiques
Mars 2017	AFRITAC/FAD	Administration des recettes
Mars 2017	FAD	Gestion des finances publiques
Mars 2017	AFRITAC/FAD	Gestion des finances publiques
Mars 2017	AFRITAC/MCM	Gestion de la dette
Mars 2017	AFRITAC/STA	comptes nationaux
Mai 2017	AFRITAC/FAD	Administration des recettes
Mai 2017	AFRITAC/STA	comptes nationaux
Juin 2017	AFRITAC/STA	Statistiques des finances publiques
Septembre 2017	AFRITAC/STA	Comptes nationaux
Septembre 2017	FAD	Administration des recettes
Octobre 2017	AFRITAC/MCM	Gestion de la dette
Nov. 2017	FAD	Administration des recettes
Décembre 2017	FAD	La politique fiscale
Décembre 2017	AFRITAC/FAD	Administration des douanes
Décembre 2017	AFRITAC/FAD	Gestion des finances publiques
Janvier 2018	AFRITAC/FAD	Administration des recettes
Janvier 2018	AFRITAC/MCM	Gestion de la dette
Janvier 2018	STA	Statistiques de balance des paiements
Mars 2018	FAD	Administration des recettes
Mars 2018	FAD	Gestion des finances publiques
Avril 2018	FAD	L'administration des impôts
Avril 2018	AFRITAC/STA	comptes nationaux
Avril 2018	AFRITAC/STA	Statistiques de finances publiques - Séminaire régional
Juin 2018	AFRITAC/STA	Statistiques de finances publiques (emplacement externe)
Août 2018	FAD	La politique fiscale
Septembre 2018	AFRITAC/STA	Comptes nationaux
Septembre 2018	FAD	Administration des recettes
Septembre 2018	FAD	Gestion des finances publiques
Octobre 2018	AFRITAC/FAD	Gestion des finances publiques
Nov. 2018	AFRITAC/MCM	Gestion de la dette
Nov. 2018	AFRITAC/FAD	L'administration des impôts
Décembre 2018	AFRITAC/FAD	Gestion des finances publiques
Décembre 2018	AFRITAC/FAD	Administration des recettes

PROGRAMME DE TRAVAIL AVEC LES INSTITUTIONS PARTENAIRES

Le FMI et les institutions partenaires coopèrent étroitement. Les services de la Banque mondiale et d'autres partenaires au développement participent régulièrement aux missions du FMI. Les recommandations du FMI se fondent également sur les analyses et conseils de la Banque mondiale en matière de réformes structurelles et de réduction de la pauvreté. Le FMI coordonne ses activités de renforcement des capacités et d'assistance technique avec d'autres partenaires au développement et des réunions se tiennent régulièrement à Bangui. La Banque Mondiale et le FMI participent aux réunions mensuelles du comité de trésorerie.

Le programme de travail de la Banque mondiale figure sur le site web suivant :

<http://www.worldbank.org/en/country/centralafricanrepublic>

Le programme de travail de la Banque africaine de développement figure sur le site web suivant :

<https://www.afdb.org/en/countries/central-africa/central-african-republic/>

africaine de développement

QUESTIONS STATISTIQUES

I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance

Généralités : les données communiquées comportent des déficiences mais peuvent dans l'ensemble être utilisées à des fins de surveillance. Les questions relatives aux données de base et à l'établissement affectent la plupart des catégories de données. L'actuelle stratégie de développement des capacités vise à établir des statistiques plus précises des prix, des comptes nationaux, des finances publiques et du secteur extérieur.

Comptes nationaux : le niveau et le taux de croissance du PIB réel sont incertains. Des estimations de PIB sont disponibles pour 2005–08 et 2012 uniquement, avec 2005 comme année de référence. Les estimations relatives aux activités du secteur informel reposent encore sur une enquête de 1982. Les départements STA/AFC fournissent une assistance technique visant à produire des données de comptabilité nationale, mais les progrès sont freinés par l'insuffisance des capacités et les déficiences du système statistique. Une meilleure compilation des comptes nationaux depuis 2005, conforme au SCN 1993, et leur diffusion est un objectif de l'actuelle stratégie de développement des capacités.

Statistiques de prix : le calcul de l'inflation se cantonne aux données de la capitale, Bangui, et manque de fiabilité. L'IPC repose sur des pondérations de dépenses qui remontent à 40 ans. L'actuelle stratégie vise à améliorer le recensement des prix et à actualiser l'IPC.

Statistiques de finances publiques : dans l'ensemble, les données fournies sont satisfaisantes aux fins de la surveillance, bien que la couverture soit incomplète. Les procédures de comptabilité budgétaire et de trésorerie, ainsi que les statistiques de la dette intérieure, continuent de souffrir de sérieuses insuffisances, de retards et d'omissions. Les statistiques des administrations publiques ne sont pas disponibles. L'AFRITAC-Centre s'emploie à remédier à ces problèmes à court terme, ainsi qu'à aider les autorités à adopter le TOFE harmonisé de la CEMAC fondé sur le MSFP 2001 à moyen et à long terme.

Statistiques monétaires : les données fournies sont dans l'ensemble satisfaisantes aux fins de la surveillance. Les statistiques monétaires pour la banque centrale et les autres institutions de dépôts sont établies chaque mois dans le format des formulaires de déclaration normalisés et sont communiquées au département des statistiques par la BEAC dans un délai moyen de trois mois.

Surveillance du secteur financier : en mars 2016, la RCA a commencé à communiquer au département des statistiques des indicateurs de solidité financière pour les institutions collectrices de dépôts.

Statistiques du secteur extérieur : la RCA ne communique pas des statistiques du secteur extérieur au département des statistiques pour publication dans *l'Annuaire des statistiques de la balance des paiements et de la position extérieure globale* (BOPSY) et dans les *Statistiques financières internationales* (IFS). Les données sur la PEG n'ont pas été fournies en raison du manque de capacités. Un projet triennal financé par le compte administré au nom du gouvernement du Japon (JSA) pour certaines activités du FMI est en cours pour renforcer l'établissement et la diffusion des statistiques du secteur extérieur selon les normes internationales qui sont établies dans la sixième édition du Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale (MBP6).

II. Normes et qualité des données

Le pays-participe au système général de diffusion des données renforcé (SGDD-r) mais ne possède pas de page de données nationales récapitulatives (PDNR) pour la diffusion de ses données macroéconomiques et financières. Cependant, la plupart de ses métadonnées, à l'exception des métadonnées concernant le secteur réel et des métadonnées socio-démographiques, n'ont pas été mises à jour depuis 2004. Les données RONC sont inexistantes.

Tableau 1. République centrafricaine : tableau des principaux indicateurs requis pour la surveillance
(novembre 2018)

	Date de la dernière observation	Date de réception	Périodicité des données ⁷	Périodicité de communication ⁷	Périodicité de publication ⁷
Taux de change	Courant	Courant	Q	Q	M
Avoirs et passifs de réserve internationaux des autorités monétaires ¹	Septembre 2018	Novembre 2018	M	M	M
Monnaie centrale/base monétaire	Septembre 2018	Novembre 2018	M	M	M
Monnaie au sens large	Septembre 2018	Novembre 2018	M	M	M
Bilan de la banque centrale	Septembre 2018	Novembre 2018	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	Mars 2018	Mai 2018	M	M	M
Taux d'intérêt ²	Mars 2018	Mai 2018	M	M	M
Indice des prix à la consommation	Mars 2018	Mai 2018	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administrations publiques ⁴	ND	ND	ND	ND	ND
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administration centrale	Mars 2018	Mai 2018	M	I	A
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	Mars 2018	Mai 2018	M	I	M
Solde du compte courant extérieur	2017	Mai 2018	A	A	A
Exportations et importations de biens et de services	2017	Mai 2018	A	A	A
PIB/PNB	2017	Mai 2018	A	A	A
Dette extérieure brute	2017		A	I	A
Position extérieure globale ⁶	ND	ND	ND	ND	ND

1/ Les avoirs de réserve donnés en nantissement ou grevés de quelque autre manière doivent être indiqués séparément. De plus, les données doivent comprendre les passifs à court terme liés à une devise mais réglés par d'autres moyens, ainsi que les valeurs notionnelles des dérivés financiers à payer et à recevoir en devises, y compris ceux qui sont liés à une devise mais réglés par d'autres moyens.

2/ Déterminés par le marché et officiels, y compris taux d'escompte, taux du marché monétaire, taux des bons du trésor à court et long terme.

3/ Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

4/ Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

5/ Y compris la composition par monnaie et par échéance.

6/ Y compris les positions des actifs et passifs financiers extérieurs bruts à l'égard des non-résidents.

7/ Quotidien (Q); hebdomadaire (H); mensuel (M); trimestriel (T); annuel (A); irrégulier (I) et non disponible (ND).



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2018 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, CINQUIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET EXAMEN DES ASSURANCES DE FINANCEMENT — SUPPLÉMENT D'INFORMATION

13 décembre 2018

Rédigé par

le département Afrique

- **Le présent supplément fournit des informations qui sont devenues disponibles depuis que le document EBS/18/120 a été transmis au conseil d'administration le 7 décembre 2018.** Les services du FMI ont reçu le consentement des autorités libyennes concernant l'octroi d'un financement du FMI à la République centrafricaine.
- **Les services du FMI n'ont pas encore reçu l'accord des autorités libyennes concernant l'octroi du financement du Fonds à la République centrafricaine, mais ils estiment que le Fonds peut néanmoins fournir un financement à la RCA.** Dans le cadre de sa politique en matière d'octroi de crédits aux pays ayant des arriérés envers de créanciers officiels, en l'absence de consentement des créanciers, le Fonds ne peut prêter à un pays ayant des arriérés bilatéraux officiels que dans des circonstances soigneusement circonscrites. Dans le cas des arriérés de la République centrafricaine envers la Libye, les services du FMI estiment que ces circonstances sont réunies. Plus précisément, les arriérés étant liés à la participation du secteur officiel dans le cadre d'un accord non représentatif avec le Club de Paris, les services du FMI ont dû déterminer si un ensemble de trois critères était rempli. L'évaluation détaillée des services du FMI figure dans le présent supplément, qui sera ajouté au rapport des services du FMI. Les services du FMI continuent de recommander l'achèvement de la cinquième revue dans le cadre de la facilité élargie de crédit malgré les arriérés bilatéraux officiels envers la Libye.

ANNEXE

Encadré 1. Prêts aux pays en situation d'arriérés envers des créanciers bilatéraux officiels

Les services du FMI sont d'avis que les conditions sont réunies pour que le FMI octroie un financement à la RCA conformément à la politique de l'institution en matière de prêts aux pays en situation d'arriérés envers des créanciers bilatéraux officiels, en dépit des arriérés existants du pays envers la Libye. En particulier,

Une aide financière rapide de la part du FMI est jugée essentielle et le pays membre met en œuvre une politique économique appropriée. La RCA continue de faire face à des problèmes macroéconomiques considérables et à des rigidités structurelles profondément ancrées qui entravent la croissance. L'aide financière du FMI est jugée essentielle pour permettre à la RCA d'opérer un ajustement ordonné en satisfaisant le besoin prolongé de financement de la balance des paiements, en catalysant une aide extérieure et en favorisant la bonne exécution du programme de la RCA. La politique économique menée par la RCA dans le contexte de son programme appuyé par la FEC pour la période 2016-19 contribue à rétablir la stabilité macroéconomique et la viabilité extérieure au moyen de réformes budgétaires et structurelles, notamment en mobilisant des recettes intérieures, en accroissant l'efficacité des dépenses, en remettant en état et en mettant en place des infrastructures et des services publics de base, ainsi qu'en améliorant le climat des affaires.

Le pays débiteur déploie des efforts de bonne foi pour conclure un accord avec le pays créancier en ce qui concerne une contribution compatible avec les paramètres du programme appuyé par le FMI :

Pour ce qui est du processus, les autorités centrafricaines ont contacté par lettre les autorités libyennes, après l'accord PPTE de 2009, pour offrir d'initier un dialogue de fond et entamer un processus de collaboration concernant l'apurement des arriérés. Les informations pertinentes ont été partagées avec les autorités libyennes en temps opportun. Les autorités centrafricaines sont déterminées à continuer de déployer leurs efforts de bonne foi jusqu'à ce que tous les arriérés soient apurés. Les services du FMI croient savoir que d'autres entretiens sont prévus entre la RCA et la Libye au début de 2019.

Les conditions offertes par les autorités centrafricaines aux autorités libyennes sont conformes aux objectifs du programme appuyé par le FMI en matière de financement et d'endettement, et n'entraînerait pas de contributions de financement qui dépassent les exigences de ce programme. Les conditions offertes impliquent une contribution qui n'est pas disproportionnée par rapport à celles recherchées auprès d'autres créanciers bilatéraux officiels au moment de l'opération PPTE. En fait, les autorités cherchent à obtenir de la Libye des conditions exactement comparables, à savoir une annulation de 94 % de la dette.

La décision d'octroyer un financement en dépit des arriérés ne devrait pas avoir un effet négatif excessif sur la capacité du FMI de mobiliser des financements officiels à l'avenir. La contribution recherchée auprès de la Libye ne représentait pas la majorité des contributions de financement nécessaires de la part des créanciers bilatéraux officiels dans le contexte de l'opération PPTE. La Libye ne semble pas avoir beaucoup d'antécédents en matière de contributions dans le contexte de programmes appuyés par le FMI (ayant procédé à seulement cinq restructurations PPTE sur un total de 18 pays débiteurs ayant atteint le point d'achèvement). Donc, selon les services du FMI, l'octroi d'un financement à la RCA en dépit des arriérés ne devrait pas avoir un effet négatif excessif sur la capacité du FMI de mobiliser des financements à l'avenir, étant donné le soutien vigoureux accordé par la communauté internationale dans le contexte du programme de la RCA appuyé par le FMI et les efforts déployés par les autorités centrafricaines pour résoudre ce problème en temps opportun.



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

17 décembre 2018

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2018 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, CINQUIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET EXAMEN DES ASSURANCES DE FINANCEMENT — NOUVEAU SUPPLÉMENT D'INFORMATION

Rédigé par

le département Afrique

- **Le présent supplément fournit des informations qui sont devenues disponibles depuis que le document EBS/18/120 supplément 2, a été transmis au conseil d'administration le 13 décembre 2018.** Les services du FMI ont appris par la suite que les autorités libyennes ont indiqué qu'elles consentent à l'octroi d'un financement du FMI à la République centrafricaine (RCA), en dépit des arriérés officiels de cette dernière envers la Libye.
- **Au titre de la politique du FMI en matière de prêts à des pays ayant des arriérés officiels, le consentement des autorités libyennes signifie que l'évaluation proposée dans le document EBS/18/128, supplément 2, n'est plus nécessaire.** Étant donné que le pays membre créancier a maintenant consenti à l'octroi d'un financement du FMI en dépit des arriérés, ce consentement est suffisant, au titre de la politique du FMI en matière de prêts à des pays ayant des arriérés officiels, pour que le FMI octroie un financement à la RCA en dépit de ses arriérés officiels envers la Libye.

**Déclaration de M. Raghani, administrateur pour la République centrafricaine,
et de M. Bangrim Kibassim, conseiller auprès de l'administrateur**

19 décembre 2018

1. Les autorités centrafricaines souhaitent remercier le conseil d'administration, la direction générale et les services du FMI de leur engagement constant à l'égard de leur pays. Elles considèrent le programme actuel appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC) comme la clé de voûte de leur redressement économique et réaffirment leur engagement d'atteindre ses objectifs.
2. La République centrafricaine (RCA) continue à bien avancer dans la consolidation de la stabilité macroéconomique tout en renforçant ses capacités, en promouvant la gouvernance et en réduisant la pauvreté. Néanmoins, de sérieux problèmes, dus notamment aux tensions sécuritaires et à la faiblesse des capacités, menacent la stabilité macroéconomique à laquelle le pays était parvenu avec difficulté de même que les objectifs de développement salutaires. C'est pourquoi, parallèlement à l'exécution résolue de leur programme de politique économique et de réformes, les autorités de la RCA soulignent l'importance d'une aide rapide et suffisante des partenaires au développement. Elles se félicitent aussi de l'engagement pris par les institutions régionales de la CEMAC de soutenir les efforts des pays membres pour sortir de la crise conformément à la stratégie régionale adoptée en décembre 2016 et réaffirmée en octobre dernier.
3. Dans le contexte d'une mise en œuvre satisfaisante et continue du programme, les autorités de la RCA demandent au FMI de poursuivre leur appui au programme de redressement. Elles apprécient son engagement à l'égard du pays en tant qu'État fragile, notamment au moyen de consultations précoces et d'un renforcement accru des capacités. Pour leur part, elles poursuivront leurs efforts pour rétablir l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national, préserver la stabilité macroéconomique, faire progresser les réformes structurelles afin d'accroître la résilience et lutter contre la pauvreté.

Évolution économique récente, résultats du programme et perspectives

4. L'activité économique de la RCA continue de se redresser et on prévoit que le PIB se situe à 4,3 % en 2018 sous l'impulsion du secteur du bâtiment et des travaux publics, du dynamisme des activités forestières et de télécommunications, de l'incidence positive de grands projets à financement externe et d'une meilleure exécution des investissements à financement interne. En revanche, le ralentissement observé dans les secteurs agricole et minier est imputable à l'insécurité. Comparativement à 2017, l'inflation a reculé du fait de la baisse des prix des produits alimentaires et manufacturés et on prévoit qu'elle s'établisse à 2,5 % sur un an à partir de 2018 et jusqu'à moyen terme. Grâce aux efforts et à l'engagement des autorités, le déficit budgétaire primaire serait de 1,4 % en 2018 à la suite d'une bonne exécution de la loi de finances de 2018 révisée. Sur le plan de la dette, il convient de noter

que la RCA a contracté un nouvel emprunt très concessionnel pour la modernisation d'une route menant à l'aéroport de la capitale. En outre, l'État a continué de rembourser les banques nationales, commencé à verser des intérêts à la banque centrale régionale (BEAC) et régularisé les arriérés de paiement vis-à-vis des créanciers externes.

5. La mise en œuvre du programme reste satisfaisante et les autorités sont parvenues à respecter l'accord FEC dans des conditions délicates. Tous les critères de réalisation quantitatifs à fin juin 2018 ont été respectés à l'exception de celui portant sur les dépenses exceptionnelles. La mobilisation des recettes internes a en particulier dépassé les attentes. Les dépenses sociales ont aussi fait mieux que l'objectif du programme. Bien que le plafond de 5 % sur les procédures de dépenses exceptionnelles (DAO) n'ait pas été respecté (objectif indicatif), la baisse de 24 % (2017) à 9 % (2018) mérite d'être soulignée. Comme nous l'avons noté plus haut, la RCA a honoré son engagement de ne pas contracter de nouveaux emprunts externes non concessionnels et de ne pas accumuler d'arriérés de paiement sur la dette extérieure. Sur le plan structurel, tous les repères à fin juin et à fin septembre ont été remplis, bien qu'avec retard pour certains. L'emploi de SYGADE pour les projections de la dette publique, les audits du fonds de développement forestier et de l'agence de réglementation des télécommunications ainsi que la rationalisation de la grille des prix du pétrole sont les principales mesures prises par les autorités pour renforcer le cadre budgétaire.

6. Les perspectives à moyen terme sont favorables et nous prévoyons une croissance du PIB de 5 % à partir de 2019, basée sur l'augmentation progressive de l'IDE dans les secteurs des télécommunications, la sylviculture et les répercussions positives du processus de paix. Les autorités partagent l'appréciation des services du FMI sur les risques à la baisse considérables liés à la faiblesse des capacités, à la mauvaise situation sécuritaire, aux retards de l'aide extérieure et à une forte hausse des cours du pétrole. Elles s'efforceront de parvenir à un accord constructif avec les groupes armés, tout en continuant à redéployer l'administration publique et les forces de défense. Elles sont prêtes à prendre les mesures budgétaires supplémentaires nécessaires pour préserver les objectifs du programme.

Le programme de politique économique et de réformes pour l'avenir

Le plan national de redressement et de pacification

7. Les autorités que nous représentons considèrent le succès de leur plan national de redressement et de pacification (PNRP) comme indispensable à une reprise effective et viable de l'économie de la RCA. Elles poursuivront le redéploiement de l'administration publique, la réforme des forces de défense et l'exécution des projets de développement. Elles continuent à participer aux initiatives de parties prenantes locales, de l'Union africaine (UA) et de la mission des Nations Unies (MINUSCA) pour promouvoir le dialogue dans le pays. Afin de réduire la pauvreté, de faire progresser l'égalité femme-homme et d'améliorer la résilience, conformément aux objectifs du PNRP, le gouvernement a l'intention d'augmenter sensiblement les dépenses sociales ainsi que de renforcer la protection des femmes et leur participation aux affaires économiques et publiques. Il donne un haut niveau de priorité au

soutien du secteur agricole, dans lequel les femmes représentent 83 % de la main-d'œuvre, afin de réduire l'inégalité tout en favorisant une croissance plus forte.

Politique budgétaire

8. Le gouvernement mènera une politique budgétaire prudente, axée sur la discipline et sur un effort soutenu de mobilisation des recettes (DRM). Dans cet esprit, il a l'intention d'appliquer intégralement les mesures fiscales et douanières convenues avec les services du FMI tout en continuant à renforcer la gestion des finances publiques (GFP).

9. Sur le plan des recettes, les mesures suivantes sont en cours d'adoption par les autorités : intensification des contrôles fiscaux et du recouvrement des arriérés, instauration d'une nouvelle taxe sur les boissons alcoolisées et création d'une cellule chargée de la gestion et du suivi du recouvrement des arriérés d'impôts. Elles ont lancé des initiatives destinées à moderniser l'administration fiscale et à mieux canaliser les ressources des provinces vers le Trésor, notamment l'adoption d'une plateforme informatique pour améliorer le paiement des impôts. Elles poursuivront leurs efforts pour améliorer l'administration fiscale, limiter la fraude et contrôler l'assiette de la TVA. Elles tireront aussi parti de la levée attendue de l'embargo sur les exportations de diamants dans le cadre du processus de Kimberly et de l'effet positif de la réforme en cours des prélèvements parafiscaux. La transparence des administrations fiscale et douanière sera accrue en encourageant la conformité aux données et aux contrôles de BIVAC et l'utilisation du système informatique SISTEMIF. Dans ces conditions, on s'attend à ce que les recettes publiques internes s'élèvent à 11 % du PIB en 2020 contre 8,3 % en 2017.

10. S'agissant des dépenses, la priorité sera accordée aux dépenses sociales et d'infrastructures, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé. Pour préserver la viabilité budgétaire, l'État maintiendra un contrôle rigoureux de la masse salariale et des agences parabudgétaires. Pour contenir les engagements conditionnels émanant des entreprises publiques et du secteur parapublic, il envisage de renforcer la gouvernance, la réglementation et la supervision financière de ces entités. La gestion financière publique devrait bénéficier de la promulgation récente de la loi organique relative aux lois de finances et de la loi sur la transparence de la gestion financière publique ainsi que de la future révision du code des marchés publics et de la réorganisation programmée du ministère des Finances et du Budget. En outre, les autorités accéléreront l'apurement des comptes, fermeront encore des comptes des administrations dans les banques privées, renforceront l'exécution du budget en utilisant des circulaires et décentraliseront la procédure d'engagement et de paiement. Des mesures seront également prises pour améliorer la qualité et la transparence de la chaîne de dépenses, l'objectif étant de rendre la GFP plus efficace.

Gestion de la dette

11. En RCA, deux impératifs guident la gestion de la dette : le maintien de sa viabilité et la poursuite de l'apurement des arriérés salariaux et commerciaux depuis 2002. Même si le paiement de certains arriérés récents a été retardé ou reporté, des mesures importantes ont été

prises pour remédier à ce problème et le gouvernement maintiendra son engagement à l'avenir. Les autorités ont signé une nouvelle convention avec l'Inde et réglé tous les arriérés de paiement vis-à-vis du Fonds international de développement agricole (FIDA). Les négociations avec le reste des créanciers se poursuivront. Bien qu'encouragées par l'évaluation des services du FMI indiquant que le risque de surendettement de la RCA diminue, les autorités continueront à ne recourir qu'à des prêts hautement concessionnels pour financer les infrastructures.

Secteur financier

12. En RCA, le secteur financier fait preuve de résilience comme le montre la hausse de 5,2 % du crédit à l'économie à la fin septembre 2018. La réduction des prêts improductifs, qui sont passés de 31 % à la fin de 2015 à 22 % en juin 2018, ainsi que la liquidité et la rentabilité des banques sont le signe que le secteur bancaire a regagné en solidité. Malgré les importants progrès accomplis par les banques en matière de conformité aux normes de gouvernance et prudentielles établies par l'autorité régionale de supervision, la COBAC, les autorités ont l'intention de prendre les mesures nécessaires pour garantir leur respect intégral. Pour répandre les services financiers dans l'ensemble du pays et accélérer l'inclusion sur ce plan, elles recourront aux technologies financières, en particulier la banque mobile. Les efforts de renforcement du cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) se poursuivront.

Réformes structurelles

13. Les autorités de la RCA conviennent que leur capacité à atteindre les objectifs de développement dépend de la compétitivité de l'économie, d'une bonne situation sécuritaire et d'un climat des affaires favorable soutenu par des politiques publiques et des institutions crédibles et transparentes. Conscientes de ces défis, elles sont résolues à promouvoir une bonne gouvernance et à lutter contre la corruption. L'obligation pour les membres du gouvernement de déclarer leur patrimoine sera renforcée et réglementée par une loi. Des efforts seront également faits pour améliorer la gestion des ressources naturelles, notamment en redevenant membre de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) et en publiant les nouveaux permis d'exploitation minière et forestière. Le Plan des autorités pour remédier aux déficiences dans l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUC) et l'élaboration avec l'aide du PNUD d'une stratégie nationale portant sur la gouvernance illustre l'engagement des autorités à lutter contre la corruption.

14. L'enclavement de la RCA, les goulets d'étranglement structurels et une crise prolongée pénalisant durablement l'économie et le niveau de vie sont les causes fondamentales d'un climat des affaires défavorable. L'améliorer pour encourager les investissements, le développement du secteur privé et la création d'emplois figure donc parmi les principales priorités des autorités. À cette fin, des mesures importantes sont actuellement en cours d'application, notamment la législation sur la charte des investissements et le cadre des partenariats public-privé. Elles entendent également remédier

aux défauts du système judiciaire et progressent dans la promotion du dialogue avec le secteur privé. Par ailleurs, elles ont l'intention de réviser le code minier conformément aux normes internationales. La résorption des goulets d'étranglement et l'accès à l'électricité restent également des défis que les autorités relèvent actuellement. Des projets dans l'énergie solaire et la rénovation du réseau routier sont actuellement en cours d'exécution avec l'aide des partenaires au développement, notamment la Banque mondiale.

Renforcement des capacités

15. Les autorités se félicitent de l'assistance technique intensive des partenaires, dont la mise en œuvre du cadre de renforcement des capacités initiée par le FMI. Ces efforts portent leurs fruits comme le montre le développement de nouvelles compétences en matière de statistiques financières publiques et de comptabilité nationale, le nouvel accord avec les banques privées qui empêche les rémunérations automatiques, et le transfert du produit des taxes parafiscales dans le budget. Outre le besoin d'améliorer la Cellule de suivi des réformes économiques et financières (CS-REF), les autorités insistent sur la nécessité de renforcer la coordination entre les partenaires fournissant une assistance technique afin d'en augmenter l'efficacité.

Conclusion

16. Les autorités de la RCA remercient les membres du conseil d'administration, la direction générale et les services du FMI de leur soutien constant. Elles accordent une grande importance au programme appuyé par la FEC parce qu'il constitue un cadre utile pour appuyer la stratégie nationale de redressement et concourt à la stratégie de sortie de la crise de la CEMAC. Compte tenu des progrès satisfaisants qu'elles continuent d'accomplir, de leur solide engagement en faveur des objectifs du programme et de l'assurance de financements adéquats pour le reste de celui-ci, les autorités sollicitent l'achèvement de la cinquième revue de l'accord au titre de la FEC.